

Liste des Analyses

du 1^{er} juillet 2017



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Liste des analyses²

du 1er juillet 2017

*tient compte des modifications décidées le 2 juin 2017³
par le Département fédéral de l'intérieur (DFI)*

¹ Pas publiée dans le RO.

² Diffusion: OFCL, diffusion des publications fédérales, CH-3003 Berne, fax 058 465 50 58 (No. de commande 316.935 f)
<http://www.bundespublikationen.admin.ch> (critère de recherche: liste des analyses)
Peut être consultée sur le site Internet de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) à l'adresse: <http://www.bag.admin.ch/la>

³ RO 2017

Préambule à l'annexe 3 OPAS

La présente annexe (liste des analyses, LA) se fonde sur l'art. 52, al. 1, let. a, ch. 1, de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 832.10) et contient les analyses prises en charge par les assureurs-maladie dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins. La LA est une liste positive, c'est-à-dire que seules les analyses y figurant peuvent être remboursées par l'assurance-maladie (art. 34, al. 1, LAMal). Il est interdit de facturer une analyse non mentionnée dans la liste sous la position d'une autre analyse qui y figure. Il s'agit en outre d'un tarif officiel, c'est-à-dire fixé par les autorités.

La LA est en général révisée chaque année au moyen d'une modification correspondante de l'ordonnance du 29 septembre 1995 sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS ; RS 832.112.31). Outre la dénomination des analyses, elle contient également les tarifs à la prestation, tarifs qui doivent être fixés d'après les règles applicables en économie d'entreprise, structurés de manière appropriée (art. 43 LAMal) et soumis à la protection tarifaire (art. 44, al. 1), c'est-à-dire que les fournisseurs de prestations ne peuvent exiger de rémunération plus élevée. Un tarif au sens des art. 46 et 48 LAMal peut être fixé uniquement pour les laboratoires de cabinets médicaux en vue de déterminer certaines analyses mentionnées dans la LA (art. 52, al. 3, LAMal). La LA n'est applicable que pour les traitements ambulatoires ; pour les traitements hospitaliers, les analyses sont généralement comprises dans le forfait (art. 49 LAMal).

Les analyses à la charge des assureurs-maladie dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins doivent servir à diagnostiquer ou à traiter une maladie et ses séquelles (art. 25, al. 1, LAMal).

Une analyse diagnostique doit permettre, avec une probabilité acceptable,

- de décider si un traitement est nécessaire, et si oui, lequel, ou
- de réorienter le traitement médical appliqué jusqu'alors, ou
- de redéfinir les examens qui sont nécessaires (p. ex., pour prévenir, dépister ou traiter à temps les complications typiques auxquelles on peut s'attendre) ou
- de renoncer à d'autres examens visant à explorer les symptômes, les séquelles ou les problèmes typiques auxquels on peut s'attendre.

Les analyses, pour lesquelles il apparaît clairement, au moment où elles sont prescrites, qu'elles ne satisferont à aucun des quatre points précités, ne sont pas prises en charge. De plus, le fournisseur de prestations doit limiter ses prestations à la mesure exigée par l'intérêt de l'assuré et le but du traitement (art. 56, al. 1, LAMal).

Les analyses préventives au sens de l'art. 26 LAMal ne sont considérées comme prestations obligatoires que si elles figurent comme telles dans la LA et comme mesures de prévention aux art. 12d à 12e OPAS.

Dans le droit de l'assurance-maladie, la maternité et la maladie sont considérées comme deux états différents. Une grossesse normale, qui se déroule sans la moindre complication, ne constitue pas une maladie au sens de la LAMal. Elle est considérée comme une maladie seulement dans la mesure où les assureurs, sous certaines conditions définies dans l'art. 29, doivent prendre en charge les mêmes prestations qu'en cas de maladie. Les analyses prénatales font partie des prestations spécifiques de maternité et sont remboursées conformément à l'art. 13 OPAS. Elles sont considérées comme des examens de contrôle au sens de l'art. 29, al. 2, let. b, LAMal.

Les analyses prénatales visent principalement à déceler voire exclure une maladie génétique chez le fœtus. L'ampleur et le type des analyses de laboratoire dépendent de l'indication (p. examen de screening, anomalies fœtales visibles à l'échographie, maladie héréditaire dans la famille, suspicion d'une maladie génétique chez un enfant déjà né de la femme enceinte, etc.). Sur indication médicale, des membres de la famille peuvent également être examinés, comme le prévoit la LA.

La valeur du point tarifaire est fixée à 1.00 franc.

Table des matières**Liste systématique des analyses et annexes**

Chapitre 1:	Chimie/Hématologie/Immunologie	9
1.1	Préambule au chapitre 1.....	9
1.2	Liste des analyses	9
Chapitre 2:	Génétique	34
2.1	Préambule au chapitre 2.....	34
2.2	Liste des analyses	34
2.2.1	Analyses cytogénétiques	34
2.2.1.1	Cytogénétique constitutionnelle	34
2.2.1.2	Cytogénétique tumorale	35
2.2.1.3	Cytogénétique moléculaire.....	36
2.2.2	Analyses de génétique moléculaire	37
2.2.3	Analyses prénatales non invasives à partir de sang maternel	75
2.2.3.1	Screening biochimique avec évaluation du risque d'anomalies génétiques du fœtus	75
2.2.3.2	Tests de génétique moléculaire à la recherche d'anomalies génétiques du fœtus	75
Chapitre 3:	Microbiologie	76
3.1	Préambule au chapitre 3.....	76
3.2	Liste des analyses	76
3.2.1	Virologie.....	76
3.2.2	Bactériologie/Mycologie	81
3.2.3	Parasitologie	87
Chapitre 4:	Positions générales.....	89
4.1	Préambule au chapitre 4.....	89
4.2	Liste des positions générales.....	89

Chapitre 5:	Annexes à la liste des analyses.....	92
5.1	Annexe A: Analyses effectuées dans le cadre des soins de base	92
5.1.1	Préambule au chapitre 5.1	92
5.1.2	Analyses dans le cadre des soins de base	93
5.1.2.1	Préambule au chapitre 5.1.2	93
5.1.2.2	Analyses pour le laboratoire de cabinet médical	94
5.1.2.2.1	Liste des analyses rapides	94
5.1.2.2.2	Liste des analyses complémentaires	95
5.1.2.3	Analyses pour les laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54, al. 1, let. b OAMal et pour les laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54, al. 1, let. c en liaison avec art. 54 al 2 OAMal	96
5.1.2.3.1	Liste des analyses.....	96
5.1.2.4	Liste des analyses pour les officines de pharmaciens au sens de l'art. 54, al. 1, let. c, OAMal	99
5.1.2.4.1	Liste des analyses.....	99
5.1.3	Liste élargie pour les médecins avec certains titres postgrades	100
5.1.3.1	Préambule au chapitre 5.1.3	100
5.1.3.2	Liste des analyses.....	100
5.1.3.2.1	Allergologie et immunologie clinique	100
5.1.3.2.2	Dermatologie et vénérologie	101
5.1.3.2.3	Endocrinologie – diabétologie	102
5.1.3.2.4	Gastroentérologie.....	103
5.1.3.2.5	Gynécologie et obstétrique.....	104
5.1.3.2.6	Hématologie et oncologie médicale	105
5.1.3.2.7	Médecine pour enfants et adolescents.....	107
5.1.3.2.8	Médecine physique et réadaptation	108
5.1.3.2.9	Rhumatologie	109
5.1.3.2.10	Médecine tropicale et médecine des voyages.....	110

5.1.4	Analyses effectuées par les médecins dans le cadre d'une consultation à domicile.....	111
5.1.4.1	Préambule au chapitre 5.1.4	111
5.1.4.2	Liste des analyses.....	111
5.2	Annexe B: Analyses prescrites par des chiropraticiens (art. 62, al. 1, let. b, OAMal)	112
5.2.1	Préambule au chapitre 5.2.....	112
5.2.2	Liste des analyses	112
5.3	Annexe C: Analyses prescrites par des sages-femmes (art. 62, al. 1, let. c, OAMal)	113
5.3.1	Préambule au chapitre 5.3.....	113
5.3.2	Liste des analyses	113
Chapitre 6:	Abréviations	115
Chapitre 7:	Liste alphabétique des analyses	116

Chapitre 1 : Chimie/Hématologie/Immunologie

1.1 Préambule au chapitre 1

Les analyses qui figurent au chapitre 1 de la LA constituent des examens effectués sur des prélèvements de sang/plasma/sérum, éventuellement sur d'autres liquides corporels ou d'autres prélèvements, si cela résulte de la position correspondante.

Les examens effectués sur les cheveux ou les ongles ne sont pas considérés comme des analyses au sens du chapitre 1 de la LA et ne sont pas pris en charge.

Cf. Préambule à l'annexe 3 OPAS.

1.2 Liste des analyses

No. pos.	NP	Dénomination (Chimie/Hématologie/Immunologie)	Limitation	DL	GA
1000.00	85	1,25 Dihydroxycholécalférol		C	S
1002.00	68	17-hydroxyprogestérone		C	S
1003.00	155	17-cétostéroïdes, fractionnés		C	S
1006.00	53	25-hydroxycholécalférol (calcidol)		C	S
1007.00	280	Carboxylase, 3-méthylcrotonyl-CoA~ lors de maladies congénitales du métabolisme de la biotine, mesure avec un substrat radiomarké et séparation simple du substrat et du produit	Uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	C	S
1008.00	81	Acide 4-hydroxy-3-méthoxymandélique		C	S
1010.00	320	Tétrahydrofolate-réductase, 5,10- méthylène ~ déficit de, lors de maladies congénitales du métabolisme de la méthionine, mesure avec un substrat radiomarké et séparation simple du substrat et du produit	Uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	C	S
1011.00	81	5-hydroxyindolacétate (HIA)		C	S
1012.00	17.1	ABO/D antigène, contrôle selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Re-commandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", version 6.0 du 01.01.2017 ⁴		H	B
1013.00	17.1	ABO, groupe sanguin et antigène D y compris exclusion d'un antigène D faible si Rhésus D négatif, selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", version 6.0 du 01.01.2017 ⁵		H	B
1014.00	95	Cholinestérase, iso-enzymes de l'acétyl~		C	S

⁴ Le document peut être consulté à l'adresse suivante : www.bag.admin.ch/ref

⁵ Le document peut être consulté à l'adresse suivante : www.bag.admin.ch/ref

No. pos.	NP	Dénomination (Chimie/Hématologie/Immunologie)	Limitation	DL	GA
1015.00	320	Carboxylase, acétyl-CoA~ lors de maladies congénitales du métabolisme de la biotine, mesure avec un substrat radiomarqué et séparation simple du substrat et du produit	Uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	C	S
1018.00	68	ADP thrombocytaire		H	S
1019.00	8.7	Temps de thromboplastine partielle activée (APTT)		H	S
1020.00	2.5	Alanine-aminotransférase (ALAT)		C	B
1021.00	2.5	Albumine, chimique		C	B
1022.00	11.2	Albumine, immunologique, qn		CI	S
1023.00	12	Albumine urinaire, sq		C	B
1024.00	40	Albumine, rapport liquide céphalo-rachidien/sérum		CIM	S
1026.00	30	Aldostérone		C	S
1027.00	2.5	Phosphatase alcaline		C	B
1028.00	36	Phosphatase alcaline leucocytaire		H	S
1029.00	30	Phosphatase alcaline, osseuse		C	S
1030.00	195	Phosphatase alcaline isoenzymes par différenciation électrophorétique		C	S
1032.00	23	Alpha-1-antitrypsine		C	S
1033.00	195	Alpha-1-antitrypsine typisation		C	S
1034.00	19.3	Alpha-1-foetoprotéine (AFP)		CI	S
1035.00	19.9	Alpha-1-microglobuline		C	S
1037.00	23	Alpha-2-macroglobuline		C	S
1038.00	210	Alpha-amanitine, urine		C	S
1039.00	93	Glucosidase, alpha		C	S
1040.00	195	Alpha-naphtylacétatestérase		H	S
1041.00	105	Aluminium par AAS		C	S
1042.00	205	Acides aminés par chromatographie p.ex. selon Stein et Moore, complet, qn, et/ou acylcarnitines, combinaison avec spectrométrie de masse, au minimum 6 analyses, qn		C	S
1043.00	59	Acides aminés, par chromatographie p.ex. selon Stein et Moore, programme court, qn		C	S
1044.00	69	Acides aminés, par chromatographie, ql		C	S
1045.00	42	Ammoniaque		C	B
1046.00	19.4	Amphétamines, ql, urine; screening avec d'autres drogues voir positions 1686.00 et 1687.00		C	B
1047.00	2.5	Amylase, sang/plasma/sérum		C	B
1048.00	2.5	Amylase, autre liquide biologique		C	B
1049.00	195	Amylase, isoenzymes de~ par différenciation électrophorétique		C	S
1050.00	320	Glucosidase, amylo-1,6~ lors de glycogénose, mesure avec un substrat radiomarqué et séparation simple du substrat et du produit	Uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	C	S
1051.00	115	Analgésique de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang		C	S
1052.00	185	Analgésique de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang		C	S
1053.00	14.3	Analgésique de la LS/LMT, immunologique, colorimétrique, sang		C	S
1055.00	30	Androstènedione		C	S
1059.00	23	Angiotensine, enzyme de conversion de l'~		C	S
1060.00	115	Antibiotique de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang		CM	S

No. pos.	NP	Dénomination (Chimie/Hématologie/Immunologie)	Limitation	DL	GA
1061.00	185	Antibiotique de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang		CM	S
1062.00	33	Antibiotique de la LS/LMT, immunologique, sang		CM	S
1063.00	69	Antibiotique de la LS/LMT, ql, métabolites inclus, urine		CM	S
1064.00	86	Antidépresseur de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang		C	S
1065.00	140	Antidépresseur de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang		C	S
1066.00	14.3	Antidépresseur de la LS/LMT, immunologique, sang		C	S
1067.00	65	Hormone antidiurétique (Vasopressine, ADH)		C	S
1068.00	76	Antiépileptique de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang		C	S
1069.00	140	Antiépileptique de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang		C	S
1070.00	15.9	Antiépileptique de la LS/LMT, immunologique, sang		C	S
1071.00	99	Anthelminthique de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang		C	S
1072.00	140	Anthelminthique de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang		C	S
1073.00	14.3	Anthelminthique de la LS/LMT, immunologique, sang		C	S
1075.00	49	Anticorps anti-hormone de croissance		CI	S
1076.00	99	Antifongique de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang		C	S
1077.00	160	Antifongique de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang		C	S
1078.00	14.3	Antifongique de la LS/LMT, immunologique, sang		C	S
1079.00	21	Antiplasme, fonctionnelle		H	S
1080.00	60	Antiplasme, immunologique		H	S
1081.00	21	Antithrombine III, fonctionnelle		H	S
1082.00	78	Antithrombine III, immunologique		H	S
1083.00	86	Antiviral de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang		C	S
1084.00	160	Antiviral de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang		C	S
1085.00	14.3	Antiviral de la LS/LMT, immunologique, sang		C	S
1086.00	31	APC, résistance		H	S
1087.00	19.9	Apolipoprotéine A1		C	S
1088.00	68	Apolipoprotéine A2		C	S
1089.00	19.9	Apolipoprotéine B		C	S
1091.00	190	Apolipoprotéine E, phénotypes		C	S
1092.00	120	Arsenic par AAS		C	S
1093.00	2.5	Aspartate-aminotransférase (ASAT)		C	B
1094.00	315	Enzymes de la chaîne respiratoire, dosage musculaire (4 enzymes)		C	S
1096.00	87	Auto-anticorps anti-récepteurs de l'acétylcholine, qn		I	S
1097.00	37	Auto-anticorps anti-actine, ql		I	S
1098.00	52	Auto-anticorps anti-actine, qn		I	S
1099.10	36	Auto-anticorps anti-bêta-2-glycoprotéine-I (immunoglobuline IgG, immunoglobuline IgM), qn, par immunoglobuline		HI	S

No. pos.	NP	Dénomination (Chimie/Hématologie/Immunologie)	Limitation	DL	GA
1105.00	37	Auto-anticorps anti-centromère, ql		I	S
1106.00	52	Auto-anticorps anti-centromère, qn		I	S
1108.00	28	Auto-anticorps anti-peptides cycliques citrullinés (CCP), qn		I	S
1109.00	28	Auto-anticorps anti-myélopéroxydase monospécifique ANCA par EIA, qn		I	S
1110.00	28	Auto-anticorps anti-protéinase 3 monospécifique ANCA par EIA, qn		I	S
1112.00	52	Auto-anticorps anti-ADNdb, qn		I	S
1113.00	37	Auto-anticorps anti-endomysium, ql	Non cumulable avec position 1132.00	I	S
1114.00	52	Auto-anticorps anti-endomysium, qn	Non cumulable avec position 1132.00	I	S
1116.10	87	Auto-anticorps anti-ganglioside (GM1, GD1a, GD1b, GT1b, GQ1b), qn, par ganglioside		I	S
1120.00	37	Auto-anticorps anti-muscles lisses		I	S
1121.00	28	Auto-anticorps anti-gliadine, IgA		I	S
1122.00	28	Auto-anticorps anti-gliadine, IgG		I	S
1123.00	37	Auto-anticorps anti-membrane basale glomérulaire, ql		I	S
1124.00	52	Auto-anticorps anti-membrane basale glomérulaire, qn		I	S
1126.00	52	Auto-anticorps anti-glutamate-décarboxylase (GAD), qn		I	S
1127.00	37	Auto-anticorps anti-peau, ql		I	S
1128.00	52	Auto-anticorps anti-peau, qn		I	S
1129.00	37	Auto-anticorps anti-histone, ql		I	S
1130.00	52	Auto-anticorps anti-histone, qn		I	S
1132.00	28	Auto-anticorps anti-transglutaminase tissulaire humaine, qn	Non cumulable avec positions 1113.00 et 1114.00	I	S
1133.00	37	Auto-anticorps anti-cellules d'îlots, ql		I	S
1134.00	52	Auto-anticorps anti-cellules d'îlots, qn		I	S
1136.00	52	Auto-anticorps anti-insuline, qn		I	S
1137.00	37	Auto-anticorps anti-facteur intrinsèque, ql		I	S
1138.00	52	Auto-anticorps anti-facteur intrinsèque, qn		I	S
1139.00	21	Auto-anticorps anti-Jo1, histidyl-t ARN synthétase, ql		I	S
1140.00	29	Auto-anticorps anti-Jo1, histidyl-t ARN synthétase, qn		I	S
1141.10	29	Auto-anticorps anti-cardiolipine (immunoglobuline IgG, immunoglobuline IgM), qn, par immunoglobuline		HI	S
1147.00	37	Auto-anticorps anti-antigènes des microsomes hépatiques et rénaux (LKM), ql		I	S
1148.00	52	Auto-anticorps anti-antigènes des microsomes hépatiques et rénaux (LKM), qn		I	S
1149.00	22	Auto-anticorps anti-mitochondries M2, ql		I	S
1150.00	37	Auto-anticorps anti-mitochondries M2, qn		I	S
1155.00	37	Auto-anticorps anti-cellules pariétales gastriques, ql		I	S
1156.00	52	Auto-anticorps anti-cellules pariétales gastriques, qn		I	S
1157.00	37	Auto-anticorps anti-mitochondries, ql		I	S
1158.00	52	Auto-anticorps anti-mitochondries, qn		I	S

No. pos.	NP	Dénomination (Chimie/Hématologie/Immunologie)	Limitation	DL	GA
1160.00	37	Auto-anticorps anti-cytoplasme neutrophile (ANCA), screening et typisation sur P-/C-/X-ANCA, ql		I	S
1161.00	52	Auto-anticorps anti-cytoplasme neutrophile (ANCA), screening et typisation sur P-/C-/X-ANCA, qn		I	S
1162.00	37	Auto-anticorps anti-tissu ovarien		I	S
1163.00	37	Auto-anticorps anti-parotide, ql		I	S
1164.00	52	Auto-anticorps anti-parotide, qn		I	S
1165.00	37	Auto-anticorps anti-muscles striés		I	S
1169.00	16.8	Auto-anticorps anti-RNP, ql		I	S
1170.00	28	Auto-anticorps anti-RNP, qn		I	S
1171.00	16.8	Auto-anticorps anti-ScI70, ql		I	S
1172.00	28	Auto-anticorps anti-ScI70, qn		I	S
1173.00	16.8	Auto-anticorps anti-Sm (antigène), ql		I	S
1174.00	28	Auto-anticorps anti-Sm (antigène), qn		I	S
1175.00	22	Auto-anticorps anti-antigènes solubles hépatiques (SLA), ql		I	S
1176.00	37	Auto-anticorps anti-antigènes solubles hépatiques (SLA), qn		I	S
1177.10	36	Auto-anticorps anti-spermatozoïdes (immunoglobuline IgA, immunoglobuline IgG), par.ex. Mar-test, par immunoglobuline		I	S
1181.00	16.8	Auto-anticorps anti-SS-A (Ro), ql		I	S
1182.00	28	Auto-anticorps anti-SS-A (Ro), qn		I	S
1183.00	16.8	Auto-anticorps anti-SS-B (La, Ha), ql		I	S
1184.00	28	Auto-anticorps anti-SS-B (La, Ha), qn		I	S
1186.00	16.8	Auto-anticorps anti-thyréoglobuline, qn		I	S
1188.10	16.8	Auto-anticorps anti-microsome (thyroperoxidase, TPO), qn		I	B
1189.00	32	Auto-anticorps anti-récepteurs de la TSH (TRAK)		I	B
1190.00	37	Auto-anticorps anti-noyau cellulaire (ANA), ql		I	S
1191.00	50	Auto-anticorps anti-noyau cellulaire (ANA), qn		I	S

No. pos.	NP	Dénomination (Chimie/Hématologie/Immunologie)	Limitation	DL	GA
1192.00	52	Auto-anticorps rares, ql, les deux premiers paramètres, chacun	Auto-anticorps anti-21-hydroxylase Auto-anticorps anti-68 KD (hsp-70) Auto-anticorps anti-cellules caliciformes Auto-anticorps anti-BPI (IgA) Auto-anticorps anti-BPI (IgG) Auto-anticorps anti-chondrocyte Auto-anticorps anti-chromatine Auto-anticorps anti-épithélium du côlon Auto-anticorps anti-cytokératine 8/18 Auto-anticorps anti-desmogléine 1 Auto-anticorps anti-desmogléine 3 Auto-anticorps anti-élastase Auto-anticorps anti-fibrillarine (anti-U3RNP) Auto-anticorps anti-filaggrine (kératine) Auto-anticorps anti-fodrine Auto-anticorps anti-ganglioside GQ1B Auto-anticorps anti-glutathione S-transférase Auto-anticorps anti-muscle cardiaque Auto-anticorps anti-tissu testiculaire Auto-anticorps anti-Hu, Yo, Ri Auto-anticorps anti-IA2 Auto-anticorps anti-cathepsine Auto-anticorps anti-Ku Auto-anticorps anti-lactoferrine Auto-anticorps anti-MAG IgM Auto-anticorps anti-Mi 2 Auto-anticorps anti MuSK (en cas de suspicion de myasthénie et d'auto-anticorps anti-récepteurs de l'acétylcholine négatifs) Auto-anticorps anti-myéline Auto-anticorps anti-surrénales Auto-anticorps anti-récepteurs NMDA Auto-anticorps anti-nucléosome Auto-anticorps anti-p53 Auto-anticorps anti-parathyroïde Auto-anticorps anti-récepteur PLA-2 Auto-anticorps anti-PM-Scl Auto-anticorps anti-recoverine Auto-anticorps anti-réticulum endoplasmique Auto-anticorps anti-rétine Auto-anticorps anti-protéine-P ribosomale Auto-anticorps anti-ARN Auto-anticorps anti-ARN polymérase III Auto-anticorps anti-sulfatidil Auto-anticorps anti-titine Auto-anticorps anti-Th/To Auto-anticorps anti-vestibule Auto-anticorps anti-VGCC Auto-anticorps anti- canaux potassiques voltage dépendant (VGKC) et anti-antigène associés à VGKC	I	S

No. pos.	NP	Dénomination (Chimie/Hématologie/Immunologie)	Limitation	DL	GA
1193.00	37	Auto-anticorps rares, ql, chaque paramètre supplémentaire	Auto-anticorps anti-21-hydroxylase Auto-anticorps anti-68 KD (hsp-70) Auto-anticorps anti-cellules caliciformes Auto-anticorps anti-BPI (IgA) Auto-anticorps anti-BPI (IgG) Auto-anticorps anti-chondrocyte Auto-anticorps anti-chromatine Auto-anticorps anti-épithélium du côlon Auto-anticorps anti-cytokératine 8/18 Auto-anticorps anti-desmoglérine 1 Auto-anticorps anti-desmoglérine 3 Auto-anticorps anti-élastase Auto-anticorps anti-fibrillarine (anti-U3RNP) Auto-anticorps anti-filaggrine (kératine) Auto-anticorps anti-fodrine Auto-anticorps anti-ganglioside GQ1B Auto-anticorps anti-glutathione S-transférase Auto-anticorps anti-muscle cardiaque Auto-anticorps anti-tissu testiculaire Auto-anticorps anti-Hu, Yo, Ri Auto-anticorps anti-IA2 Auto-anticorps anti-cathepsine Auto-anticorps anti-Ku Auto-anticorps anti-lactoferrine Auto-anticorps anti-MAG IgM Auto-anticorps anti-Mi 2 Auto-anticorps anti MuSK (en cas de suspicion de myasthénie et d'auto-anticorps anti-récepteurs de l'acétylcholine négatifs) Auto-anticorps anti-myéline Auto-anticorps anti-surrénales Auto-anticorps anti-récepteurs NMDA Auto-anticorps anti-nucléosome Auto-anticorps anti-p53 Auto-anticorps anti-parathyroïde Auto-anticorps anti-récepteur PLA-2 Auto-anticorps anti-PM-Scl Auto-anticorps anti-recoverine Auto-anticorps anti-réticulum endoplasmique Auto-anticorps anti-rétine Auto-anticorps anti-protéine-P ribosomale Auto-anticorps anti-ARN Auto-anticorps anti-ARN polymérase III Auto-anticorps anti-sulfatidil Auto-anticorps anti-titine Auto-anticorps anti-Th/To Auto-anticorps anti-vestibule Auto-anticorps anti-VGCC Auto-anticorps anti- canaux potassiques voltage dépendant (VGKC) et anti-antigène associés à VGKC	I	S

No. pos.	NP	Dénomination (Chimie/Hématologie/Immunologie)	Limitation	DL	GA
1194.00	87	Auto-anticorps rares, qn, les deux premiers paramètres, chacun	Auto-anticorps anti-21-hydroxylase Auto-anticorps anti-68 KD (hsp-70) Auto-anticorps anti-cellules caliciformes Auto-anticorps anti-BPI (IgA) Auto-anticorps anti-BPI (IgG) Auto-anticorps anti-chondrocyte Auto-anticorps anti-chromatine Auto-anticorps anti-épithélium du côlon Auto-anticorps anti-cytokératine 8/18 Auto-anticorps anti-desmoglérine 1 Auto-anticorps anti-desmoglérine 3 Auto-anticorps anti-élastase Auto-anticorps anti-fibrillarine (anti-U3RNP) Auto-anticorps anti-filaggrine (kératine) Auto-anticorps anti-fodrine Auto-anticorps anti-ganglioside GQ1B Auto-anticorps anti-glutathione S-transférase Auto-anticorps anti-muscle cardiaque Auto-anticorps anti-tissu testiculaire Auto-anticorps anti-Hu, Yo, Ri Auto-anticorps anti-IA2 Auto-anticorps anti-cathepsine Auto-anticorps anti-Ku Auto-anticorps anti-lactoferrine Auto-anticorps anti-MAG IgM Auto-anticorps anti-Mi 2 Auto-anticorps anti MuSK (en cas de suspicion de myasthénie et d'auto-anticorps anti-récepteurs de l'acétylcholine négatifs) Auto-anticorps anti-myéline Auto-anticorps anti-surrénales Auto-anticorps anti-récepteurs NMDA Auto-anticorps anti-nucléosome Auto-anticorps anti-p53 Auto-anticorps anti-parathyroïde Auto-anticorps anti-récepteur PLA-2 Auto-anticorps anti-PM-Scl Auto-anticorps anti-recoverine Auto-anticorps anti-réticulum endoplasmique Auto-anticorps anti-rétine Auto-anticorps anti-protéine-P ribosomale Auto-anticorps anti-ARN Auto-anticorps anti-ARN polymérase III Auto-anticorps anti-sulfatidil Auto-anticorps anti-titine Auto-anticorps anti-Th/To Auto-anticorps anti-vestibule Auto-anticorps anti-VGCC Auto-anticorps anti- canaux potassiques voltage dépendant (VGKC) et anti-antigène associés à VGKC	I	S

No. pos.	NP	Dénomination (Chimie/Hématologie/Immunologie)	Limitation	DL	GA
1195.00	67	Auto-anticorps rares, qn, chaque paramètre supplémentaire	Auto-anticorps anti-21-hydroxylase Auto-anticorps anti-68 KD (hsp-70) Auto-anticorps anti-cellules caliciformes Auto-anticorps anti-BPI (IgA) Auto-anticorps anti-BPI (IgG) Auto-anticorps anti-chondrocyte Auto-anticorps anti-chromatine Auto-anticorps anti-épithélium du côlon Auto-anticorps anti-cytokératine 8/18 Auto-anticorps anti-desmoglérine 1 Auto-anticorps anti-desmoglérine 3 Auto-anticorps anti-élastase Auto-anticorps anti-fibrillarine (anti-U3RNP) Auto-anticorps anti-filaggrine (kératine) Auto-anticorps anti-fodrine Auto-anticorps anti-ganglioside GQ1B Auto-anticorps anti-glutathione S-transférase Auto-anticorps anti-muscle cardiaque Auto-anticorps anti-tissu testiculaire Auto-anticorps anti-Hu, Yo, Ri Auto-anticorps anti-IA2 Auto-anticorps anti-cathepsine Auto-anticorps anti-Ku Auto-anticorps anti-lactoferrine Auto-anticorps anti-MAG IgM Auto-anticorps anti-Mi 2 Auto-anticorps anti MuSK (en cas de suspicion de myasthénie et d'auto-anticorps anti-récepteurs de l'acétylcholine négatifs) Auto-anticorps anti-myéline Auto-anticorps anti-surrénales Auto-anticorps anti-récepteurs NMDA Auto-anticorps anti-nucléosome Auto-anticorps anti-p53 Auto-anticorps anti-parathyroïde Auto-anticorps anti-récepteur PLA-2 Auto-anticorps anti-PM-Scl Auto-anticorps anti-recoverine Auto-anticorps anti-réticulum endoplasmique Auto-anticorps anti-rétine Auto-anticorps anti-protéine-P ribosomale Auto-anticorps anti-ARN Auto-anticorps anti-ARN polymérase III Auto-anticorps anti-sulfatidil Auto-anticorps anti-titine Auto-anticorps anti-Th/To Auto-anticorps anti-vestibule Auto-anticorps anti-VGCC Auto-anticorps anti- canaux potassiques voltage dépendant (VGKC) et anti-antigène associés à VGKC	I	S

No. pos.	NP	Dénomination (Chimie/Hématologie/Immunologie)	Limitation	DL	GA
1196.00	42	Autohémolyse		H	S
1197.00	19.4	Barbituriques, ql, sang/urine, - screening avec d'autres drogues voir positions 1686.00 et 1687.00		C	B
1198.00	81	Benzoate par HPLC		C	S
1199.00	19.4	Benzodiazépines, ql, sang/urine, - screening avec d'autres drogues voir positions 1686.00 et 1687.00		C	B
1200.00	315	Transferrine, bêta-2		C	S
1201.00	14.8	Bêta-2-microglobuline		CHI	S
1202.00	58	Bêta-carotène		C	S
1203.00	56	Bêta-thromboglobuline plasmatique		H	S
1204.00	56	Bêta-thromboglobuline thrombocytaire		H	S
1205.00	8.7	Bicarbonate, veineux		C	B
1206.00	3.6	Bilirubine, directe		C	B
1207.00	3.2	Bilirubine, totale		C	B
1208.00	82	Bioptérine		C	S
1209.00	115	Biotinidase, détermination colorimétrique	Uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	C	S
1211.00	135	Plomb par AAS		C	S
1212.00	26	Gazométrie: pH, pCO ₂ , pO ₂ , bicarbonate y compris valeurs dérivées		C	B
1213.10	15.8	Saignement, temps de-, standardisé		H	S
1216.00	24	CA 125		CI	S
1217.00	20	CA 15-3		CI	S
1218.00	24	CA 19-9		CI	S
1219.00	44	CA 72-4		CI	S
1220.00	19.9	Céruloplasmine		C	S
1221.00	60	Calcitonine		C	S
1222.00	25	Calcium ionisé		C	S
1223.00	2.8	Calcium total, sang/plasma/sérum		C	B
1224.00	2.8	Calcium total, autre liquide biologique		C	B
1224.10	61	Calprotectine, qn, selles		C	S
1225.00	16.9	Cannabis, ql, urine, - screening avec d'autres drogues, voir positions 1686.00 et 1687.00		C	B
1226.00	76	Transferrine, carbohydate déficiente (CDT)		C	S
1227.00	20	Antigène carcino-embryonnaire (CEA)		CI	S
1229.00	3.2	Chlorures		C	B
1230.00	2.5	Cholestérol, total		C	B
1231.00	5	Cholinestérase (CHE)		C	S
1232.00	12.4	Cholinestérase avec indice de dibucaïne		C	S
1233.00	105	Chrome par AAS		C	S
1235.00	350	Cobalamine, S-adénosyl-transférase lors de maladies de l'acide méthylmalonique, mesure avec un substrat radiomarqué et lors d'une séparation difficile du substrat et du produit	Uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	C	S
1236.00	450	Cobalamine, coenzyme, synthèse, détermination lors de maladies du métabolisme de la méthionine et de la cobalamine, mesure indirecte avec séparation du substrat et du produit au moyen d'un substrat radiomarqué	Uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	C	S
1237.00	19.4	Cocaïne, ql, urine; screening avec d'autres drogues, voir positions 1686.00 et 1687.00		C	B
1238.00	135	Caféine, sang		C	S

No. pos.	NP	Dénomination (Chimie/Hématologie/Immunologie)	Limitation	DL	GA
1239.00	68	Corticotrophine (ACTH)		C	S
1240.10	19.3	Cortisol, qn (pour un test de stimulation à l'ACTH ou un test de suppression à la dexaméthasone, la prestation peut être facturée 2 fois)		C	S
1241.00	60	Cortisol, libre		C	S
1244.00	37	Peptide C		C	S
1245.00	10	Protéine C réactive (CRP), qn		CHIM	B
1246.00	9	Protéine C réactive (CRP), par test rapide, sq		CHIM	B
1247.00	61	Créatine		C	S
1248.00	61	Créatine érythrocytaire		C	S
1249.00	2.5	Créatine-kinase (CK), total	Non cumulable avec positions 1735.00 troponine, T ou I, test rapide	C	B
1250.00	8.7	Créatine-kinase, isoenzyme MB (CK-MB)		C	B
1251.00	12.6	Créatine-kinase, isoenzyme MB (CK-MB), masse		C	B
1252.00	31	Créatine-kinase, isoenzyme par fractionnement électrophorétique		C	S
1253.00	650	CTLp		I	S
1254.00	68	AMP cyclique		C	S
1255.00	44	CYFRA-21-1		CI	S
1256.00	450	Cystathionine bêta-synthase lors d'homocystinurie, mesure avec un substrat radiomarqué et lors d'une séparation difficile du substrat et du produit	Uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	C	S
1257.00	21	Cystatine C		C	S
1258.00	110	DDAVP, perfusion à but diagnostique, y compris facteur VIII et détermination FvW		H	S
1259.00	21	D-dimère, ql	Uniquement pour l'exclusion de la coagulopathie intravasculaire disséminée (DIC)	H	B
1260.00	32	D-dimère, qn		H	B
1261.00	43	Déhydroépiandrostérone (DHEA)		C	S
1262.00	24	Déhydroépiandrostérone-sulfate (DHEA-S)		C	S
1263.00	44	Acide delta-aminolévulinique (ALA)		C	S
1265.10	53	Pyridinoline et/ou Desoxypyridinoline, par HPLC		C	S
1266.00	26	Leucocytes, répartition, frottis, microscopique	Pas avec la méthode QBC	H	B
1267.00	11	Digoxine, sang		C	S
1268.00	135	Dihydroptéridineréductase (DHPR), activité érythrocytaire	Uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	C	S
1270.00	2.8	Fer		CH	S
1271.00	155	Fer dans une biopsie du foie par AAS		C	S
1273.00	53	Elastase 1, pancréatique, qn, dans les selles		C	S
1275.00	240	Hydrates de carbone, enzymes du métabolisme des ~, détermination colorimétrique, incubation simple, par cas et par patient	Uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	C	S
1276.00	315	Hydrates de carbone, enzymes du métabolisme des ~, détermination colorimétrique, incubation double, par cas et par patient	Uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	C	S

No. pos.	NP	Dénomination (Chimie/Hématologie/Immunologie)	Limitation	DL	GA
1277.00	185	Hydrates de carbone, enzymes du métabolisme des ~, détermination par photométrie UV, par cas et par patient	Uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	C	S
1278.00	44	Protéine cationique des eosinophiles (ECP)		CI	S
1279.00	68	Erythropoïétine		CH	S
1281.10	11.3	Erythrocytes, test direct anti-globulines humaines avec sérums immuns polyspécifiques ou monospécifiques (IgG, sous-classes IgG, IgA, IgM, C3d, C3c), par sérum immun utilisé		H	B
1283.00	60	Erythrocytes, alloanticorps, anti-D, sq, lors d'une grossesse, selon le standard de l'OMS		H	S
1284.00	325	Erythrocytes, alloanticorps anti-, détermination de l'importance clinique par ADCC, cytométrie de flux ou chimioluminescence		H	S
1285.00	195	Erythrocytes, alloanticorps anti-, spécification à partir de 3 anticorps		H	S
1286.00	66	Erythrocytes, alloanticorps anti-, spécification avec test-panel, pour 8 à 11 suspensions		H	S
1287.00	9.3	Erythrocytes, alloanticorps anti-, spécification avec test-panel, par suspension supplémentaire		H	S
1288.00	33	Erythrocytes, alloanticorps anti-, test de recherche selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", version 6.0 du 01.01.2017 ⁶		H	B
1289.00	28	Erythrocytes, alloanticorps anti-, détermination du titre d'anticorps d'importance clinique lors du suivi d'une grossesse, 1 titre par spécificité		H	S
1290.00	5.7	Erythrocytes, détermination des antigènes érythrocytaires A1/A2/A1B/A2B		H	S
1291.00	60	Erythrocytes, détermination des antigènes érythrocytaires des sous-groupes A ou B faibles		H	S
1292.00	11.3	Erythrocytes, détermination des antigènes érythrocytaires, par antigène sauf AB0, Rhésus D et phénotype		H	S
1293.00	160	Erythrocytes, anticorps anti-, élution avec spécification		H	S
1294.00	40	Erythrocytes, dépistage des autoanticorps anti-, induits par médicaments, simple, p. ex. pénicilline		HI	S
1295.00	130	Erythrocytes, autoanticorps anti-, autoadsorption ou technique de titration pour test de compatibilité		H	S
1296.00	28	Erythrocytes, autoanticorps anti-, détermination du titre au cours d'un suivi		HI	S

⁶ Le document peut être consulté à l'adresse suivante : www.bag.admin.ch/ref

No. pos.	NP	Dénomination (Chimie/Hématologie/Immunologie)	Limitation	DL	GA
1297.00	4.2	Érythrocytes numération, par détermination manuelle	- Pas avec la méthode QBC, - Non cumulable avec les positions 1375.00, 1396.00, 1532.00 et 1715.00	H	S
1307.00	19.3	Estradiol		C	S
1309.00	68	Estriol		C	S
1311.00	23	Alcool éthylique, qn, sang		C	B
1311.10	19.4	Ethylglucuronide, ql, urine	Que dans le cadre du contrôle de l'abstinence	C	S
1314.00	7.9	Ferritine		CH	B
1315.00	250	Acides gras par GC ou HPLC		C	S
1316.00	95	Acides gras libres		C	S
1317.00	21	Fibrinogène ou fibrine, produits de dégradation (FDP)		H	S
1318.00	43	Fibrinogène, en tant que protéine totalement coagulable		H	S
1319.00	28	Fibrinogène, immunologique		H	S
1320.00	13.8	Fibrinogène, d'après Clauss		H	S
1321.00	15.8	Fibrinogène, selon Schulz		H	S
1322.00	27	Complexe de Fibrinogène et fibrine monomère (FM)		H	S
1323.00	43	Fibrinopeptide A		H	S
1324.00	560	Fibroblastes, culture -, y compris culture primaire, uniquement à but diagnostique		C	S
1325.00	560	Fibroblastes, culture -, sans culture primaire, uniquement à but diagnostique		C	S
1326.00	52	Fibronectine		CHI	S
1326.10	540	Test à la filipine dans les fibroblastes pour le diagnostic de la maladie de Niemann-Pick C	Uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	C	S
1327.00	24	Fluorures		C	S
1328.00	58	Pulmonaire, maturité foetale ~ (FLM, rapport S/A)		C	S
1329.00	13.1	Folate		CH	S
1330.00	21	Folate érythrocytaire		CH	S
1331.00	17.1	Hormone folliculostimulante (FSH)		C	S
1332.00	29	Anticorps libres dans le système ABO chez les nouveau-nés par test indirect anti-globulines humaines ou élution		H	S
1333.00	15.9	Fructosamine		C	S
1334.00	31	Fructose		C	S
1335.00	320	Galactokinase lors de galactosémie mesure avec un substrat radiomarqué et séparation simple du substrat et du produit	Uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	C	S
1336.00	320	Uridyltransférase, galactose-1-phosphate ~ lors de galactosémie mesure avec un substrat radiomarqué et séparation simple du substrat et du produit	Uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	C	S
1337.00	31	Galactose		C	S
1338.00	115	Galactose-1-phosphate	Uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	C	S
1340.00	60	Acides biliaires		C	S
1341.00	2.5	Gamma-glutamyltranspeptidase (GGT)		C	B
1342.00	53	Gastrine		C	S
1343.00	730	Culture lymphocytaire mixte (MLC) pour un receveur, un donneur, contrôle inclus		HI	S

No. pos.	NP	Dénomination (Chimie/Hématologie/Immunologie)	Limitation	DL	GA
1344.00	130	Culture lymphocytaire mixte, pour chaque donneur supplémentaire		HI	S
1345.00	46	Coagulation, facteur XIII, Activité		H	S
1347.00	79	Coagulation, facteur de ~, immunologique, chacun		H	S
1348.00	35	Coagulation, facteurs II, V, VII et X, par méthode de l'activité, chacun		H	B
1349.00	56	Coagulation, facteurs VIII, IX, XI, XII, par méthode de l'activité, chacun		H	S
1355.00	68	Glucagon		C	S
1356.00	2.5	Glucose, sang/plasma/sérum		C	B
1357.00	2.5	Glucose, autre liquide biologique		C	B
1358.00	21	Glucose-6-phosphate-déshydrogénase (G-6-PDH)		C	S
1359.00	8.7	Glucose, test de surcharge ~, selon OMS		C	S
1361.00	15.9	Glutamate-déshydrogénase (GLDH)		C	S
1363.00	17.8	Hémoglobine glyquée (HbA1c)		C	B
1364.00	115	Glycogène dans les tissus	Uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	C	S
1365.00	320	Glycogène-synthase lors de glycogénose, mesure avec un substrat radiomarqué et séparation simple du substrat et du produit	Uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	C	S
1366.00	105	Or par AAS		C	S
1367.00	56	Elastase granulocytaire plasmatique		CH	S
1368.00	45	Guthrie, test de: screening de nouveaux pour le dépistage de la phénylcétonurie, la galactosémie, le déficit en biotinidase, le syndrome adrénogénital, l'hypothyroïdie congénitale, le déficit en acyl-CoA medium-chain-déhydrogénase (MCAD), la fibrose kystique selon l'art. 12e, let. a OPAS.	Les coûts de l'analyse relative à la fibrose kystique ne sont pris en charge que si l'autorisation mentionnée à l'article 12 LAGH a été délivrée. Cette prise en charge est limitée au 31 décembre 2018.	C	S
1369.00	68	Hémopexine		CHI	S
1370.00	8	Hémogramme I, automatisé: érythrocytes, leucocytes, hémoglobine, hématocrite et indices	Pas avec la méthode QBC	H	B
1371.00	9	Hémogramme II, automatisé: hémogramme I, plus thrombocytes	Pas avec la méthode QBC	H	B
1372.00	10	Hémogramme III, automatisé: hémogramme II, plus 3 sous-populations de leucocytes	Pas avec la méthode QBC	H	B
1373.00	12	Hémogramme IV, automatisé: hémogramme III, plus 5 ou plus de sous-populations de leucocytes	Pas avec la méthode QBC	H	B
1374.00	14.6	Hémogramme V, automatisé: comme hémogramme IV, répartition des leucocytes par cytométrie de flux	Pas avec la méthode QBC	H	B
1375.00	4.9	Hématocrite par détermination manuelle	- Pas avec la méthode QBC, - Non cumulable avec les positions 1297.00, 1396.00, 1532.00 et 1715.00	H	S
1395.00	41	Hémoglobine Bart's, coloration de HbH, screening de l'alpha-thalassémie		H	S
1396.00	4.9	Hémoglobine par détermination manuelle	- Pas avec la méthode QBC, - Non cumulable avec les positions 1297.00, 1375.00, 1532.00 et 1715.00	H	S
1398.00	42	Hémoglobine, courbe de dissociation de l'O ₂ , valeur P50 (capacité de liaison d'oxygène de l'hémoglobine)		H	S

No. pos.	NP	Dénomination (Chimie/Hématologie/Immunologie)	Limitation	DL	GA
1401.00	41	Hémoglobine, fœtale (hémoglobine F)		CH	S
1402.00	37	Hémoglobine, libre		CH	S
1404.00	22	Hémosidérine dans le sédiment urinaire		CH	S
1405.00	19.9	Haptoglobine		CH	S
1406.00	2.5	Urée, sang/plasma/sérum		C	B
1407.00	2.8	Urée, autre liquide biologique		C	B
1410.10	3.2	Cholestérol HDL, qn		C	B
1411.00	140	Inhibiteurs des facteurs intrinsèques de coagulation, individuel (p.ex. F VIII ou F IX/méthode de Bethesda)		H	S
1412.00	49	Inhibiteurs du système intrinsèque ou extrinsèque de coagulation (p.ex. test de mélange de APTT ou de Quick), y compris l'anticoagulant lupique		H	S
1413.00	24	Héparine, cofacteur II, fonctionnel		H	S
1414.00	32	Héparine, cofacteur II, immunologique		H	S
1415.00	45	Héparine, activité anti-IIa resp. anti-Xa		H	B
1416.00	82	Hippurate par HPLC		C	S
1417.00	52	Histamine totale		CI	S
1418.00	135	HLA, antigène, spécialités isolées p.ex. B 27, B 5		HI	S
1419.00	270	HLA, typisation (locus A et B)		HI	S
1420.00	345	HLA, typisation (locus DR)		HI	S
1421.00	280	Holocarboxylase-synthétase (indirecte) lors de maladies congénitales du métabolisme de la biotine mesure avec un substrat radiomarqué et séparation simple du substrat et du produit	Uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	C	S
1422.00	30	Homocystéine		CHI	S
1423.00	81	Acide homogentisique (HGA)		C	S
1424.00	81	Acide homovanillique (HVA)		C	S
1425.00	17.5	Gonadotrophine chorionique humaine (HCG), qn		CI	B
1426.00	61	Human Placenta Lactogen (HPL)		C	S
1427.00	38	Test de gonflement hyposmotique, spermatozoïdes		C	S
1428.00	115	Identification de substances inconnues après intoxication, ql, sang/urine		C	S
1429.00	460	Identification de substances inconnues après intoxication, qn, sang		C	S
1430.00	185	Identification de substances inconnues après intoxication, sq, sang/urine		C	S
1431.00	58	Hémoglobine normale et anormale, identification par électrophorèse ou chromatographie		CH	S
1432.00	280	Iduronate 2-sulfatase lors de MPS II mesure avec un substrat radiomarqué et séparation simple du substrat et du produit	Uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	C	S
1433.00	80	IgG/albumine, rapport (LIGI)		CIM	S
1434.00	40	IgG, rapport liquide céphalo-rachidien/sérum		CIM	S
1435.00	69	Anticorps immuns du système AB0		HI	S
1436.00	43	Immunoélectrophorèse, simple		I	B
1437.00	50	Immunoélectrophorèse, approche multiple		I	B
1438.00	53	Immunofixation, simple		CI	B
1439.00	150	Immunofixation, approche multiple		CI	B
1440.00	12.4	Immunoglobuline IgA, autres liquides biologiques		CIM	S
1441.00	6.2	Immunoglobuline IgA, sérum		CIM	B
1442.00	120	Immunoglobuline IgD		CI	B

No. pos.	NP	Dénomination (Chimie/Hématologie/Immunologie)	Limitation	DL	GA
1443.00	17.5	Immunoglobuline IgE totale, qn		CI	B
1444.00	21	Immunoglobuline IgE, monotest monospécifique, qn, dosage des IgE spécifiques suivantes, de la 5e à un maximum de 10 IgE, chacune	Non cumulable avec position 1445.00	I	S
1445.00	72	Immunoglobuline IgE, multitest de dépistage monospécifique avec différenciation des IgE spécifiques, forfaitaire	Non cumulable avec position 1444.00	I	S
1446.00	36	Immunoglobuline IgE, monotest multi, groupe ou monospécifique, qn, jusqu'à 4 IgE spécifiques, chacune		I	S
1447.00	41	Immunoglobuline IgE, test de dépistage groupé ou multispécifique de l'atopie, ql/sq, sans différenciation des IgE spécifiques, forfaitaire		I	S
1448.00	36	Immunoglobuline IgG monospécifique par RAST ou par méthode analogue, au maximum 2 allergènes, chacun	Pas pour les allergènes alimentaires	I	S
1449.00	96	Immunoglobuline IgG, 4 sous-classes, qn		I	B
1450.00	12.4	Immunoglobuline IgG, autres liquides biologiques		CIM	S
1451.00	6.2	Immunoglobuline IgG, sérum		CIM	B
1452.00	11	Immunoglobuline IgG hémagglutinine ou IgG hémolysine, un antigène supplémentaire		HI	S
1453.00	22	Immunoglobuline IgG hémagglutinine ou IgG hémolysine, premier antigène		HI	S
1454.00	43	Immunoglobuline IgG précipitine par immunoélectrophorèse, premier allergène	Pas pour les allergènes alimentaires	I	S
1455.00	25	Immunoglobuline IgG précipitine par immunélectrophorèse, chaque allergène suivant, max.10, chacun	Pas pour les allergènes alimentaires	I	S
1456.00	12.4	Immunoglobuline IgM, autres liquides biologiques		CIM	S
1457.00	6.2	Immunoglobuline IgM, sérum		CIM	B
1458.00	30	Immunoglobulines chaînes légères, type kappa et lambda, ql		CI	S
1459.00	37	Immunoglobulines chaînes légères, type kappa, qn		CI	B
1460.00	37	Immunoglobulines chaînes légères, type lambda, qn		CI	B
1461.00	195	Immunoglobulines, bandes oligoclonales, liquide céphalo-rachidien vs sérum		CIM	S
1463.10	72	Complexes immuns circulants (C1q, fixation) qn		CI	S
1468.00	99	Immunosuppresseur de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang		C	S
1469.00	150	Immunosuppresseur de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang		C	S
1470.00	55	Immunosuppresseur de la LS/LMT, immunologique, sang		C	S
1471.00	21	Insuline		C	S
1472.00	155	Hypoglycémie insulinaire: dosage glucose 6 fois et dosage cortisol 6 fois		C	S
1473.00	60	Insulin-like growth factor-binding protein 3 (IGFBP-3)		C	S
1474.10	87	Cytokines/ molécules d'adhésion/récepteurs/inhibiteurs, qn, les deux premiers paramètres, chacun	Non cumulable avec positions 1525.00 et 1526.00	I	S

No. pos.	NP	Dénomination (Chimie/Hématologie/Immunologie)	Limitation	DL	GA
1475.10	67	Cytokines/ molécules d'adhésion/récepteurs/inhibiteurs, qn, chaque paramètre suivant jusqu'à un maximum de 10		I	S
1476.00	28	Isoagglutinines, titre, par antigène, anti-A1 ou anti-B, chacun		HI	S
1477.00	370	Isovalériate, incorporation de ~ dans des cellules cultivées intactes lors de maladies du métabolisme de l'acide isovalérianique, mesure indirecte sans séparation proprement dite du substrat et du produit au moyen d'un substrat radiomarqué	Uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	C	S
1478.00	105	Cadmium par AAS		C	S
1479.00	2.8	Potassium, sang/plasma/sérum		C	B
1480.00	2.8	Potassium, autre liquide biologique		C	B
1481.00	42	Potassium érythrocytaire		C	S
1482.00	52	Callicréine		H	S
1483.00	9.2	Agglutinines froides, test de recherche		HI	S
1484.00	99	Cardiotonique de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang		C	S
1485.00	140	Cardiotonique de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang		C	S
1486.00	14.3	Cardiotonique de la LS/LMT, immunologique, sang		C	S
1487.00	69	Cardiotonique de la LS/LMT, ql, métabolites inclus, urine		C	S
1488.00	93	Carnitine, libre et totale, plasmatique	Pour contrôler un déficit de carnitine	C	S
1489.00	125	Catécholamines, adrénaline plus noradrénaline plus dopamine		C	S
1490.00	60	Corps cétoniques, différenciés, qn		C	S
1491.00	78	Frottis de moelle osseuse, uniquement préparation et coloration		H	S
1492.00	105	Cobalt par AAS		C	S
1493.00	45	Complément, total, méthode alternative (hémolytique)		I	S
1494.00	36	Complément, total, méthode classique (hémolytique)		I	S
1495.00	36	Complément, facteur B, proactivateur C3		I	S
1496.00	54	Complément, facteur C1-estérase, inhibiteur de l', fonctionnel		I	S
1497.00	28	Complément, facteur C1-estérase, inhibiteur de l', immunologique		I	S
1498.00	135	Complément, facteur C1q		CI	S
1499.00	36	Complément, facteur C2, immunologique		I	S
1500.00	42	Complément, facteur C3, autres liquides biologiques		CI	S
1501.00	23	Complément, facteur C3, sérum		CI	B
1502.00	42	Complément, facteur C4, autres liquides biologiques		CI	S
1503.00	23	Complément, facteur C4, sérum		CI	B
1504.00	36	Complément, autres facteurs, premier test		I	S
1505.00	28	Complément, autres facteurs, chaque test suivant		I	S
1508.00	62	Concrétions, analyse par IR ou diffraction des rayons X		C	S
1509.00	2.5	Créatinine, sang/plasma/sérum		C	B
1510.00	2.5	Créatinine, autre liquide biologique		C	B
1511.00	22	Cristaux, recherche par lumière polarisée		CHM	S

No. pos.	NP	Dénomination (Chimie/Hématologie/Immunologie)	Limitation	DL	GA
1512.00	42	Cryofibrinogène et cryoglobuline, ql		CHI	S
1513.00	99	Cryoglobuline, qn		CHI	S
1514.00	150	Cryoglobuline, isolation et typisation		CHI	S
1515.00	44	Cuivre par AAS		C	S
1516.00	155	Cuivre, par AAS, biopsie hépatique		C	S
1517.00	23	Lactate		C	B
1518.00	2.5	Lactate-déshydrogénase (LDH), sang/plasma/sérum		C	B
1519.00	3.2	Lactate-déshydrogénase (LDH), autre liquide biologique		C	S
1520.00	32	Lactose, test de résorption du		C	S
1521.00	4	Cholestérol LDL mesuré	Le cholestérol-LDL calculé ne peut pas être facturé.	C	B
1522.00	58	Lécithines/sphingomyélines, rapport (L/S)		C	S
1523.00	36	Leucocytes, (sous) population des ~ détermination avec anticorps monoclonal par cytométrie de flux, premier anticorps monoclonal		HI	S
1524.00	18	Leucocytes, (sous) population des ~ détermination avec anticorps monoclonal par cytométrie de flux, chaque anticorps monoclonal supplémentaire		HI	S
1525.00	57	Leucocytes, mesure de médiateurs libérés après stimulation, avec 1 contrôle positif et négatif et 1er antigène ou mélange d'antigènes	Non cumulable avec position 1474.00	HI	S
1526.00	28	Leucocytes, mesure de médiateurs libérés après stimulation, avec chaque antigène supplémentaire jusqu'à 10 au maximum	Non cumulable avec position 1474.00	HI	S
1527.00	260	Leucocytes alloanticorps anti-HLA, spécification avec Test-Panel		HI	S
1528.00	66	Leucocytes, alloanticorps anti, recherche, pour 10 à 12 suspensions		HI	S
1529.00	130	Leucocytes, auto- ou alloanticorps, anti-, sur cellules et dans le sérum		HI	S
1530.00	28	Compatibilité leucocytaire, chaque donneur supplémentaire		H	S
1531.00	56	Compatibilité leucocytaire, receveur de transplant et premier donneur		H	S
1532.00	6.3	Leucocytes numération, détermination manuelle	- Pas avec la méthode QBC, - Non cumulable avec les positions 1297.00, 1375.00, 1396.00 et 1715.00	H	S
1536.00	100	Lutrophine (LH) et folliculostimuline (FSH) dans test LH-RH, 4 déterminations pour chacune		C	S
1537.00	5	Lipase		C	B
1539.00	19.9	Lipoprotéine (a)		C	S
1540.00	31	Lipoprotéines par électrophorèse		C	S
1541.00	12.4	Lithium, sang		C	S
1542.00	14.8	Lutrophine (LH)		C	S
1545.00	130	Lymphocytes/monocytes, fonction, mesure de cytokines après stimulation dans la culture cellulaire		HI	S
1546.00	105	Lymphocytes/monocytes, stimulation après isolation ~ (absorption de thymidine ou médiateurs libérés) avec 1 contrôle positif et négatif et 1er antigène ou mixture d'antigènes		HI	S

No. pos.	NP	Dénomination (Chimie/Hématologie/Immunologie)	Limitation	DL	GA
1547.00	24	Lymphocytes/monocytes, stimulation après isolation ~ (absorption de thymidine ou médiateurs libérés) chaque antigène supplémentaire, jusqu'à un maximum de 10		HI	S
1549.00	66	Lymphocytes, alloanticorps anti ~, recherche		HI	S
1550.00	145	Lymphocytes, auto- et alloanticorps anti ~, sur cellules et dans le sérum		HI	S
1551.00	43	Acide lysergique diéthylamide (LSD), ql, urine - screening avec d'autres drogues, voir positions 1686.00 et 1687.00		C	S
1552.00	240	Lysosome, enzymes du, détermination fluorimétrique, par cas et par patient	Uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	C	S
1553.00	210	Lysosome, enzymes du, détermination colorimétrique, par cas et par patient	Uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	C	S
1554.00	61	Lysozyme, muramidase		CHI	S
1555.00	50	Magnésium érythrocytaire		C	S
1556.00	8.7	Magnésium, sang/plasma/sérum		C	B
1557.00	8.7	Magnésium, autre liquide biologique		C	S
1558.00	24	Magnésium, ionisé		C	S
1559.00	68	Malonyldialdéhyde (MDA), production thrombocytaire		H	S
1560.00	105	Manganèse par AAS		C	S
1562.00	125	Métanéphrine plus normétanéphrine, libre et conjuguée		C	S
1563.00	16.9	Méthadone, ql, urine - screening avec d'autres drogues, voir positions 1686.00 et 1687.00		C	B
1564.00	43	Methaqualone, ql, urine - screening avec d'autres drogues voir positions 1686.00 et 1687.00		C	B
1565.00	245	Méthionine-synthase lors de maladies congénitales du métabolisme de la méthionine, mesure avec un substrat radiomarqué et séparation simple du substrat et du produit	Uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	C	S
1566.00	450	Méthionine, synthèse, détermination de la ~ lors de maladies du métabolisme de la méthionine et de la cobalamine, mesure indirecte avec séparation du substrat et du produit au moyen d'un substrat radiomarqué	Uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	C	S
1567.00	84	Méthotrexate, sang		C	S
1569.00	520	Méthylmalonyl-CoA-mutase lors de maladies de l'acide méthylmalonique, mesure avec un substrat radiomarqué et lors d'une séparation difficile du substrat et du produit	Uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	C	S
1570.00	285	Transferrine, mono- et aglycano-		C	S
1572.00	29	Myoglobine		C	S
1573.00	24	N-acétyl-bêta-D-glucosaminidase (NAG)		C	S
1574.00	2.5	Sodium, sang/plasma/sérum		C	B
1575.00	2.5	Sodium, autre liquide biologique		C	B
1576.00	70	Peptide natriurétique (BNP, NT-proBNP)	Recherche d'une dyspnée aiguë pour l'élimination d'une insuffisance cardiaque aiguë ou chronique; pas pour le suivi d'une thérapie	C	B
1577.00	37	Néoptérine		CHI	S

No. pos.	NP	Dénomination (Chimie/Hématologie/Immunologie)	Limitation	DL	GA
1578.00	86	Neuroleptique de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang		C	S
1579.00	140	Neuroleptique de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang		C	S
1580.00	15.9	Neuroleptique de la LS/LMT, immunologique, sang		C	S
1581.00	37	Enolase spécifique des neurones (NSE)		C	S
1582.00	105	Nickel par AAS		C	S
1583.00	9.3	Sang occulte, par échantillon primaire Pour l'indication préventive au dépistage précoce du cancer du côlon : tous les 2 ans de l'âge de 50 à 69 ans selon l'art. 12e let. d OPAS		CH	B
1584.00	19.4	Opiacés, ql, urine; screening avec d'autres drogues voir positions 1686.00 et 1687.00		C	B
1586.00	82	Orotate par HPLC		C	S
1587.00	20	Osmolalité		C	B
1588.00	29	Résistance osmotique érythrocytaire		H	S
1589.00	52	Ostéocalcine		C	S
1590.00	37	Oxalates		C	S
1591.00	42	Oxymétrie: oxyhémoglobine, carboxyhémoglobine, méthémoglobine		CH	B
1592.00	3.6	Amylase pancréatique spécifique		C	B
1593.00	24	Pancréolauryl, test au		C	S
1594.00	92	Pancréozymin-sécrétine, test, y compris détermination du bicarbonate et des enzymes, dans au moins 4 échantillons		C	S
1595.00	37	Parathormone (PTH)		C	S
1596.00	88	Parathormone Related Peptide (PTHrP)		C	S
1597.00	73	Pénétration, test de		C	S
1598.00	12.1	pH, détermination dans le suc gastrique resp. les transsudats et les exsudats		C	S
1599.00	19.4	Phéncyclidine, ql, urine; screening avec d'autres drogues voir positions 1686.00 et 1687.00		C	S
1600.00	50	Phénytoïne libre, y compris dosage de la phénytoïne totale, sang		C	S
1601.00	3.2	Phosphate, sang/plasma/sérum		C	B
1602.00	3.2	Phosphate, autre liquide biologique		C	S
1603.00	56	Plasmine/antiplasmine, complexe (PAP)		H	S
1604.00	27	Plasminogène, fonctionnel		H	S
1605.00	79	Plasminogène, immunologique		H	S
1606.00	52	Plasminogène, activateur-inhibiteur (PAI), fonctionnel		H	S
1607.00	56	Plasminogène, activateur-inhibiteur (PAI) immunologique		H	S
1609.00	18.7	Porphobilinogène, ql, Urine		C	S
1610.00	44	Porphobilinogène, qn, Urine		C	S
1611.00	205	Profil porphyrines, par HPLC, au moins trois métabolites, qn, selles, urines		C	S
1612.00	215	Porphyrines, fractionnées, érythrocytaires	Uniquement pour le diagnostic des porphyries érythropoïétiques	C	S
1613.00	58	Porphyrines, totales, qn, par photométrie, urine		C	S
1614.00	52	Précallicréine		H	S
1615.00	19.9	Préalbumine (transthyréline)		C	S
1616.00	61	Prégnandiol		C	S
1617.00	61	Prégnantriol ou prégnantriolone		C	S

No. pos.	NP	Dénomination (Chimie/Hématologie/Immunologie)	Limitation	DL	GA
1618.00	84	Primidone, y compris phénobarbital, sang		C	S
1619.00	84	Procalcitonine, qn, méthode sensible (<0.1µg/l)	En cas de suspicion d'infections des voies respiratoires inférieures, de septicémie ou d'une autre infection bactérienne sévère	C	B
1620.00	19.3	Progestérone		C	S
1622.00	65	Procollagène		H	S
1623.00	14.8	Prolactine (PRL)		C	S
1624.00	320	Propionate, incorporation de ~ dans des cellules cultivées intactes lors de maladies du métabolisme de l'acide propionique, mesure indirecte sans séparation proprement dite du substrat et du produit au moyen d'un substrat radiomarqué	Uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	C	S
1625.00	280	Carboxylase, propionyl-CoA~ lors de maladies congénitales du métabolisme de la biotine, mesure avec un substrat radiomarqué et séparation simple du substrat et du produit	Uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	C	S
1626.00	11.8	Prostate, antigène spécifique (PSA)		CI	S
1627.00	11.8	Prostate, antigène spécifique (PSA), libre, uniquement en combinaison avec un PSA total entre 3 et 10 µg/l		CI	S
1629.00	52	Protéine C, fonctionnelle		H	S
1630.00	56	Protéine C, immunologique		H	S
1631.00	45	Protéine S, libre, fonctionnelle		H	S
1632.00	60	Protéine S, libre, immunologique		H	S
1633.00	60	Protéine S, totale, immunologique		H	S
1634.00	2.5	Protéines totales, sang/plasma/sérum		C	B
1635.00	8.7	Protéines, totales, autre liquide biologique		C	B
1636.00	31	Protéines par électrophorèse		C	S
1637.00	40	Protéines par électrophorèse après enrichissement		C	S
1638.00	56	Fragments F 1+2 de prothrombine		H	S
1639.00	53	Protoporphyrine, libre, érythrocytaire		CH	S
1640.00	36	Pseudo-cholinestérase		C	S
1642.00	37	Pyruvate		C	S
1643.00	280	Carboxylase, pyruvate~ lors de maladies congénitales du métabolisme de la biotine, mesure avec un substrat radiomarqué et séparation simple du substrat et du produit	Uniquement dans les laboratoires de métabolisme des hôpitaux universitaires	C	S
1644.00	88	Pyruvate kinase érythrocytaire		CH	S
1645.00	120	Mercure par AAS		C	S
1646.00	68	Rénine		C	S
1647.00	18.6	Temps de reptilase		H	S
1648.00	34	Réticulocytes, qn, y compris recherche de corps de Heinz, ql, par méthode manuelle microscopique		H	B
1649.00	13.2	Réticulocytes automatisée, qn		H	B
1650.00	46	Protéine liée au rétinol		C	S
1652.00	81	Triiodothyronine reverse (rT3)		C	S

No. pos.	NP	Dénomination (Chimie/Hématologie/Immunologie)	Limitation	DL	GA
1653.00	27	Rhésus, phénotype selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", version 6.0 du 01.01.2017 ⁷		H	B
1654.00	7.4	Facteurs rhumatoïdes, qn par néphélométrie ou turbidimétrie, sq par agglutination		CI	S
1656.00	180	Hémolyse acide (test de Ham)		H	S
1657.00	110	Acides organiques, ql		C	S
1658.00	250	Acides organiques, qn		C	S
1659.00	12	Human Choriongonadotropin (HCG), ql, test de grossesse		C	B
1660.00	86	Sédatif/hypnotique de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang		C	S
1661.00	140	Sédatif/hypnotique de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang		C	S
1662.00	15.9	Sédatif/hypnotique de la LS/LMT, immunologique, sang		C	S
1663.00	69	Sédatif/hypnotique de la LS/LMT, ql, métabolites inclus, urine		C	S
1664.00	14.6	Sédiment, examen microscopique		C	S
1665.00	105	Sélénium par AAS		C	S
1666.00	1	Vitesse de sédimentation, prélèvement sanguin non compris		CH	B
1667.00	72	Sérotonine thrombocytaire		H	S
1668.00	30	Globuline liant les hormones sexuelles/Sex binding protein (SBP)		C	S
1669.00	15.1	Test de falciformation		H	S
1670.00	47	Sidérobastes, coloration et numération avec commentaire		H	S
1671.00	53	Somatomédine C (IGF-1)		C	S
1673.00	32	Recherche de spermatozoïdes après vasectomie, sédiment natif		C	S
1674.00	145	Spermogramme, pH, viscosité, comptage des cellules, mobilité, diminution de la mobilité, vitalité, morphologie, éléments cellulaires étrangers, y compris diff. colorations		C	S
1675.00	11.7	Microscopie spéciale, préparation native (sur fond noir, polarisation, contraste de phase)		CHM	S
1676.00	4	Poids spécifique, densité		C	S
1677.00	30	Squamous Cell Carcinoma (SCC)		CI	S
1678.00	650	Cultures de cellules souche		H	S
1679.00	250	Stéroïdes, ql, détermination par spectrométrie de masse, urine		C	S
1681.00	150	Graisses fécales		C	S

⁷ Le document peut être consulté à l'adresse suivante : www.bag.admin.ch/ref

No. pos.	NP	Dénomination (Chimie/Hématologie/Immunologie)	Limitation	DL	GA
1683.00	110	Drogues figurant dans la LA (amphétamines, barbituriques, benzodiazépines, cocaïne, cannabis, diéthylamide de l'acide lysergique, méthadone, méthaqualone, opiacés, phéncyclidine), analyses de recherche et de confirmation par HPLC/CG, sang/urine		C	S
1684.00	145	Drogues figurant dans la LA (amphétamines, barbituriques, benzodiazépines, cocaïne, cannabis, diéthylamide de l'acide lysergique, méthadone, méthaqualone, opiacés, phéncyclidine), analyses de recherche et confirmation par HPLC-SM/CG-SM, sang/urine		C	S
1685.00	55	Drogues figurant dans la LA (amphétamines, barbituriques, benzodiazépines, cocaïne, cannabis, diéthylamide de l'acide lysergique, méthadone, méthaqualone, opiacés, phéncyclidine), analyses de recherche, méthodes chromatographiques simples		C	S
1686.00	19.4	Drogues, screening, urine, de la 1 ^{er} à 4 ^e drogue, par drogue		C	B
1687.00	13	Drogues, screening, urine, de la 5 ^e à 10 ^e drogue au maximum, par drogue		C	B
1688.00	135	Test de lyse du sucrose	Seulement dans le cadre de la recherche d'une anémie dysérythropoïétique congénitale de type 2	H	S
1689.00	37	Sulfate, sang ou urine		C	S
1690.00	30	Sulfhémoglobine		CH	S
1691.00	37	Télopeptides		C	S
1693.00	42	Testostérone libre		C	S
1694.00	19.3	Testostérone totale		C	S
1695.00	105	Thallium par AAS		C	S
1696.00	15.9	Théophylline, sang		C	S
1697.00	58	Thiocyanate, sang		C	S
1698.00	56	Complexe thrombine/antithrombine-III (TAT)		H	S
1699.00	9.2	Temps de thrombine		H	S
1700.00	6	Temps de thromboplastine selon Quick/INR		H	S
1703.00	110	Thrombocytes, agrégation, plasma riche en plaquettes/sang total, avec trois activateurs de 1 à 2 concentrations		H	S
1704.00	50	Thrombocytes, agrégation, sang total/plasma riche en plaquettes, supplément pour chaque activateur en sus		H	S
1705.00	66	Thrombocytes, alloanticorps, contre les thrombocytes paternels		HI	S
1706.00	260	Thrombocytes, alloanticorps anti, spécification avec Test-Panel		HI	S
1707.00	49	Thrombocytes, alloanticorps anti, recherche		HI	S
1708.00	21	Thrombocytes, extension		H	S
1709.00	145	Thrombocytes, auto- et alloanticorps anti ~ sur cellules et dans le sérum		HI	S
1710.00	55	Thrombocytes, test global avec collagène/ADP		H	S
1711.00	55	Thrombocytes, test global avec collagène/épinéphrine		H	S

No. pos.	NP	Dénomination (Chimie/Hématologie/Immunologie)	Limitation	DL	GA
1712.00	21	Thrombocytes, rétention		H	S
1713.00	34	Thrombocytes, typisation des ~ par antigène		HI	S
1714.00	36	Thrombocytes, test de compatibilité, par concentré plaquettaire testé		H	S
1715.00	6.3	Thrombocytes numération, détermination manuelle	- Pas avec la méthode QBC - Non cumulable avec les positions 1297.00, 1375.00, 1396.00 et 1532.00	H	S
1717.00	44	Thyréoglobuline		C	S
1718.10	9	Thyréotropine (TSH), qn (pour un test à la TRH, peut être facturé 2 fois.)		C	B
1720.00	9	Thyroxine libre (FT4)		C	S
1721.00	9	Thyroxine totale (T4)		C	S
1722.00	19.3	Thyroxin binding globuline (TBG)		C	S
1723.00	47	Tissue Polypeptide Antigen (TPA)		CI	S
1724.00	58	Plasminogène tissulaire, activateur (t-PA), fonctionnel		H	S
1725.00	56	Plasminogène tissulaire, activateur (t-PA), immunologique		H	S
1726.00	10.1	Titre par cellule lors d'agglutinines froides cliniquement significatives (nouveau-nés, adultes, etc.), max. 10		HI	S
1727.00	61	Transcobalamine II		CH	S
1728.00	135	Transcobalamine III		CH	S
1729.00	6.2	Transferrine		CH	S
1730.00	84	Antidépresseur tricyclique, ql, sang/urine		C	S
1731.00	2.8	Triglycérides		C	B
1732.00	10.4	Triiodothyronine libre (FT3)		C	S
1733.00	10.4	Triiodothyronine totale (T3)		C	S
1734.00	23	Troponine, T ou I par méthode ELISA		C	B
1735.00	17.9	Troponine, T ou I, test rapide	Non cumulable avec position 1249.00 Créatine-kinase (CK), total	C	B
1737.00	28	Tryptase		I	S
1738.00	2.8	Urate		C	B
1739.00	20	Bilan urinaire, 5-10 paramètres et examen microscopique ou détermination par cytométrie de flux des particules corpusculaires urinaires		C	B
1740.00	1	Bilan urinaire, partiel, 5-10 paramètres		C	B
1741.00	93	Hydroxymethylbilansynthase – Activité		C	S
1742.00	76	Acide vanilmandélique (VMA)		C	S
1743.00	85	Peptide intestinal vaso-actif		C	S
1744.00	27	Test de compatibilité par test croisé, selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", version 6.0 du 01.01.2017 ⁸ , par concentré érythrocytaire		H	B

⁸ Le document peut être consulté à l'adresse suivante : www.bag.admin.ch/ref

No. pos.	NP	Dénomination (Chimie/Hématologie/Immunologie)	Limitation	DL	GA
1745.00	7.2	Test de compatibilité: type and screen, contrôle AB/D selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", version 6.0 du 01.01.2017 ⁹ , par concentré érythrocytaire		H	S
1746.00	25	Viscosité		CHM	S
1747.00	68	Vitamine A resp. rétinol		C	S
1748.00	76	Vitamine B 1		C	S
1749.00	25	Vitamine B 12 resp. Cyanocobalamine		CH	S
1750.00	76	Vitamine B 2		C	S
1751.00	68	Vitamine B 6, mesure directe		C	S
1752.00	41	Vitamine C resp. Ascorbate		C	S
1755.00	68	Vitamine E resp. alpha-tocophérol		C	S
1756.00	160	Vitamine K1		C	S
1757.00	58	Vitamine PP resp. Nicotinamide		C	S
1758.00	45	Facteur von Willebrand, fonctionnel		H	S
1759.00	45	Facteur von Willebrand, immunologique		H	S
1760.00	220	Facteur von Willebrand, analyse des multimères, plasma/thrombocytes		H	S
1761.00	68	Hormone de croissance resp. human growth hormone (HGH)		C	S
1762.00	67	Washing swim up test/Percoll-test		CH	S
1763.00	31	Xylose		C	S
1766.00	29	Cellules, numération et différenciation après enrichissement et coloration de liquides biologiques		H	B
1767.00	44	Zinc par AAS		C	S
1768.00	70	Zinc érythrocytaire par AAS		C	S
1769.00	37	Citrate		C	S
1770.00	32	Cytochimie y compris coloration du fer, par coloration spéciale		CHI	S
1771.00	99	Cytostatique de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang		C	S
1772.00	140	Cytostatique de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang		C	S
1773.00	44	Cytostatique de la LS/LMT, immunologique, métabolites inclus, sang		C	S

⁹ Le document peut être consulté à l'adresse suivante : www.bag.admin.ch/ref

Chapitre 2 : Génétique

2.1 Préambule au chapitre 2

Les analyses présymptomatiques ou prédictives chez les personnes en bonne santé visant à mettre en évidence la prédisposition à une maladie sont prises en charge seulement si l'analyse en question est prévue aussi bien dans la liste des analyses que comme mesure de prévention dans l'art. 12d, let. f, OPAS.

Les analyses chez les personnes en bonne santé visant à détecter un risque génétique pour les descendants ne sont pas considérées comme des prestations obligatoirement à la charge de l'assurance-maladie.

Les analyses prénatales figurant dans la LA ne sont considérées comme des prestations obligatoirement à la charge de l'assurance-maladie, que si elles sont effectuées au sens de l'art. 13, let. b^{bis}, b^{ter} et d, OPAS.

Les positions sans point tarifaire ni domaine de laboratoire correspondent à des intitulés et ne constituent pas des analyses au sens du chap. 2 de la LA.

Les positions techniques et les suppléments du chap. 2.2.2 Analyses de génétique moléculaire, à l'exception de la position 2700.00 Banking ADN, peuvent être facturés uniquement en combinaison avec une position de maladie référencée dans la liste, sinon ils sont exclus de la prise en charge.

Cf. Préambule à l'annexe 3 OPAS.

2.2 Liste des analyses

2.2.1 Analyses cytogénétiques

2.2.1.1 Cytogénétique constitutionnelle

No. pos.	NP	Dénomination (Cytogénétique constitutionnelle)	Limitation	DL
2000.00	305	Culture cellulaire ou tissulaire et préparation chromosomique, caryotype constitutionnel		G
2001.00	355	Analyse chromosomique, caryotype constitutionnel		G
2002.00	69	Analyse chromosomique, caryotype constitutionnel, supplément pour plus de 25 cellules analysées		G
2003.00	145	Analyse chromosomique, caryotype constitutionnel, supplément pour plus de 50 cellules analysées		G
2004.00	58	Analyse chromosomique, caryotype constitutionnel, supplément pour l'usage de colorations additionnelles (bandes G, Q, R ou C, Ag-NOR, haute résolution, autres), par coloration		G
2005.00	365	Hybridation in situ interphasique, lors de suspicion d'une anomalie chromosomique ou détermination du sexe lors de maladies héréditaires transmises par le chromosome X, caryotype constitutionnel incluant la préparation et l'analyse de 50 cellules ou davantage	Non cumulable avec position 2350.02, détermination d'anomalies chromosomiques numériques (aneuploidie), test rapide	G

No. pos.	NP	Dénomination (Cytogénétique constitutionnelle)	Limitation	DL
2007.00	300	Supplément pour charges liées aux travaux et techniques spéciales concernant le diagnostic de génétique moléculaire prénatal : nettoyage manuel de matériel de biopsie, contrôle de la contamination au moyen d'une analyse par micro-satellite, analyses doubles ou multiples. Le contrôle post-natal à titre de gestion de la qualité est déjà compris	Uniquement pour villosités chorioniques, seulement 1 fois par échantillon primaire ; non cumulable avec la position 2900.00 ; supplément pour détermination laborieuse de génétique moléculaire	G

2.2.1.2 Cytogénétique tumorale

No. pos.	NP	Dénomination (Cytogénétique tumorale)	Limitation	DL
2008.00	270	Culture cellulaire et préparation chromosomique, hémopathies malignes, jusqu'à 3 conditions de culture avec ou sans synchronisation		G
2009.00	70	Culture cellulaire et préparation chromosomique, hémopathies malignes, supplément pour conditions de culture ou de synchronisation supplémentaires, par condition		G
2010.00	100	Analyse chromosomique, hémopathies malignes, supplément pour séparation cellulaire et congélation		G
2011.00	580	Analyse chromosomique, hémopathies malignes, 10 métaphases caryotypées ou 5 métaphases caryotypées et 15 métaphases analysées		G
2012.00	300	Analyse chromosomique, hémopathies malignes, supplément pour cellules analysées supplémentaires, 5 métaphases caryotypées ou 10 métaphases analysées		G
2012.50	58	Analyse chromosomique, hémopathies malignes, supplément pour l'usage de colorations additionnelles (bandes G, Q, R ou C, Ag-NOR, haute résolution, autres), par coloration		G
2013.00	150	Analyse chromosomique, hémopathies malignes, supplément pour anomalies complexes, au moins 3 anomalies		G
2014.00	150	Analyse chromosomique, hémopathies malignes, supplément pour analyse complexe		G
2015.00	475	Hybridation in situ interphasique, hémopathies malignes, incluant la préparation et l'analyse de 50 cellules ou davantage		GH

2.2.1.3 Cytogénétique moléculaire

No. pos.	NP	Dénomination (Cytogénétique moléculaire)	Limitation	DL
2018.00	350	Analyse chromosomique, caryotype constitutionnel ou hémopathies malignes, supplément pour hybridation in situ méphasique ou interphasique, par sonde, max. 5 fois (génome constitutionnel) ou 7 fois (hémopathies malignes)	Non cumulable avec la position 2018.07	G
2018.05	1800	Analyse chromosomique par microarray, caryotype constitutionnel, forfait	- Uniquement dans les indications suivantes : - Troubles du développement et/ou neuropsychiatriques indéterminés et/ou anomalies congénitales sans indices concrets suffisants pour une maladie chromosomique ou mono-génique spécifique, ou - Résultat anormal de l'analyse chromosomique conventionnelle nécessitant d'être clarifié, ou - Suspicion d'une maladie génétique, probablement due à une délétion ou à une duplication de plusieurs gènes, dont il n'est pas possible de déterminer à l'avance lesquels sont concernés, ou - Clarté nucale augmentée (> 95ème percentile) ou autres anomalies fœtales à l'échographie, après exclusion des trisomies classiques sur du matériel fœtal - Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd ; RS 811.11)	G
2018.06	1500	Analyse génétique parentale, forfait incluant les analyses génétiques des deux parents Les coûts sont à la charge de l'assureur du patient cas index ou de la femme enceinte.	Uniquement pour l'interprétation définitive de l'analyse chromosomique par microarray (position 2018.05), si nécessaire	G
2018.07	2800	Hybridation en série in-situ ou/et génomique (analyse chromosomique par microarray), hémopathies malignes, forfait pour 8 sondes ou davantage	Non cumulable avec la position 2018.00	G
2020.00	100	Supplément pour rendu de résultat complexe de cytogénétique au mandataire, y compris calcul du risque, données pronostiques, propositions pour la suite de la procédure, bibliographie; caryotype constitutionnel ou hémopathies malignes	- Seulement une fois par échantillon primaire - Non cumulable avec position 2018.06	G

2.2.2 Analyses de génétique moléculaire

No. pos.	NP	Dénomination (Analyses de génétique moléculaire)	Limitation	DL
2021.00	61	Extraction d'acides nucléiques humains (ADN ou ARN génomique) à partir d'échantillons primaires	Seulement une fois par échantillon primaire	CGHI
2022.00	83	Modification d'acides nucléiques humains, avant processus d'amplification et de détection, p. ex. modification par bisulfite, whole genome amplification, digestion par restriction d'ADN génomique y compris gel test et transcription inverse en deux étapes, par méthode utilisée, chacune	Seulement une fois par méthode, au maximum trois fois par échantillon primaire	CGHI
2100.00		Amplification en temps réel d'acides nucléiques, qualitative ou quantitative y compris analyse de la courbe de fusion, par séquence-cible y compris séquences de référence amplifiées en même temps, chacune	uniquement lors de - suspicion clinique des maladies exclusivement génétiques suivantes - suspicion de présence d'une prédisposition aux cancers héréditaires suivants, lesquels doivent être considérés comme une prestation préventive au sens de l'art. 12d let. f OPAS - suspicion clinique des hémopathies malignes suivantes - génotypage moléculaire pour les antigènes de groupes sanguins suivants - analyses pharmacogénétiques suivantes	
2105.00		Sang, coagulation, système immunitaire		
2105.01	93	Granulomatose chronique		G
2105.02	93	Trouble du facteur II/prothrombine: détermination de la mutation G20210A	1 seule fois par échantillon primaire, non cumulable avec 2910.00 supplément pour rendu de résultat complexe de génétique moléculaire	CGH
2105.03	93	Facteur V Leiden: détermination de la mutation p.R506Q	1 seule fois par échantillon primaire, non cumulable avec 2910.00 supplément pour rendu de résultat complexe de génétique moléculaire	CGH
2105.04	93	Hémophilies A		G
2105.05	93	Hémophilies B		G
2105.06	93	Déficit de la méthylène tétrahydrofolate-réductase (MTHFR); homocystéinémie: détermination de la mutation C677T	1 seule fois par échantillon primaire, non cumulable avec 2910.00 supplément pour rendu de résultat complexe de génétique moléculaire	CGH
2105.07	93	SCID		GHI
2105.08	93	Anémie falciforme		GH
2105.09	93	Thalassémies		GH
2105.10	93	Syndrome de Wiskott-Aldrich		GHI
2110.00		Affections de la peau, du tissu conjonctif et des os		
2110.01	93	Dysplasie ectodermique anhydre		G
2110.02	93	Syndrome d'Ehlers-Danlos		G
2110.03	93	Dysplasies squelettiques associées au gène du récepteur du facteur de croissance du fibroblaste: achondroplasie, hypochondroplasie, nanisme thanatophorique, syndrome de Pfeiffer, de Jackson-Weiss, d'Apert, de Crouzon		G

No. pos.	NP	Dénomination (Analyses de génétique moléculaire)	Limitation	DL
2110.04	93	Ichthyose		G
2110.05	93	Syndrome de Marfan		G
2110.06	93	Neurofibromatose du type I		G
2110.07	93	Neurofibromatose du type II		G
2110.08	93	Ostéogenèse imparfaite		G
2115.00		Maladies métaboliques et endocrines		
2115.01	93	Déficit de l'hydroxylase 21		G
2115.02	93	Déficit de l'acyl-CoA (medium chain) déshydrogénase		G
2115.03	93	Déficit de l'alpha 1-antitrypsine	Au maximum 3 fois par échantillon primaire, non cumulable avec 2910.00 supplément pour rendu de résultat complexe de génétique moléculaire	G
2115.04	93	Déficit de l'alpha-galactosidase (M. Fabry)		G
2115.05	93	Déficit de la bêta-glucosidase (M. Gaucher)		G
2115.06	93	Fibrose kystique		G
2115.07	93	Diabète insipide		G
2115.08	93	Intolérance au fructose		G
2115.09	93	Galactosémie		G
2115.10	93	Malabsorption du glucose-galactose		G
2115.11	93	Déficit de la glycérol-kinase		G
2115.12	93	Glycogénoses		G
2115.13	93	Hémochromatose, familiale (HFE): recherche des mutations p.C282Y et p.H63D	Au maximum 2 fois par échantillon primaire, non cumulable avec 2215.13 Hémochromatose, 2315.13 Hémochromatose, 2910.00 supplément pour rendu de résultat complexe de génétique moléculaire	CGH
2115.14	93	Déficit de l'hexaminidase A et M (M. Sandhoff)		G
2115.15	93	Hyperthermie familiale maligne		G
2115.16	93	Syndrome de Kallman		G
2115.17	93	Maladie de Wilson		G
2115.18	93	Mucopolysaccharidoses		G
2115.19	93	Déficit de l'ornithine-transcarbamylase		G
2115.20	93	Porphyries		G
2115.21	93	Déficit de la stéroïde-sulfatase		G
2115.22	93	Féminisation testiculaire		G
2115.23	93	Déficit de l'hormone de croissance		G
2120.00		Affections mitochondriales		
2120.01	93	Syndrome de Kearns-Sayre		G
2120.02	93	Syndrome MELAS		G
2120.03	93	Syndrome MERRF		G
2120.04	93	Cytopathies mitochondriales, autres		G
2120.05	93	Syndrome de Pearson		G
2125.00		Néoplasies héréditaires		
2125.02	93	Syndrome du cancer du côlon sans polyposé, (hereditary non polypotic colon cancer HNPCC), gènes MLH1, MSH2, MSH6, PMS2	Lors de suspicion clinique ou pour déterminer le risque d'être porteur conformément à l'art. 12d, let. f, OPAS	G
2125.03	93	Syndrome de Li-Fraumeni		G
2125.04	93	Néoplasies multiples endocrines		G
2125.05	93	Polyposis coli ou forme atténuée de Polyposis coli, gène APC	Lors de suspicion clinique ou pour déterminer le risque d'être porteur conformément à l'art. 12d, let. f, OPAS	G

No. pos.	NP	Dénomination (Analyses de génétique moléculaire)	Limitation	DL
2125.06	93	Rétinoblastome, gène RB1	Lors de suspicion clinique ou pour déterminer le risque d'être porteur conformément à l'art. 12d, let. f, OPAS	G
2130.00		Affections neuromusculaires et neurodégénératives		
2130.01	93	Dystrophinopathies de Duchenne et Becker		G
2130.02	93	Ataxie de Friedreich		G
2130.03	93	Neuropathies héréditaires sensomotrices: maladies de Charcot-Marie-Tooth, neuropathie héréditaire avec tendance aux paralysies par compression (HNPP), polyneuropathie amyloïdotique		G
2130.04	93	Hyperreflexie (Stiff-baby, maladie du sursaut)		G
2130.05	93	Syndrome de Leigh		G
2130.06	93	Dystrophies musculaires dues à des troubles des protéines associés à la dystrophine		G
2130.07	93	Dystrophie congénitale myotonique de Thomsen/Becker		G
2130.08	93	Myopathies myotubulaires		G
2130.09	93	Atrophies musculaires spinales type I, II et III		G
2130.16	93	Ataxie télangiectasie		G
2135.00		Maladies ophtalmologiques		
2135.01	93	Dystrophies de la cornée		G
2135.02	93	Atrophie optique de Leber		G
2135.03	93	Syndrome de Norrie		G
2135.04	93	Dystrophies de la rétine: rétinite pigmentaire, dégénérescence de la macula		G
2140.00		Syndromes avec microdélétion chromosomique, disomie uniparentale, méthylation anormale		
2140.01	93	Syndrome d'Angelman		G
2140.02	93	Syndrome de cri-du-chat		G
2140.03	93	Syndrome de Di George, syndrome vélo-cardio-facial (syndrome CATCH22)		G
2140.04	93	Syndrome de l'X-fragile (FRAXA, FRAXE)		G
2140.05	93	Syndrome de Prader-Willy		G
2140.06	93	Syndrome de Rubinstein-Taybi		G
2140.07	93	Syndrome de Smith-Magenis		G
2140.08	93	Syndromes avec troubles de la croissance: de Sotos, de Beckwith-Wiedemann, de Silver-Russel, et d'autres		G
2140.09	93	Syndrome de Williams-Beuren		G
2140.10	93	Syndrome de Wolf-Hirschhorn		G
2145.00		Système urogénital, troubles de la fertilité, stérilité		
2145.01	93	Aplasie congénitale du canal déférent (CAVD)		G
2145.02	93	Maladies des reins polykystiques (ADPKD1 et 2)		G
2145.03	93	Microdélétion Y (délétions AZF)	Maximum 2 fois par échantillon primaire	G

No. pos.	NP	Dénomination (Analyses de génétique moléculaire)	Limitation	DL
2146.00		Hémopathies malignes		
2146.01	93	Leucémie myéloïde aiguë		GH
2146.02	93	Leucémie lymphatique aiguë		GH
2146.03	93	Néoplasies myéloprolifératives		GH
2146.04	93	Leucémie lymphatique chronique		GH
2146.05	93	Lymphomes non hodgkiniens		GH
2150.00		Autres		
2150.01	93	Génotypage moléculaire pour les antigènes érythrocytaires (HEA) fœtaux Rhésus D, Kell, Rhésus E, Rhésus c, Kidd (a), pour les antigènes plaquettaires fœtaux HPA-1a, HPA-5b et autres antigènes fœtaux.	- Uniquement à partir d'un échantillon primaire fœtal. - Uniquement lors de constellation antigénique parentale à risque d'alloimmunisation fœto-maternelle d'importance clinique ou lors de hausse du taux des anticorps chez la mère - L'exécution des analyses d'antigènes fœtaux Kell, Rhésus E, Rhésus c, Kidd (a), HPA-1a, HPA-5b et autres antigènes fœtaux peut se faire à l'étranger au sens de l'art. 36, al. 1 et 4 OAMal à condition qu'elle ne peut être effectuée dans un laboratoire suisse selon la LAMal; • En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées • L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54, al. 3, OAMal - Maximum 2 fois par échantillon primaire	GH
2150.02	112	Génotypage moléculaire pour les antigènes érythrocytaires (HEA) fœtaux Rhésus D, Kell, Rhésus E, Rhésus c, Kidd (a), pour les antigènes plaquettaires fœtaux HPA-1a, HPA-5b et autres antigènes fœtaux. Cette position comprend la confirmation de l'origine fœtale du DNA dans le sang maternel.	- Uniquement à partir de DNA fœtal libre dans le sang maternel. - Uniquement lors de constellation antigénique parentale à risque d'alloimmunisation fœto-maternelle d'importance clinique ou lors de hausse du taux des anticorps chez la mère - L'exécution des analyses d'antigènes fœtaux Kell, Rhésus E, Rhésus c, Kidd (a), HPA-1a, HPA-5b et autres antigènes fœtaux peut se faire à l'étranger au sens de l'art. 36, al. 1 et 4 OAMal à condition qu'elle ne peut être effectuée dans un laboratoire suisse selon la LAMal; • En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées	GH

No. pos.	NP	Dénomination (Analyses de génétique moléculaire)	Limitation	DL
			à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées • L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54, al. 3, OAMal – Maximum 2 fois par échantillon primaire	
2150.10	93	Analyse pharmacogénétique	1. Uniquement au moment où il y a indication à l'administration d'un médicament, ou lors de survenue d'un effet secondaire médicamenteux ou d'une efficacité thérapeutique diminuée ou absente en cours de traitement avec un médicament, pour lequel il existe une relation scientifiquement démontrée entre des effets secondaires médicamenteux significatifs (y compris les effets toxiques) ou une efficacité thérapeutique diminuée ou absente et les mutations génétiques examinées 2. Uniquement lorsque les mutations génétiques recherchées ne servent pas à poser un diagnostic, à rechercher une prédisposition à une maladie génétique ou à réaliser une typisation tissulaire HLA sans lien avec l'administration du médicament. 3. Prescription de l'analyse par tous les médecins sans distinction du titre de spécialité selon la « Liste de la Société Suisse de Pharmacologie et Toxicologie cliniques (SSPTC) des analyses pharmacogénétiques courantes que peuvent prescrire tous les médecins sans distinction du titre de spécialité», version 1.0 du 09.06.2016 (www.bag.admin.ch/ref) 4. Pour les médicaments ne figurant pas dans la liste de la SSPTC, prescription de l'analyse uniquement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral en pharmacologie et toxicologie cliniques selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11) 5. Par gène d'importance pharmacogénétique, la position peut être facturée au maximum: a. 4 fois (nombre maximal pour la position 2150.10 utilisée isolément ou en combinaison avec la position 2250.10) à l'exception du cytochrome CYP2D6 b. Pour le cytochrome CYP2D6, 6 fois	

No. pos.	NP	Dénomination (Analyses de génétique moléculaire)	Limitation	DL
			6. Uniquement cumulable avec les positions suivantes du chapitre 2 Génétique médicale : 2021.00 (extraction d'acides nucléiques humains) 2250.10 (analyse pharmacogénétique) 2547.01 (analyse pharmacogénétique)	
2160.00	93	Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: - Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 - Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) - La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé - Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini - L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) - La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.	- Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11) - Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36, al. 1 et 4, OAMal, aux conditions suivantes: - Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal; - En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées; - L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54, al. 3, OAMal - Les coûts ne sont pris en charge que si l'assureur a donné préalablement une garantie spéciale et que le médecin-conseil a accordé une autorisation expresse. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) (www.ssgm.ch). Ce dernier émet une recommandation en s'appuyant sur les « Directives de la SSGM et de la Société suisse des médecins-conseils et médecins d'assurances (SSMC) concernant l'évaluation des demandes pour le remboursement d'une position « maladie orpheline » de la liste des analyses » du 20 avril 2015 (www.bag.admin.ch/ref).	G

No. pos.	NP	Dénomination (Analyses de génétique moléculaire)	Limitation	DL
2200.00		Amplification des acides nucléiques, suivie de détection de l'amplificat ou de la mutation par électrophorèse (gel d'agarose, polyacrylamide), lors d'analyse Monoplex par séquence-cible, lors d'analyse Multiplex par analyse, chacune	uniquement lors de – suspicion clinique des maladies exclusivement génétiques suivantes – suspicion de présence d'une prédisposition aux cancers héréditaires suivants, lesquels doivent être considérés comme une prestation préventive au sens de l'art. 12d let. f OPAS – suspicion clinique des hémopathies malignes suivantes – génotypage moléculaire pour les antigènes de groupes sanguins suivants – analyses pharmacogénétiques suivantes	
2205.00		Sang, coagulation, système immunitaire		
2205.01	105	Granulomatose chronique		G
2205.02	105	Trouble du facteur II/prothrombine: détermination de la mutation G20210A	1 seule fois par échantillon primaire, non cumulable avec 2910.00 supplément pour rendu de résultat complexe de génétique moléculaire	CGH
2205.03	105	Facteur V Leiden: détermination de la mutation p.R506Q	1 seule fois par échantillon primaire, non cumulable avec 2910.00 supplément pour rendu de résultat complexe de génétique moléculaire	CGH
2205.04	105	Hémophilies A		G
2205.05	105	Hémophilies B		G
2205.06	105	Déficit de la méthylène tétrahydrofolate-réductase; homocystéinémie; détermination de la mutation C677T	1 seule fois par échantillon primaire, non cumulable avec 2910.00 supplément pour rendu de résultat complexe de génétique moléculaire	CGH
2205.07	105	SCID		GHI
2205.08	105	Anémie falciforme		GH
2205.09	105	Thalassémies		GH
2205.10	105	Syndrome de Wiskott-Aldrich		GHI
2210.00		Affections de la peau, du tissu conjonctif et des os		
2210.01	105	Dysplasie ectodermique anhydre		G
2210.02	105	Syndrome d'Ehlers-Danlos		G
2210.03	105	Dysplasies squelettiques associées au gène du récepteur du facteur de croissance du fibroblaste: achondroplasie, hypochondroplasie, nanisme thanatophorique, syndrome de Pfeiffer, de Jackson-Weis, d'Apert, de Crouzon		G
2210.04	105	Ichthyose		G
2210.05	105	Syndrome de Marfan		G
2210.06	105	Neurofibromatose du type I		G
2210.07	105	Neurofibromatose du type II		G
2210.08	105	Ostéogenèse imparfaite		G
2215.00		Maladies métaboliques et endocrines		
2215.01	105	Déficit de l'hydroxylase 21		G
2215.02	105	Déficit de l'acyl-CoA (medium chain) déshydrogénase		G

No. pos.	NP	Dénomination (Analyses de génétique moléculaire)	Limitation	DL
2215.03	105	Déficit de l'alpha 1-antitrypsine	Au maximum 3 fois par échantillon primaire, non cumulable avec 2910.00 supplément pour rendu de résultat complexe de génétique moléculaire	G
2215.04	105	Déficit de l'alpha-galactosidase (M. Fabry)		G
2215.05	150	Déficit de la bêta-glucosidase (M. Gaucher)		G
2215.06	105	Mucoviscidose		G
2215.07	105	Diabète insipide		G
2215.08	105	Intolérance au fructose		G
2215.09	105	Galactosémie		G
2215.10	105	Malabsorption du glucose-galactose		G
2215.11	105	Déficit de la glycérol-kinase		G
2215.12	105	Glycogénoses		G
2215.13	105	Hémochromatose, familiale (HFE): recherche des mutations p.C282Y et p.H63D	Au maximum 2 fois par échantillon primaire, non cumulable avec 2115.13 Hémochromatose, 2315.13 Hémochromatose, 2910.00 supplément pour rendu de résultat complexe de génétique moléculaire	CGH
2215.14	105	Déficit de l'hexaminidase A et M (M. Sandhoff)		G
2215.15	105	Hyperthermie familiale maligne		G
2215.16	105	Syndrome de Kallman		G
2215.17	105	Maladie de Wilson		G
2215.18	105	Mucopolysaccharidoses		G
2215.19	105	Déficit de l'ornithine-transcarbamyase		G
2215.20	105	Porphyries		G
2215.21	105	Déficit de la stéroïde-sulfatase		G
2215.22	105	Féminisation testiculaire		G
2215.23	105	Déficit de l'hormone de croissance		G

2220.00		Affections mitochondriales		
2220.01	105	Syndrome de Kearns-Sayre		G
2220.02	105	Syndrome MELAS		G
2220.03	105	Syndrome MERRF		G
2220.04	105	Cytopathies mitochondriales, autres		G
2220.05	105	Syndrome de Pearson		G

2225.00		Néoplasies héréditaires		
2225.02	105	Syndrome du cancer du côlon sans polyposé, (hereditary non polypotic colon cancer HNPCC), gènes MLH1, MSH2, MSH6, PMS2	Lors de suspicion clinique ou pour déterminer le risque d'être porteur conformément à l'art. 12d, let. f, OPAS	G
2225.03	105	Syndrome de Li-Fraumeni		G
2225.04	105	Néoplasies multiples endocrines		G
2225.05	105	Polyposis coli ou forme atténuée de Polyposis coli, gène APC	Lors de suspicion clinique ou pour déterminer le risque d'être porteur conformément à l'art. 12d, let. f, OPAS	G
2225.06	105	Rétinoblastome, gène RB1	Lors de suspicion clinique ou pour déterminer le risque d'être porteur conformément à l'art. 12d, let. f, OPAS	G

2230.00		Affections neuromusculaires et neurodégénératives		
2230.01	105	Dystrophinopathies de Duchenne et Becker		G
2230.02	105	Ataxie de Friedreich		G

No. pos.	NP	Dénomination (Analyses de génétique moléculaire)	Limitation	DL
2230.03	105	Neuropathies héréditaires sensomotrices: maladies de Charcot-Marie-Tooth, neuropathie héréditaire avec tendance aux paralysies par compression (HNPP), polyneuropathie amyloïdotique		G
2230.04	105	Hyperexcplexie (Stiff-baby, maladie du sursaut)		G
2230.05	105	Syndrome de Leigh		G
2230.06	105	Dystrophies musculaires dues à des troubles des protéines associés à la dystrophine		G
2230.07	105	Dystrophie congénitale myotonique de Thomsen/Becker		G
2230.08	105	Myopathies myotubulaires		G
2230.09	105	Atrophies musculaires spinales type I, II et III		G
2230.16	105	Ataxie téléangiectasie		G
2235.00		Maladies ophtalmologiques		
2235.01	105	Dystrophies de la cornée		G
2235.02	105	Atrophie optique de Leber		G
2235.03	105	Syndrome de Norrie		G
2235.04	105	Dystrophies de la rétine: rétinite pigmentaire, dégénérescence de la macula		G
2240.00		Syndromes avec microdélétion chromosomique, disomie uniparentale, méthylation anormale		
2240.01	105	Syndrome d'Angelman		G
2240.02	105	Syndrome de cri-du-chat		G
2240.03	105	Syndrome de Di George, syndrome vélo-cardio-facial (syndrome CATCH22)		G
2240.04	105	Syndrome de l'X-fragile (FRAXA, FRAXE)		G
2240.05	105	Syndrome de Prader-Willy		G
2240.06	105	Syndrome de Rubinstein-Taybi		G
2240.07	105	Syndrome de Smith-Magenis		G
2240.08	105	Syndromes avec troubles de la croissance: de Sotos, de Beckwith-Wiedemann, de Silver-Russel, et d'autres		G
2240.09	105	Syndrome de Williams-Beuren		G
2240.10	105	Syndrome de Wolf-Hirschhorn		G
2245.00		Système urogénital, troubles de la fertilité, stérilité		
2245.01	105	Aplasie congénitale du canal déférent (CAVD)		G
2245.02	105	Maladies des reins polykystiques (ADPKD1 et 2)		G
2245.03	105	Microdélétion Y (délétions AZF)	Maximum 2 fois par échantillon primaire	G
2246.00		Hémopathies malignes		
2246.01	105	Leucémie myéloïde aiguë		GH
2246.02	105	Leucémie lymphatique aiguë		GH
2246.03	105	Néoplasies myéloprolifératives		GH
2246.04	105	Leucémie lymphatique chronique		GH
2246.05	105	Lymphomes non hodgkiniens		GH

No. pos.	NP	Dénomination (Analyses de génétique moléculaire)	Limitation	DL
2250.00		Autres		
2250.01	105	Génotypage moléculaire pour les antigènes érythrocytaires (HEA) fœtaux Rhésus D, Kell, Rhésus E, Rhésus c, Kidd (a), pour les antigènes plaquettaires fœtaux HPA-1a, HPA-5b et autres antigènes fœtaux.	- Uniquement à partir d'un échantillon primaire fœtal. - Uniquement lors de constellation antigénique parentale à risque d'alloimmunisation fœto-maternelle d'importance clinique ou lors de hausse du taux des anticorps chez la mère - L'exécution des analyses d'antigènes fœtaux Kell, Rhésus E, Rhésus c, Kidd (a), HPA-1a, HPA-5b et autres antigènes fœtaux peut se faire à l'étranger au sens de l'art. 36, al. 1 et 4 OAMal à condition qu'elle ne peut être effectuée dans un laboratoire suisse selon la LAMal; • En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées • L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54, al. 3, OAMal - Maximum 2 fois par échantillon primaire	GH
2250.10	105	Analyse pharmacogénétique	1. Uniquement au moment où il y a indication à l'administration d'un médicament, ou lors de survenue d'un effet secondaire médicamenteux ou d'une efficacité thérapeutique diminuée ou absente en cours de traitement avec un médicament, pour lequel il existe une relation scientifiquement démontrée entre des effets secondaires médicamenteux significatifs (y compris les effets toxiques) ou une efficacité thérapeutique diminuée ou absente et les mutations génétiques examinées 2. Uniquement lorsque les mutations génétiques recherchées ne servent pas à poser un diagnostic, à rechercher une prédisposition à une maladie génétique ou à réaliser une typisation tissulaire HLA sans lien avec l'administration du médicament. 3. Prescription de l'analyse par tous les médecins sans distinction du titre de spécialité selon la « Liste de la Société Suisse de Pharmacologie et Toxicologie cliniques (SSPTC) des analyses pharmacogénétiques courantes que peuvent prescrire tous les médecins sans distinction du titre	

No. pos.	NP	Dénomination (Analyses de génétique moléculaire)	Limitation	DL
			de spécialité», version 1.0 du 09.06.2016 (www.bag.admin.ch/ref) 4. Pour les médicaments ne figurant pas dans la liste de la SSPTC, prescription de l'analyse uniquement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral en pharmacologie et toxicologie cliniques selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd ; RS 811.11) 5. La position peut être facturée au maximum 4 fois par gène d'importance pharmacogénétique (nombre maximal pour la position 2250.10 utilisée isolément ou en combinaison avec la position 2150.10). 6. Uniquement cumulable avec les positions suivantes du chapitre 2 Génétique médicale : a. 2021.00 (extraction d'acides nucléiques humains) b. 2150.10 (analyse pharmacogénétique) c. 2547.01 (analyse pharmacogénétique)	
2260.00	105	Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.	1. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11) 2. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36, al. 1 et 4, OAMal, aux conditions suivantes: - Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal; - En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées; - L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54, al. 3, OAMal 3. Les coûts ne sont pris en charge que si l'assureur a donné préalablement une garantie spéciale et que le médecin-conseil a accordé une autorisation expresse. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet	G

No. pos.	NP	Dénomination (Analyses de génétique moléculaire)	Limitation	DL
			de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) (www.ssgm.ch). Ce dernier émet une recommandation en s'appuyant sur les « Directives de la SSGM et de la Société suisse des médecins-conseils et médecins d'assurances (SSMC) concernant l'évaluation des demandes pour le remboursement d'une position « maladie orpheline » de la liste des analyses » du 20 avril 2015 (www.bag.admin.ch/ref).	
2270.00		Amplification des acides nucléiques selon la méthode Single Specific Primer-Polymerase Chain Reaction (SSP-PCR, synonyme "ARMS") suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation au moyen d'une électrophorèse (gel d'agarose, polyacrylamide) ou de la détection par fluorescence des amplifiats spécifiques, en analyse Multiplex ou en analyse parallèle de 4 polymorphismes simultanés (single nucleotide primers SNPs) , par analyse Multiplex, respectivement parallèle, chacune	Uniquement pour le génotypage moléculaire des antigènes de groupes sanguins	
2270.01	134	Génotypage moléculaire des antigènes érythrocytaires humains (human erythrocyte antigen HEA)	- Uniquement en cas de phénotype sérologique douteux ou discordant; de double population; de test direct antiglobulines humaines (direct antiglobulin test, DAT) fortement positif; de non disponibilité des antiséras spécifiques; chez les patients transfusés; chez les patients nécessitant un régime de transfusion chronique; chez les filles et les femmes avant et en âge de procréer - Maximum 4 fois par échantillon primaire	GH
2270.02	134	Génotypage moléculaire des antigènes plaquettaires humains (human platelet antigen HPA)	- Uniquement en cas d'investigations de maladies et de complications induites par des anticorps anti-HPA allo-immuns: thrombocytopénie allo-immune fœtale ou néonatale (fetal/neonatal allo-immune thrombocytopenia FNAITP), état réfractaire à la transfusion plaquettaire, purpura post-transfusionnel - Maximum 1 fois par échantillon primaire	GH
2270.03	134	Génotypage moléculaire des antigènes neutrophiles humains (human neutrophil antigen HNA)	- Uniquement en cas de suspicion de TRALI (transfusion associated lung injury) - Maximum 1 fois par échantillon primaire	GH

No. pos.	NP	Dénomination (Analyses de génétique moléculaire)	Limitation	DL
2271.00		Amplification des acides nucléiques selon la méthode Sequence Specific Primer-Polymerase Chain Reaction (SSP-PCR, synonyme « ARMS ») suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation au moyen d'une électrophorèse (gel d'agarose, polyacrylamide) ou de la détection par fluorescence des amplifiats spécifiques, détermination de l'allèle par un ou plusieurs polymorphismes (par exemple, SNP) par allèle, chacun	Uniquement pour déterminer les allèles HLA de relevance pharmacogénétique	
2271.01	105	Analyse pharmacogénétique	1. Uniquement au moment où il y a indication à l'administration d'un médicament, ou lors de survenue d'un effet secondaire médicamenteux ou d'une efficacité thérapeutique diminuée ou absente en cours de traitement avec un médicament, pour lequel il existe une relation scientifiquement démontrée entre des effets secondaires médicamenteux significatifs (y compris les effets toxiques) ou une efficacité thérapeutique diminuée ou absente et les mutations génétiques examinées 2. Uniquement lorsque les mutations génétiques recherchées ne servent pas à poser un diagnostic, à rechercher une prédisposition à une maladie génétique ou à réaliser une typisation tissulaire HLA sans lien avec l'administration du médicament. 3. Prescription de l'analyse par tous les médecins sans distinction du titre de spécialité selon la « Liste de la Société Suisse de Pharmacologie et Toxicologie cliniques (SSPTC) des analyses pharmacogénétiques courantes que peuvent prescrire tous les médecins sans distinction du titre de spécialité», version 1.0 du 09.06.2016 (www.bag.admin.ch/ref) 4. Pour les médicaments ne figurant pas dans la liste de la SSPTC, prescription de l'analyse uniquement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral en pharmacologie et toxicologie cliniques selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd ; RS 811.11) 5. La position peut être facturée au maximum 2 fois par échantillon primaire 6. Uniquement cumulable avec la position 2021.00 (extraction d'acides nucléiques humains) du chapitre 2 Génétique médicale	C G I

No. pos.	NP	Dénomination (Analyses de génétique moléculaire)	Limitation	DL
2300.00		Amplification des acides nucléiques suivie de détection de l'amplificat ou de la mutation au moyen d'une électrophorèse capillaire ou chromatographie (HPLC entre autres), lors de méthode Monoplex par séquence cible, lors de méthode Multiplex, par essai, chacune	Uniquement lors de – suspicion clinique des maladies exclusivement génétiques suivantes – suspicion de présence d'une prédisposition aux cancers héréditaires suivants, lesquels doivent être considérés comme une prestation préventive au sens de l'art. 12d let. f OPAS – suspicion clinique des hémopathies malignes suivantes – génotypage moléculaire pour les antigènes de groupes sanguins suivants	
2305.00		Sang, coagulation, système immunitaire		
2305.01	185	Granulomatose chronique		G
2305.02	185	Trouble du facteur II/prothrombine: détermination de la mutation G20210A	1 seule fois par échantillon primaire, non cumulable avec 2910.00 supplément pour rendu de résultat complexe de génétique moléculaire	CGH
2305.03	185	Facteur V Leiden: détermination de la mutation p.R506Q	1 seule fois par échantillon primaire, non cumulable avec 2910.00 supplément pour rendu de résultat complexe de génétique moléculaire	CGH
2305.04	185	Hémophilies A		G
2305.05	185	Hémophilies B		G
2305.06	185	Déficit de la méthylène tétrahydrofolate-réductase (MTHFR); homocystéinémie; détermination de la mutation C677T	1 seule fois par échantillon primaire, non cumulable avec 2910.00 supplément pour rendu de résultat complexe de génétique moléculaire	CGH
2305.07	185	SCID		GHI
2305.08	185	Anémie falciforme		GH
2305.09	185	Thalassémies		GH
2305.10	185	Syndrome de Wiskott-Aldrich		GHI
2310.00		Affections de la peau, du tissu conjonctif et des os		
2310.01	185	Dysplasie ectodermique anhydre		G
2310.02	185	Syndrome d'Ehlers-Danlos		G
2310.03	185	Dysplasies squelettiques associées au gène du récepteur du facteur de croissance du fibroblaste: achondroplasie, hypochondroplasie, nanisme thanatophorique, syndrome de Pfeiffer, de Jackson-Weis, d'Apert, de Crouzon		G
2310.04	185	Ichthyose		G
2310.05	185	Syndrome de Marfan		G
2310.06	185	Neurofibromatose du type I		G
2310.07	185	Neurofibromatose du type II		G
2310.08	185	Ostéogenèse imparfaite		G
2315.00		Maladies métaboliques et endocrines		
2315.01	185	Déficit de l'hydroxylase 21		G
2315.02	185	Déficit de l'acyl-CoA (medium chain) déshydrogénase		G

No. pos.	NP	Dénomination (Analyses de génétique moléculaire)	Limitation	DL
2315.03	185	Déficit de l'alpha 1-antitrypsine	Au maximum 3 fois par échantillon primaire, non cumulable avec 2910.00 supplément pour rendu de résultat complexe de génétique moléculaire	G
2315.04	185	Déficit de l'alpha-galactosidase (M. Fabry)		G
2315.05	185	Déficit de la bêta-glucosidase (M. Gaucher)		G
2315.06	185	Mucoviscidose		G
2315.07	185	Diabète insipide		G
2315.08	185	Intolérance au fructose		G
2315.09	185	Galactosémie		G
2315.10	185	Malabsorption du glucose-galactose		G
2315.11	185	Déficit de la glycérol-kinase		G
2315.12	185	Glycogénoses		G
2315.13	185	Hémochromatose, familiale (HFE): recherche des mutations p.C282Y et p.H63D	Au maximum 2 fois par échantillon primaire, non cumulable avec 2115.13 Hémochromatose, 2215.13 Hémochromatose, 2910.00 supplément pour rendu de résultat complexe de génétique moléculaire	CGH
2315.14	185	Déficit de l'hexaminidase A et M (M. Sandhoff)		G
2315.15	185	Hyperthermie familiale maligne		G
2315.16	185	Syndrome de Kallman		G
2315.17	185	Maladie de Wilson		G
2315.18	185	Mucopolysaccharidoses		G
2315.19	185	Déficit de l'ornithine-transcarbamylyase		G
2315.20	185	Porphyries		G
2315.21	185	Déficit de la stéroïde-sulfatase		G
2315.22	185	Féminisation testiculaire		G
2315.23	185	Déficit de l'hormone de croissance		G
2320.00		Affections mitochondriales		
2320.01	185	Syndrome de Kearns-Sayre		G
2320.02	185	Syndrome MELAS		G
2320.03	185	Syndrome MERRF		G
2320.04	185	Cytopathies mitochondriales, autres		G
2320.05	185	Syndrome de Pearson		G
2325.00		Néoplasies héréditaires		
2325.02	185	Syndrome du cancer du côlon sans polyposé (hereditary non polytopic colon cancer HNPCC), gènes MLH1, MSH2, MSH6, PMS2	Lors de suspicion clinique ou pour déterminer le risque d'être porteur conformément à l'art. 12d, let. f, OPAS	G
2325.03	185	Syndrome de Li-Fraumeni		G
2325.04	185	Néoplasies multiples endocrines		G
2325.05	185	Polyposis coli ou forme atténuée de Polyposis coli, gène APC	Lors de suspicion clinique ou pour déterminer le risque d'être porteur conformément à l'art. 12d, let. f, OPAS	G
2325.06	185	Rétinoblastome, gène RB1	Lors de suspicion clinique ou pour déterminer le risque d'être porteur conformément à l'art. 12d, let. f, OPAS	G
2330.00		Affections neuromusculaires et neurodégénératives		
2330.01	185	Chorea Huntington	Maximum 2 fois par échantillon primaire	G
2330.02	185	Troubles des mouvements choréiformes: Atrophie dentatorubro-pallidoluysienne (DRPLA), syndrome similaires à la maladie de Huntington (angl: Huntington-disease like)		G

No. pos.	NP	Dénomination (Analyses de génétique moléculaire)	Limitation	DL
2330.03	185	Dystrophinopathies de Duchenne et Becker		G
2330.04	185	Dystrophie musculaire facio-scapulohumorale		G
2330.05	185	Ataxie de Friedreich		G
2330.06	185	Neuropathies héréditaires sensomotrices: maladies de Charcot-Marie-Tooth, neuropathie héréditaire avec tendance aux paralysies par compression (HNPP), polyneuropathie amyloïdotique		G
2330.07	185	Hypereplexie (Stiff-baby, maladie du sursaut)		G
2330.08	185	Syndrome de Leigh		G
2330.09	185	Dystrophies musculaires dues à des troubles des protéines associés à la dystrophine		G
2330.10	185	Dystrophie myotonique de type 1 et 2		G
2330.11	185	Dystrophie congénitale myotonique de Thomsen/Becker		G
2330.12	185	Myopathies myotubulaires		G
2330.13	185	Atrophies musculaires spinales type 1-3		G
2330.14	185	Atrophie musculaire spinobulbaire de Kennedy	Seulement une fois par échantillon primaire	G
2330.15	185	Ataxies spinocérébelleuses: Détection d'une mutation par expansion d'une répétition, par type d'ataxie examiné		G
2330.16	185	Ataxie télangiectasie		G
2335.00		Maladies ophtalmologiques		
2335.01	185	Dystrophies de la cornée		G
2335.02	185	Atrophie optique de Leber		G
2335.03	185	Syndrome de Norrie		G
2335.04	185	Dystrophies de la rétine: rétinite pigmentaire, dégénérescence de la macula		G
2340.00		Syndromes avec microdélétion chromosomique, disomie uniparentale, méthylation anormale		
2340.01	185	Syndrome d'Angelman		G
2340.02	185	Syndrome de cri-du-chat		G
2340.03	185	Syndrome de Di George, syndrome vélo-cardio-facial (syndrome CATCH22)		G
2340.04	185	Syndrome de l'X-fragile (FRAXA, FRAXE)		G
2340.05	185	Syndrome de Prader-Willy		G
2340.06	185	Syndrome de Rubinstein-Taybi		G
2340.07	185	Syndrome de Smith-Magenis		G
2340.08	185	Syndromes avec troubles de la croissance: de Sotos, de Beckwith-Wiedemann, de Silver-Russel, et d'autres		G
2340.09	185	Syndrome de Williams-Beuren		G
2340.10	185	Syndrome de Wolf-Hirschhorn		G
2345.00		Système urogénital, troubles de la fertilité, stérilité		
2345.01	185	Aplasie congénitale du canal déférent (CAVD)		G
2345.02	185	Maladies des reins polykystiques (ADPKD1 et 2)		G

No. pos.	NP	Dénomination (Analyses de génétique moléculaire)	Limitation	DL
2345.03	185	Microdélétion Y (délétions AZF)	Maximum 2 fois par échantillon primaire	G
2346.00		Hémopathies malignes		
2346.01	185	Leucémie myéloïde aiguë		GH
2346.02	185	Leucémie lymphatique aiguë		GH
2346.03	185	Néoplasies myéloprolifératives		GH
2346.04	185	Leucémie lymphatique chronique		GH
2346.05	185	Lymphomes non hodgkiniens		GH
2346.06	185	Détermination de polymorphisme lors de la recherche de chimères après transplantation de cellules souche, par population cellulaire		GHI
2350.00		Autres		
2350.01	185	Génotypage moléculaire pour les antigènes érythrocytaires (HEA) fœtaux Rhésus D, Kell, Rhésus E, Rhésus c, Kidd (a), pour les antigènes plaquettaires fœtaux HPA-1a, HPA-5b et autres antigènes fœtaux	- A partir d'un échantillon primaire fœtal - Uniquement lors de constellation antigénique parentale à risque d'alloimmunisation fœto-maternelle d'importance clinique ou lors de hausse du taux des anticorps chez la mère - L'exécution des analyses d'antigènes fœtaux Kell, Rhésus E, Rhésus c, Kidd (a), HPA-1a, HPA-5b et autres antigènes fœtaux peut se faire à l'étranger au sens de l'art. 36, al. 1 et 4 OAMal à condition qu'elles ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal; • En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées • L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54, al. 3, OAMal - Maximum 2 fois par échantillon primaire	GH
2350.02	185	Détermination par génétique moléculaire d'aneuploïdie lors de suspicion d'une anomalie chromosomique ou détermination du sexe par génétique moléculaire (QF-PCR) lors de maladies héréditaires transmises par le chromosome X, test rapide	Non cumulable avec la position 2005.00, hybridation in-situ sur des noyaux en interphase	G

No. pos.	NP	Dénomination (Analyses de génétique moléculaire)	Limitation	DL
2360.00	185	Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymor-phismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.	1. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11) 2. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36, al. 1 et 4, OAMal, aux conditions suivantes: - Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal; - En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées; - L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54, al. 3, OAMal 3. Les coûts ne sont pris en charge que si l'assureur a donné préalablement une garantie spéciale et que le médecin-conseil a accordé une autorisation expresse. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) (www.ssgm.ch). Ce dernier émet une recommandation en s'appuyant sur les « Directives de la SSGM et de la Société suisse des médecins-conseils et médecins d'assurances (SSMC) concernant l'évaluation des demandes pour le remboursement d'une position « maladie orpheline » de la liste des analyses » du 20 avril 2015 (www.bag.admin.ch/ref).	G

No. pos.	NP	Dénomination (Analyses de génétique moléculaire)	Limitation	DL
2400.00		Amplification des acides nucléiques, suivie d'une modification de post-amplification (ligation d'oligonucléotide, MLPA, et autres) et détection au moyen d'une électrophorèse capillaire, par séquence cible Multiplex	1. Les positions 24XX.XX peuvent être facturées 4 fois au maximum (4x350 = 1400 points) 2. Uniquement lors de- suspicion clinique des maladies suivantes, exclusivement génétiques - suspicion de l'existence, dans la famille, d'une prédisposition aux maladies cancéreuses suivantes, à effectuer en tant que mesure préventive selon l'art. 12d, let. f, OPAS - suspicion clinique des hémopathies malignes suivantes	

2405.00		Sang, coagulation, système immunitaire		
2405.01	350	Hémophilies A		G
2405.02	350	Hémophilies B		G
2405.08	350	Anémie falciforme		GH
2405.09	350	Thalassémies		GH

2410.00		Affections de la peau, du tissu conjonctif et des os		
2410.01	350	Syndrome de Marfan		G
2410.02	350	Neurofibromatose du type I		G
2410.03	350	Neurofibromatose du type II		G
2410.04	350	Ostéogenèse imparfaite		G

2415.00		Maladies métaboliques et endocrines		
2415.01	350	Déficit de l'hydroxylase 21		G
2415.02	350	Mucoviscidose		G

2420.00		Affections mitochondriales		
2420.01	350	Syndrome de Kearns-Sayre		G
2420.02	350	Syndrome MELAS		G
2420.03	350	Syndrome MERRF		G
2420.04	350	Cytopathies mitochondriales, autres		G
2420.05	350	Syndrome de Pearson		G

2425.00		Néoplasies héréditaires		
2425.01	350	Syndrome héréditaire du cancer du sein et/ou de l'ovaire, gènes BRCA1 et BRCA2	Lors de suspicion clinique ou pour déterminer le risque d'être porteur conformément à l'art. 12d, let. f, OPAS	G
2425.02	350	Syndrome du cancer du côlon sans polyposé (hereditary non polypotic colon cancer HNPCC), gènes MLH1, MSH2, MSH6, PMS2	Lors de suspicion clinique ou pour déterminer le risque d'être porteur conformément à l'art. 12d, let. f, OPAS	G
2425.03	350	Syndrome de Li-Fraumeni		G
2425.04	350	Néoplasies multiples endocrines		G
2425.05	350	Polyposis coli ou forme atténuée de Polyposis coli, gène APC	Lors de suspicion clinique ou pour déterminer le risque d'être porteur conformément à l'art. 12d, let. f, OPAS	G
2425.06	350	Rétinoblastome, gène RB1	Lors de suspicion clinique ou pour déterminer le risque d'être porteur conformément à l'art. 12d, let. f, OPAS	G

No. pos.	NP	Dénomination (Analyses de génétique moléculaire)	Limitation	DL
2430.00		Affections neuromusculaires et neurodégénératives		
2430.01	350	Dystrophinopathies de Duchenne et Becker		G
2430.02	350	Ataxie de Friedreich		G
2430.03	350	Neuropathies héréditaires sensomotrices: maladies de Charcot-Marie-Tooth, neuropathie héréditaire avec tendance aux paralysies par compression (HNPP), polyneuropathie amyloïdotique		G
2430.04	350	Dystrophies musculaires dues à des troubles des protéines associés à la dystrophine		G
2430.05	350	Atrophies musculaires spinales type I, II et III		G
2430.16	350	Ataxie télangiectasie		G
2435.00		Maladies ophtalmologiques		
2435.01	350	Dystrophies de la cornée		G
2435.02	350	Atrophie optique de Leber		G
2435.03	350	Syndrome de Norrie		G
2435.04	350	Dystrophies de la rétine: rétinite pigmentaire, dégénérescence de la macula		G
2440.00		Syndromes avec microdélétion chromosomique, disomie uniparentale, méthylation anormale		
2440.01	350	Syndrome d'Angelman		G
2440.02	350	Syndrome de cri-du-chat		G
2440.03	350	Syndrome de Di George, syndrome vélo-cardio-facial (syndrome CATCH22)		G
2440.04	350	Syndrome de l'X-fragile (FRAXA, FRAXE)		G
2440.05	350	Syndrome de Prader-Willy		G
2440.06	350	Syndrome de Rubinstein-Taybi		G
2440.07	350	Syndrome de Smith-Magenis		G
2440.08	350	Syndromes avec troubles de la croissance: de Sotos, de Beckwith-Wiedemann, de Silver-Russel, et d'autres		G
2440.09	350	Syndrome de Williams-Beuren		G
2440.10	350	Syndrome de Wolf-Hirschhorn		G
2445.00		Système urogénital, troubles de la fertilité, stérilité		
2445.01	350	Aplasie congénitale du canal déférent		G
2445.02	350	Maladies des reins polykystiques (ADPKD1 et 2)		G
2446.00		Hémopathies malignes		
2446.01	350	Leucémie myéloïde aiguë		GH
2446.02	350	Leucémie lymphatique aiguë		GH
2446.03	350	Néoplasies myéloprolifératives		GH
2446.04	350	Leucémie lymphatique chronique		GH
2446.05	350	Lymphomes non hodgkiniens		GH

No. pos.	NP	Dénomination (Analyses de génétique moléculaire)	Limitation	DL
2460.00	350	Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.	1. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11) 2. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36, al. 1 et 4, OAMal, aux conditions suivantes: - Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal; - En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées; - L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54, al. 3, OAMal 3. Les coûts ne sont pris en charge que si l'assureur a donné préalablement une garantie spéciale et que le médecin-conseil a accordé une autorisation expresse. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) (www.ssgm.ch). Ce dernier émet une recommandation en s'appuyant sur les « Directives de la SSGM et de la Société suisse des médecins-conseils et médecins d'assurances (SSMC) concernant l'évaluation des demandes pour le remboursement d'une position « maladie orpheline » de la liste des analyses » du 20 avril 2015 (www.bag.admin.ch/ref).	G

No. pos.	NP	Dénomination (Analyses de génétique moléculaire)	Limitation	DL
2500.00		Amplification des acides nucléiques, suivie d'un séquençage Sanger de l'amplificat et la détection des deux brins isolés au moyen d'une électrophorèse capillaire, par séquence cible	- Les positions 25XX.XX peuvent être facturées jusqu'à 13 fois (13x215 = 2795 points) lors de : - suspicion clinique des maladies suivantes, exclusivement génétiques - suspicion de l'existence, dans la famille, d'une prédisposition aux maladies cancéreuses suivantes, à effectuer en tant que mesure préventive selon l'art. 12d, let. f, OPAS - suspicion clinique des hémopathies malignes suivantes - génotypage moléculaire des antigènes de groupes sanguins suivants - analyses pharmacogénétiques suivante - Pour l'analyse de confirmation des résultats positifs du séquençage à haut débit par séquençage Sanger, la position 2570.00 doit être utilisée.	

2505.00		Sang, coagulation, système immunitaire		
2505.01	215	Granulomatose chronique		G
2505.02	215	Hémophilies A		G
2505.03	215	Hémophilies B		G
2505.04	215	SCID		GHI
2505.05	215	Anémie falciforme		GH
2505.06	215	Thalassémies		GH
2505.07	215	Syndrome de Wiskott-Aldrich		GHI

2510.00		Affections de la peau, du tissu conjonctif et des os		
2510.01	215	Dysplasie ectodermique anhydre		G
2510.02	215	Syndrome d'Ehlers-Danlos		G
2510.03	215	Dysplasies squelettiques associées au gène du récepteur du facteur de croissance du fibroblaste: achondroplasie, hypochondroplasie, nanisme thanatophorique, syndrome de Pfeiffer, de Jackson-Weiss, d'Apert, de Crouzon		G
2510.04	215	Ichthyose		G
2510.05	215	Syndrome de Marfan		G
2510.06	215	Neurofibromatose du type I		G
2510.07	215	Neurofibromatose du type II		G
2510.08	215	Ostéogenèse imparfaite		G

2515.00		Maladies métaboliques et endocrines		
2515.01	215	Déficit de l'hydroxylase 21		G
2515.02	215	Déficit de l'acyl-CoA (medium chain) déshydrogénase		G

No. pos.	NP	Dénomination (Analyses de génétique moléculaire)	Limitation	DL
2515.03	215	Déficit de l'alpha 1-antitrypsine	Au maximum 3 fois par échantillon primaire, non cumulable avec 2910.00 supplément pour rendu de résultat complexe de génétique moléculaire	G
2515.04	215	Déficit de l'alpha galactosidase (M. Fabry)		G
2515.05	215	Déficit de la bêta-glucosidase (M. Gaucher)		G
2515.06	215	Mucoviscidose		G
2515.07	215	Diabète insipide		G
2515.08	215	Intolérance au fructose		G
2515.09	215	Galactosémie		G
2515.10	215	Malabsorption du glucose-galactose		G
2515.11	215	Déficit de la glycérol-kinase		G
2515.12	215	Glycogénoses		G
2515.13	215	Déficit de l'hexominidase A et M (M. Sandhoff)		G
2515.14	215	Hyperthermie familiale maligne		G
2515.15	215	Syndrome de Kallman		G
2515.16	215	Maladie de Wilson		G
2515.17	215	Mucopolysaccharidoses		G
2515.18	215	Déficit de l'ornithine-transcarbamylase		G
2515.19	215	Porphyries		G
2515.20	215	Déficit de la stéroïde-sulfatase		G
2515.21	215	Féminisation testiculaire		G
2515.22	215	Déficit de l'hormone de croissance		G

2520.00		Affections mitochondriales		
2520.01	215	Syndrome de Kearns-Sayre		G
2520.02	215	Syndrome MELAS		G
2520.03	215	Syndrome MERRF		G
2520.04	215	Cytopathies mitochondriales, autres		G
2520.05	215	Syndrome de Pearson		G

2525.00		Néoplasies héréditaires		
2525.01	215	Syndrome héréditaire du cancer du sein et/ou de l'ovaire, gènes BRCA1 et BRCA2	Lors de suspicion clinique ou pour déterminer le risque d'être porteur conformément à l'art. 12d, let. f, OPAS	G
2525.02	215	Syndrome du cancer du côlon sans polyposé (hereditary non polytopic colon cancer HNPCC), gènes MLH1, MSH2, MSH6, PMS2	Lors de suspicion clinique ou pour déterminer le risque d'être porteur conformément à l'art. 12d, let. f, OPAS	G
2525.03	215	Syndrome de Li-Fraumeni		G
2525.04	215	Néoplasies multiples endocrines		G
2525.05	215	Polyposis coli ou forme atténuée de Polyposis coli, gène APC	Lors de suspicion clinique ou pour déterminer le risque d'être porteur conformément à l'art. 12d, let. f, OPAS	G
2525.06	215	Rétinoblastome, gène RB1	Lors de suspicion clinique ou pour déterminer le risque d'être porteur conformément à l'art. 12d, let. f, OPAS	G

2530.00		Affections neuromusculaires et neurodégénératives		
2530.01	215	Dystrophinopathies de Duchenne et Becker		G
2530.02	215	Ataxie de Friedreich		G
2530.03	215	Neuropathies héréditaires sensomotrices: maladies de Charcot-Marie-Tooth, neuropathie héréditaire avec tendance aux paralysies par compression (HNPP), polyneuropathie amyloïdotique		G

No. pos.	NP	Dénomination (Analyses de génétique moléculaire)	Limitation	DL
2530.04	215	Hypereplexie (Stiff-baby, maladie du sursaut)		G
2530.05	215	Syndrome de Leigh		G
2530.06	215	Dystrophies musculaires dues à des troubles des protéines associés à la dystrophine		G
2530.07	215	Dystrophie congénitale myotonique de Thomsen/Becker		G
2530.08	215	Myopathies myotubulaires		G
2530.09	215	Atrophies musculaires spinales type I, II et III		G
2530.16	215	Ataxie télangiectasie		G
2535.00		Maladies ophtalmologiques		
2535.01	215	Dystrophies de la cornée		G
2535.02	215	Atrophie optique de Leber		G
2535.03	215	Syndrome de Norrie		G
2535.04	215	Dystrophies de la rétine: rétinite pigmentaire, dégénérescence de la macula		G
2540.00		Syndromes avec microdélétion chromosomique, disomie uniparentale, méthylation anormale		
2540.01	215	Syndrome d'Angelman		G
2540.02	215	Syndrome de cri-du-chat		G
2540.03	215	Syndrome de Di George, syndrome vélo-cardio-facial (syndrome CATCH22)		G
2540.04	215	Syndrome de l'X-fragile (FRAXA, FRAXE)		G
2540.05	215	Syndrome de Prader-Willy		G
2540.06	215	Syndrome de Rubinstein-Taybi		G
2540.07	215	Syndrome de Smith-Magenis		G
2540.08	215	Syndromes avec troubles de la croissance: de Sotos, de Beckwith-Wiedemann, de Silver-Russel, et d'autres		G
2540.09	215	Syndrome de Williams-Beuren		G
2540.10	215	Syndrome de Wolf-Hirschhorn		G
2545.00		Système urogénital, troubles de la fertilité, stérilité		
2545.01	215	Aplasie congénitale du canal déférent (CAVD)		G
2545.02	215	Maladies des reins polykystiques (ADPKD1 et 2)		G
2546.00		Hémopathies malignes		
2546.01	215	Leucémie myéloïde aiguë		GH
2546.02	215	Leucémie lymphatique aiguë		GH
2546.03	215	Néoplasies myéloprolifératives		GH
2546.04	215	Leucémie lymphatique chronique		GH
2546.05	215	Lymphomes non hodgkiniens		GH

No. pos.	NP	Dénomination (Analyses de génétique moléculaire)	Limitation	DL
2547.00		Autres		
2547.01	215	Analyse pharmacogénétique	1. Uniquement au moment où il y a indication à l'administration d'un médicament, ou lors de survenue d'un effet secondaire médicamenteux ou d'une efficacité thérapeutique diminuée ou absente en cours de traitement avec un médicament, pour lequel il existe une relation scientifiquement démontrée entre des effets secondaires médicamenteux significatifs (y compris les effets toxiques) ou une efficacité thérapeutique diminuée ou absente et les mutations génétiques examinées 2. Uniquement lorsque les mutations génétiques recherchées ne servent pas à poser un diagnostic, à rechercher une prédisposition à une maladie génétique ou à réaliser une typisation tissulaire HLA sans lien avec l'administration du médicament. 3. Uniquement pour les gènes d'importance pharmacogénétique ne figurant pas dans la « Liste de la Société Suisse de Pharmacologie et Toxicologie cliniques (SSPTC) des analyses pharmacogénétiques courantes que peuvent prescrire tous les médecins sans distinction du titre de spécialité», version 1.0 du 09.06.2016 (www.bag.admin.ch/ref) 4. Prescription uniquement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral en pharmacologie et toxicologie cliniques selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11) 5. La position peut être facturée au maximum 2 fois par gène d'importance pharmacogénétique 6. Uniquement cumulable avec les positions suivantes du chapitre 2 Génétique médicale: a. 2021.00 (extraction d'acides nucléiques humains) b. 2150.10 (analyse pharmacogénétique) c. 2250.10 (analyse pharmacogénétique) d. 2910.00 (supplément pour rendu de résultat complexe de génétique moléculaire)	C G
2550.00		Amplification des acides nucléiques, suivie d'un séquençage de l'amplificat et de la détection d'un des deux brins isolés au moyen d'une électrophorèse capillaire, par séquence cible, chacune	Uniquement pour le génotypage moléculaire des antigènes érythrocytaires	
2550.01	84	Séquençage des antigènes érythrocytaires humains (human erythrocyte antigen HEA)	– Uniquement au cas où le génotypage moléculaire par SSP-PCR (position 2270.01) ne permet pas de déterminer l'antigène HEA recherché – Maximum 14 fois par échantillon primaire	GH

No. pos.	NP	Dénomination (Analyses de génétique moléculaire)	Limitation	DL
2560.00	215	Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants : a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.	1. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11) 2. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36, al. 1 et 4, OAMal, aux conditions suivantes: - Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal; - En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées; - L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54, al. 3, OAMal 3. Les coûts ne sont pris en charge que si l'assureur a donné préalablement une garantie spéciale et que le médecin-conseil a accordé une autorisation expresse. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) (www.ssgm.ch). Ce dernier émet une recommandation en s'appuyant sur les « Directives de la SSGM et de la Société suisse des médecins-conseils et médecins d'assurances (SSMC) concernant l'évaluation des demandes pour le remboursement d'une position « maladie orpheline » de la liste des analyses » du 20 avril 2015 (www.bag.admin.ch/ref).	G
2570.00	215	Analyse de confirmation des résultats positifs du séquençage à haut débit (positions 28XX.XX) par séquençage Sanger, y compris en cas d'évaluation bioinformatique ultérieure des données de séquençage à haut débit (positions 2870.XX)	- Au maximum 2 fois 215 points tarifaires par échantillon primaire pour l'analyse de 1 à 10 gènes (catégorie tarifaire: 2900 points), - Au maximum 4 fois 215 points tarifaires par échantillon primaire pour l'analyse de 11 à 100 gènes (catégorie tarifaire: 3300 points), - Au maximum 6 fois 215 points tarifaires par échantillon primaire pour l'analyse de plus de 100 gènes (catégorie tarifaire: 3800 points)	G

No. pos.	NP	Dénomination (Analyses de génétique moléculaire)	Limitation	DL
2600.00		Blotting: Détermination de mutation aux moyen de Southern-, Northern- ou Dot-Blot, par sonde, chacune	Uniquement lors de suspicion clinique des maladies exclusivement génétiques suivantes:	
2605.00		Sang, coagulation, système immunitaire		
2605.01	280	Hémophilies A		G
2610.00		Affections de la peau, du tissu conjonctif et des os		
2610.01	280	Neurofibromatose du type I		G
2630.00		Affections neuromusculaires et neurodégénératives		
2630.01	280	Dystrophie musculaire facio-scapulohumorale		G
2630.02	280	Ataxie de Friedreich		G
2630.03	280	Dystrophie myotonique de type 1 et 2		G
2630.04	280	Ataxies spinocérébelleuses: Détection d'une mutation par expansion d'une répétition, par type d'ataxie examiné		G
2630.16	280	Ataxie télangiectasie		G
2640.00		Syndromes avec microdélétion chromosomique, disomie uniparentale, méthylation anormale		
2640.01	280	Syndrome de l'X-fragile (FRAXA, FRAXE)		G
2660.00	280	Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.	1. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11) 2. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36, al. 1 et 4, OAMal, aux conditions suivantes: - Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal; - En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées; - L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54, al. 3, OAMal 3. Les coûts ne sont pris en charge que si l'assureur a donné préalablement une garantie spéciale et que le	G

No. pos.	NP	Dénomination (Analyses de génétique moléculaire)	Limitation	DL
			médecin-conseil a accordé une autorisation expresse. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) (www.ssgm.ch). Ce dernier émet une recommandation en s'appuyant sur les « Directives de la SSGM et de la Société suisse des médecins-conseils et médecins d'assurances (SSMC) concernant l'évaluation des demandes pour le remboursement d'une position « maladie orpheline » de la liste des analyses » du 20 avril 2015 (www.bag.admin.ch/ref).	
2700.00	61	Banking ADN: Extraction et conservation d'acides nucléiques pour examen ultérieur	Uniquement – lorsque l'analyse génétique ne peut être effectuée immédiatement (prélèvement ayant eu lieu avant la consultation génétique obligatoire, souhait d'un temps de réflexion, en attente d'un document médical pour préciser l'analyse, en attente d'un nouveau test non encore disponible). – en cas de maladie mortelle chez le patient cas index suspectée d'être d'origine génétique, sans diagnostic conclusif au moment du décès, dans le but de poser dans le futur un diagnostic chez un membre de la famille malade ou à risque d'être malade. Les coûts des analyses génétiques, autres que le banking d'ADN, sont à la charge de l'assureur du membre de la famille malade et facturables uniquement au moyen de la position 2920.00. – pour être utilisé comme ADN de contrôle dans le cadre de l'interprétation définitive d'un variant retrouvé chez un membre de la famille malade, lorsque l'analyse génétique ne peut être effectuée immédiatement. Les coûts des analyses génétiques autres que le banking d'ADN sont à la charge de l'assureur du membre de la famille malade et	G

No. pos.	NP	Dénomination (Analyses de génétique moléculaire)	Limitation	DL
			facturables uniquement au moyen de la position 2920.00 uniquement 1 fois par échantillon primaire; Non cumulable avec les positions suivantes du chapitre 2.2.2 analyses de génétique moléculaire : 2021.00 à 2660.00 et 2800.00 à 2920.00.	
2800.00		Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des gènes connus et en lien possible avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport complexe des résultats. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (600 points), pour 11 à 100 gènes (1000 points) ou pour plus de 100 gènes (1500 points). Il existe donc plusieurs catégories tarifaires: 2900 points, 3300 points et 3800 points	- Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM). Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.bag.admin.ch/ref. - Ne peut être facturé que si les coûts du séquençage Sanger (positions 25XX.XX) dépassent 2795 points, ce qui correspond à 215 points facturés 13 fois. - Pour une analyse portant sur 1 à 10 gènes (catégorie tarifaire : 2900 points), prescription uniquement par des médecins titulaires d'un titre postgrade fédéral de « génétique médicale » ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (Loi sur les professions médicales, LPMéd ; RS 811.11). Pour une analyse portant sur plus de 10 gènes (catégories tarifaires: 3300 et 3800 points), prescription uniquement par des médecins titulaires d'un titre post-grade fédéral « génétique médicale » selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (Loi sur les professions médicales, LPMéd ; RS 811.11). - Uniquement lors de - suspicion clinique des maladies suivantes, exclusivement génétiques - suspicion de l'existence, dans la famille, d'une prédisposition aux maladies cancéreuses suivantes, à effectuer en tant que mesure préventive selon l'art. 12d, let. f, OPAS - Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 2570.00 - Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la	

No. pos.	NP	Dénomination (Analyses de génétique moléculaire)	Limitation	DL
			facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie). 7. Le fournisseur de prestations doit répercuter sur le débiteur de la rémunération les avantages directs ou indirects qu'il perçoit d'un autre fournisseur de prestations agissant sur son mandant (art. 56, al. 3, LAMal). Qui-conque ne répercute pas les avantages au sens de l'art. 56, al. 3, LAMal est puni pénalement (art. 92, let. d, LAMal). 8. Possibilité de cumul: Cumulable avec les analyses cytogénétiques du chapitre 2.2.1 Cumulable avec les analyses de génétique moléculaire du chapitre 2.2.2 uniquement de la manière suivante: 2021.00 (extraction d'ADN), 24XX.XX (MLPA, etc.), 2570.00 (séquençage Sanger pour la confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit) et 2920.00 (examen des membres de la famille)	

2805.00		Sang, coagulation, système immunitaire		
2805.01	2900	Granulomatose chronique		G
2805.02	2900	Hémophilies A		G
2805.03	2900	Hémophilies B		G
2805.04	3300	SCID		G
2805.05	2900	Anémie falciforme		G
2805.06	2900	Thalassémies		G
2805.07	2900	Syndrome de Wiskott-Aldrich		G
2805.08	3300	Maladie mendélienne affectant le sang, la coagulation ou le système immunitaire chez des patients présentant des symptômes, pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique y compris le compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes		G
2805.09	3800	Maladie mendélienne affectant le sang, la coagulation ou le système immunitaire chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes		G

No. pos.	NP	Dénomination (Analyses de génétique moléculaire)	Limitation	DL
2810.00		Affections de la peau, du tissu conjonctif et des os		
2810.01	2900	Dysplasie ectodermique anhydre		G
2810.02	3300	Syndrome d'Ehlers-Danlos		G
2810.03	2900	Dysplasies squelettiques associées au gène du récepteur du facteur de croissance du fibroblaste: achondroplasie, hypochondroplasie, nanisme thanatophorique, syndrome de Pfeiffer, de Jackson-Weis, d'Apert, de Crouzon		G
2810.04	3300	Ichthyose		G
2810.05	3300	Syndrome de Marfan et autres affections de l'aorte thoracique		G
2810.06	2900	Neurofibromatose du type I		G
2810.07	2900	Neurofibromatose du type II		G
2810.08	3300	Ostéogenèse imparfaite		G
2810.09	3300	Affections mendéliennes de la peau, du tissu conjonctif ou des os chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes		G
2810.10	3800	Affections mendéliennes de la peau, du tissu conjonctif ou des os chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes		G

2815.00		Maladies métaboliques et endocrines		
2815.01	2900	Déficit de l'hydroxylase 21		G
2815.02	2900	Déficit de l'acyl-CoA (medium chain) déshydrogénase		G
2815.03	2900	Déficit de l'alpha 1-antitrypsine		G
2815.04	2900	Déficit de l'alpha-galactosidase (M. Fabry)		G
2815.05	2900	Déficit de la bêta-glucosidase (M. Gaucher)		G
2815.06	2900	Fibrose kystique		G
2815.07	2900	Diabète insipide		G
2815.08	2900	Intolérance au fructose		G
2815.09	2900	Galactosémie		G
2815.10	2900	Malabsorption du glucose-galactose		G
2815.11	2900	Déficit de la glycérol-kinase		G
2815.12	3300	Glycogénoses		G
2815.13	2900	Déficit de l'hexaminidase A et M (M. Sandhoff)		G
2815.14	2900	Hyperthermie familiale maligne		G
2815.15	3300	Syndrome de Kallman		G
2815.16	2900	Maladie de Wilson		G
2815.17	3300	Mucopolysaccharidoses		G
2815.18	2900	Troubles du cycle de l'urée, y compris déficit en ornithine transcarbamylase		G
2815.19	3300	Porphyries		G

No. pos.	NP	Dénomination (Analyses de génétique moléculaire)	Limitation	DL
2815.20	2900	Déficit de la stéroïde-sulfatase		G
2815.21	2900	Féminisation testiculaire		G
2815.22	3300	Déficit de l'hormone de croissance		G
2815.23	3300	Maladies mendéliennes métaboliques et endocriniennes chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes		G
2815.24	3800	Maladies mendéliennes métaboliques et endocriniennes chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes		G

2820.00		Affections mitochondriales (ADN nucléaire et mitochondrial)		
2820.01	2900	Syndrome de Kearns-Sayre		G
2820.02	2900	Syndrome MELAS		G
2820.03	2900	Syndrome MERRF		G
2820.04	3300	Cytopathies mitochondriales, autres		G
2820.05	2900	Syndrome de Pearson		G
2820.06	3800	Affections mendéliennes mitochondriales chez des patients présentant pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes		G

2825.00		Néoplasies héréditaires		
2825.01	2900	Syndrome héréditaire du cancer du sein et/ou de l'ovaire, gènes BRCA1 et BRCA2	Lors de suspicion clinique ou pour déterminer le risque d'être porteur et sur prescription médicale selon l'art. 12d, let. f, OPAS	G
2825.02	2900	Syndrome du cancer du côlon sans polypose, (hereditary non polypotic colon cancer HNPCC), gènes MLH1, MSH2, MSH6, PMS2	Lors de suspicion clinique ou pour déterminer le risque d'être porteur et sur prescription médicale selon l'art. 12d, let. f, OPAS	G
2825.03	2900	Syndrome de Li-Fraumeni		G
2825.04	2900	Néoplasies multiples endocrines		G
2825.05	2900	Polyposis coli ou forme atténuée de Polyposis coli, gène APC	Lors de suspicion clinique ou pour déterminer le risque d'être porteur et sur prescription médicale selon l'art. 12d, let. f, OPAS	G
2825.06	2900	Rétinoblastome, gène RB1	Lors de suspicion clinique ou pour déterminer le risque d'être porteur et sur prescription médicale selon l'art. 12d, let. f, OPAS	G

No. pos.	NP	Dénomination (Analyses de génétique moléculaire)	Limitation	DL
2825.07	3300	Néoplasies mendéliennes chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes		G
2825.08	3800	Néoplasies mendéliennes chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes		G

2830.00		Affections neuromusculaires et neurodégénératives		
2830.01	2900	Dystrophinopathies de Duchenne et Becker		G
2830.02	2900	Ataxie de Friedreich		G
2830.03	3300	Neuropathies héréditaires sensomotrices: maladies de Charcot-Marie-Tooth, neuropathie héréditaire avec tendance aux paralysies par compression (HNPP), polyneuropathie amyloïdotique		G
2830.04	2900	Hyperrecplexie (Stiff-baby, maladie du sursaut)		G
2830.05	3300	Syndrome de Leigh		G
2830.06	3300	Dystrophies musculaires dues à des troubles des protéines associés à la dystrophine		G
2830.07	2900	Dystrophie congénitale myotonique de Thomsen/Becker		G
2830.08	2900	Myopathies myotubulaires		G
2830.09	2900	Atrophies musculaires spinales type I, II et III		G
2830.16	2900	Ataxie télangiectasie		G
2830.17	3300	Affections mendéliennes neuromusculaires et neurodégénératives chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes		G
2830.18	3800	Affections mendéliennes neuromusculaires et neurodégénératives chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes		G

No. pos.	NP	Dénomination (Analyses de génétique moléculaire)	Limitation	DL
2835.00		Maladies ophtalmologiques		
2835.01	2900	Dystrophies de la cornée		G
2835.02	2900	Atrophie optique de Leber		G
2835.03	2900	Syndrome de Norrie		G
2835.04	3800	Dystrophies de la rétine: rétinite pigmentaire, dégénérescence de la macula		G
2835.05	3300	Maladies ophtalmologiques mendéliennes chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes		G
2835.06	3800	Maladies ophtalmologiques mendéliennes chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique y compris le compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes		G
2840.00		Syndromes avec microdélétion chromosomique, disomie uniparentale, méthylation anormale		
2840.01	2900	Syndrome d'Angelman		G
2840.02	2900	Syndrome de cri-du-chat		G
2840.03	2900	Syndrome de Di George, syndrome vélo-cardio-facial, aberration chromosomique 22q11		G
2840.04	2900	Syndrome de l'X-fragile (FRAXA, FRAXE)		G
2840.05	2900	Syndrome de Prader-Willy		G
2840.06	2900	Syndrome de Rubinstein-Taybi		G
2840.07	2900	Syndrome de Smith-Magenis		G
2840.08	2900	Syndromes avec troubles de la croissance: de Sotos, de Beckwith-Wiedemann, de Silver-Russel, et d'autres		G
2840.09	2900	Syndrome de Williams-Beuren		G
2840.10	2900	Syndrome de Wolf-Hirschhorn		G
2840.11	3300	Syndrome mendélien avec troubles de la croissance chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes		G
2840.12	3800	Syndrome mendélien avec troubles de la croissance chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes		G

No. pos.	NP	Dénomination (Analyses de génétique moléculaire)	Limitation	DL
2845.00		Système urogénital, troubles de la fertilité, stérilité		
2845.01	2900	Aplasie congénitale du canal déférent (CAVD)		G
2845.02	2900	Maladies des reins polykystiques (ADPKD1 et 2)		G
2845.03	3300	Maladies mendéliennes touchant le système urogénital, la fertilité / stérilité chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes		G
2845.04	3800	Maladies mendéliennes touchant le système urogénital, la fertilité / stérilité chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes		G
2860.01	2900	Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants, avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour 1 à 10 gènes,: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.	1. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11) 2. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36, al. 1 et 4, OAMal, aux conditions suivantes: – Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal; – En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées; – L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54, al. 3. OAMal3. Les coûts ne peuvent être pris en charge que si l'assureur a donné préalablement une garantie spéciale et que le médecin-conseil a accordé une autorisation expresse. Le médecin-conseil doit faire appel à des experts de la Société suisse de génétique médicale (SSGM). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base des	G

No. pos.	NP	Dénomination (Analyses de génétique moléculaire)	Limitation	DL
			"Directives de la Société Suisse de Génétique Médicale (SSGM) concernant l'évaluation de de-mande pour le remboursement d'une position maladie orpheline (Orphan disease) de la liste des analyses » du 12.10.2010 (http://www.bag.admin.ch/ref).	
2860.02	3300	Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants, avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.	1. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11) 2. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36, al. 1 et 4, OAMal, aux conditions suivantes: - Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal; - En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées; - L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54, al. 3, OAMal 3. Les coûts ne sont pris en charge que si l'assureur a donné préalablement une garantie spéciale et que le médecin-conseil a accordé une autorisation expresse. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) (www.ssgm.ch). Ce dernier émet une recommandation en s'appuyant sur les « Directives de la SSGM et de la Société suisse des médecins-conseils et médecins d'assurances (SSMC) concernant l'évaluation des demandes pour le remboursement d'une position « maladie orpheline » de la liste des analyses » du 20 avril 2015 (www.bag.admin.ch/ref).	G

No. pos.	NP	Dénomination (Analyses de génétique moléculaire)	Limitation	DL
2860.03	3800	Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants, avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes : a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.	1. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11) 2. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36, al. 1 et 4, OAMal, aux conditions suivantes: - Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal; - En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées; - L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54, al. 3, OAMal 3. Les coûts ne sont pris en charge que si l'assureur a donné préalablement une garantie spéciale et que le médecin-conseil a accordé une autorisation expresse. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) (www.ssgm.ch). Ce dernier émet une recommandation en s'appuyant sur les « Directives de la SSGM et de la Société suisse des médecins-conseils et médecins d'assurances (SSMC) concernant l'évaluation des demandes pour le remboursement d'une position « maladie orpheline » de la liste des analyses » du 20 avril 2015 (www.bag.admin.ch/ref).	G
2870.00	600	Evaluation bio-informatique ultérieure des données de séquençage acquises par séquençage à haut débit (positions 28XX.XX), y compris le compte-rendu du résultat, pour 1 à 10 gènes	1. Selon les connaissances scientifiques nouvelles sur la modification génétique d'origine à la base de la maladie ou du groupe de maladies recherchées 2. Lors de l'apparition de nouveaux symptômes de la maladie ou d'une nouvelle maladie 3. Examen de confirmation des résultats positifs avec le séquençage Sanger (position 2570.00)	G

No. pos.	NP	Dénomination (Analyses de génétique moléculaire)	Limitation	DL
2870.01	1000	Evaluation bio-informatique ultérieure des données de séquençage acquises par séquençage à haut débit (positions 28XX.XX), y compris le compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes	1. Selon les connaissances scientifiques nouvelles sur la modification génétique d'origine à la base de la maladie ou du groupe de maladies recherchées 2. Lors de l'apparition de nouveaux symptômes de la maladie ou d'une nouvelle maladie 3. Examen de confirmation des résultats positifs avec le séquençage Sanger (position 2570.00)	G
2870.02	1500	Evaluation bio-informatique ultérieure des données de séquençage acquises par séquençage à haut débit (positions 28XX.XX), y compris le compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes	1. Selon les connaissances scientifiques nouvelles sur la modification génétique d'origine à la base de la maladie ou du groupe de maladies recherchées 2. Lors de l'apparition de nouveaux symptômes de la ma-ladie ou d'une nouvelle maladie 3. Examen de confirmation des résultats positifs avec le séquençage Sanger (position 2570.00)	G
2900.00	300	Supplément pour charges liées aux travaux et techniques spéciales concernant le diagnostic de génétique moléculaire prénatal: nettoyage manuel de matériel de biopsie, extraction supplémentaire d'acides nucléiques du sang des parents, contrôle de la contamination au moyen d'une analyse par micro-satellite. Le contrôle post-natal à titre de gestion de la qualité est déjà compris.	Uniquement pour villosités chorioniques, seulement une fois par échantillon primaire; uniquement en association avec l'une des positions 2100.00 à 2660.00; non cumulable avec position 2007.00 Supplément pour charges liées aux travaux et techniques spéciales concernant le diagnostic cytogénétique prénatal	G
2910.00	100	Supplément pour rendu de résultat complexe de génétique moléculaire au mandataire, y compris calcul du risque, données pronostiques, propositions pour la suite de la procédure, bibliographie.	Uniquement 1 fois par échantillon primaire	GHI
2920.00	205	Supplément pour l'examen supplémentaire des membres de la famille sains et/ou concernés d'un patient cas index ou d'un fœtus qui est nécessaire pour a. la détermination indirecte d'une mutation familiale non caractérisable, par essai de liaison génétique (analyse de linkage) b. la mise en évidence directe de mutations dans le cas où un prélèvement d'échantillons sur les personnes concernées n'est pas possible ou acceptable par personne examinée et système de marqueur/séquence cible (lors d'analyse Monoplex ou Multiplex), chacun Les coûts sont à la charge de l'assureur du patient cas index ou de la femme enceinte.	Uniquement en combinaison avec les positions 2100.00 à 2660.00 pour le patient cas index ou pour le fœtus	G

2.2.3. Analyses prénatales non invasives à partir de sang maternel

2.2.3.1 Screening biochimique avec évaluation du risque d'anomalies génétiques du fœtus

No. pos.	NP	Dénomination (Screening biochimique avec évaluation du risque d'anomalies génétiques du fœtus)	Limitation	DL
2950.01	160	Test du premier trimestre en tant qu'évaluation prénatale du risque de trisomie 21, 18 et 13 : pregnancy-associated plas-ma protein-A (PAPP-A), et β -hormone chorionique gonado-trope humaine libre (β -hCG libre) avec analyse informatique et calcul du risque	1. Prescription selon l'art.13, let. b ^{bis} , OPAS 2. Exécution selon la directive : „Ersttrimester-Screening der Swiss Study Group 1st Trimester Testing (CH-1TT)“, version 2.0 de janvier 2015 (http://www.bag.admin.ch/ref)	CGI
2950.02	80	Test du premier trimestre en tant qu'évaluation prénatale du risque de trisomie 21, 18 et 13 : pregnancy-associated plas-ma protein-A (PAPP-A) et β -hormone chorionique gonado-trope humaine libre (β -hCG libre) sans analyse informatique ni calcul du risque	1. Prescription selon l'art.13, let. b ^{bis} , OPAS 2. Exécution selon la directive : „Ersttrimester-Screening der Swiss Study Group 1st Trimester Testing (CH-1TT)“, version 2.0 de janvier 2015 (http://www.bag.admin.ch/ref)	CGI

2.2.3.2 Tests de génétique moléculaire à la recherche d'anomalies génétiques du fœtus

No. pos.	NP	Dénomination (Tests de génétique moléculaire à la recherche d'anomalies génétiques du fœtus)	Limitation	DL
2950.10	800	Test prénatal non invasif (non invasive prenatal test NIPT) à partir de DNA fœtal libre dans le sang maternel, par séquençage à haut débit, uniquement pour les trisomies 21, 18 et 13, forfait	1. Prescription et réalisation conformément à l'art.13, let. b ^{ter} , OPAS 2. La fraction fœtale doit figurer sur le rapport d'analyse. 3. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, a. le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie); b. toutes les étapes des analyses doivent être réalisées en Suisse. Les lieux où ont été effectuées les différentes étapes de l'analyse doivent figurer dans le rapport d'analyse. 4. Le laboratoire doit participer aux contrôles de qualité externe conformément à la QUALAB respectivement à l'art. 15, OAGH. 5. Non cumulable avec d'autres positions du chapitre 2. Génétique. 6. Le fournisseur de prestations doit répercuter sur le débiteur de la rémunération les avantages directs ou indirects qu'il perçoit (art. 56, al. 3, LAMal). La violation de cet article de loi est punissable (art. 92, let. d, LAMal).	G

Chapitre 3 : Microbiologie

3.1 Préambule au chapitre 3

Les analyses de la LA servant à une investigation épidémiologique ne sont pas remboursées.

La tarification des analyses bactériologiques et mycologiques figurant au chapitre 3.2.2 se fait avant tout en fonction de l'agent infectieux et de la méthode appliquée. Pour la mise en évidence par culture, on distingue selon le matériel à analyser. Un résultat positif est lié à la présence de germes considérés par le laboratoire, sur la base des informations à sa disposition, comme pathogènes ou potentiellement pathogènes. Un résultat négatif signifie l'absence de microorganismes pathogènes sûrs ou probables pour le matériel analysé.

Les préparations microscopiques, les antibiogrammes, la recherche d'anaérobies et les levures de l'espèce *Candida* font partie intégrante des analyses culturelles du chapitre 3.2.2 et ne peuvent donc pas faire l'objet d'une facturation particulière (à l'exception de la recherche de résistance des mycobactéries et des champignons, de même que de la recherche de mycoses systémiques d'Amérique tropicale et de dermatophytes).

Cf. préambule à l'annexe 3 OPAS.

3.2 Liste des analyses

3.2.1 Virologie

No. pos.	NP	Dénomination (Virologie)	Limitation	DL	GA
3000.00	74	Virus, isolement à partir de cultures cellulaires, cumulable si la culture est positive		M	S
3001.00	28	Adénovirus, Ig ou IgG, qn		M	S
3002.00	33	Adénovirus, IgM, ql		M	S
3004.00	29	Adénovirus, recherche des antigènes		M	B
3005.00	24	Adénovirus, isolement, par culture rapide, cumulable		M	S
3006.00	150	Adénovirus, identification/ typisation		M	S
3007.00	195	Adénovirus, amplification d'ADN y compris détection de l'amplificat, ql		M	S
3008.00	15.2	Cytomégalovirus, Ig ou IgG, ql		M	B
3009.00	25	Cytomégalovirus, Ig ou IgG, qn		M	B
3010.00	25	Cytomégalovirus, IgM, ql		M	B
3012.00	33	Cytomégalovirus, avidité des IgG		M	S
3014.00	29	Cytomégalovirus, recherche des antigènes		M	S
3015.00	24	Cytomégalovirus, isolement, par culture rapide		M	S
3017.00	180	Cytomégalovirus, amplification d'ADN y compris détection de l'amplificat, ql		M	S
3018.00	180	Cytomégalovirus, amplification d'ADN y compris détection de l'amplificat, qn		M	S
3020.00	29	Entérovirus, recherche des antigènes		M	S
3021.00	150	Entérovirus, identification/ typisation		M	S
3023.00	180	Entérovirus, amplification d'ARN y compris détection de l'amplificat, ql		M	S
3024.00	29	Epstein-Barr virus, IgG-VCA, ql		M	B
3025.00	42	Epstein-Barr virus, IgG-VCA, qn		M	B
3026.00	33	Epstein-Barr virus, IgM-VCA, ql		M	B
3027.00	29	Epstein-Barr virus, EA IgA, ql		M	S
3029.00	29	Epstein-Barr virus, recherche des antigènes		M	S
3032.00	180	Epstein-Barr virus, amplification d'ADN y compris détection de l'amplificat, qn		M	S

No. pos.	NP	Dénomination (Virologie)	Limitation	DL	GA
3033.00	29	Epstein-Barr virus, EA IgG, ql		M	S
3034.00	42	Epstein-Barr virus, EA IgG, qn		M	S
3035.00	33	Epstein-Barr virus, EA IgM, ql		M	S
3036.00	29	Epstein-Barr virus, EBNA IgG, ql		M	B
3037.00	42	Epstein-Barr virus, EBNA IgG, qn		M	B
3038.00	66	Epstein-Barr virus, IgG, Immunoblot		M	S
3039.00	66	Epstein-Barr virus, IgM, Immunoblot		M	S
3040.00	42	Flavivirus spp., Ig ou IgG, qn, par espèce		M	S
3041.00	33	Flavivirus spp., IgM, ql, par espèce		M	S
3042.00	180	Flavivirus spp., amplification d'ARN y compris détection de l'amplificat, ql, par espèce		M	S
3043.00	29	Encéphalite à tique d'Europe, virus, Ig ou IgG, ql		M	S
3044.00	42	Encéphalite à tique d'Europe, virus, Ig ou IgG, qn		M	S
3045.00	33	Encéphalite à tique d'Europe, virus, IgM, ql		M	S
3046.00	29	Fièvre hémorragique (virus Arena, Bunya, Filo, Hanta), Ig ou IgG, ql, par espèce		M	S
3047.00	33	Fièvre hémorragique (virus Arena, Bunya, Filo, Hanta), IgM, ql, par espèce		M	S
3048.00	180	Fièvre hémorragique (virus Arena, Bunya, Filo, Hanta), amplification d'ARN y compris détection de l'amplificat, ql, par espèce		M	S
3049.00	15.2	Hépatite A virus, Ig ou IgG, ql		IM	B
3050.00	23	Hépatite A virus, Ig ou IgG, qn		IM	B
3051.00	23	Hépatite A virus, IgM, ql		IM	B
3052.00	180	Hépatite A virus, amplification d'ARN y compris détection de l'amplificat, ql		IM	S
3053.00	15.2	Hépatite B virus, HBc, Ig, ql		IM	B
3054.00	20	Hépatite B virus, HBc, Ig, qn		IM	B
3055.00	23	Hépatite B virus, HBc, IgM, ql		IM	B
3057.00	20	Hépatite B virus, HBs, Ig ou IgG, qn		IM	B
3058.00	23	Hépatite B virus, HBe, recherche des antigènes, ql		IM	S
3060.00	20	Hépatite B virus, HBs, recherche des antigènes, qn		IM	S
3061.00	180	Hépatite B virus, amplification d'ADN y compris détection de l'amplificat, ql		IM	S
3062.00	195	Hépatite B virus, amplification d'ADN y compris détection de l'amplificat, qn		IM	S
3064.00	24	Hépatite B virus, HBs, recherche des antigènes après neutralisation		IM	S
3065.00	17.4	Hépatite B virus, HBs, recherche des antigènes, ql		IM	B
3066.00	23	Hépatite B virus, HBe Ig ou IgG, ql		IM	S
3067.00	17.4	Hépatite B virus, HBs Ig ou IgG, ql		IM	B
3068.00	17.4	Hépatite C virus, Ig ou IgG, ql		IM	B
3069.00	25	Hépatite C virus, Ig ou IgG, qn		IM	B
3070.00	66	Hépatite C virus, spécification Ig ou IgG, test de confirmation		IM	S
3072.00	180	Hépatite C virus, génotypage		IM	S
3073.00	180	Hépatite C virus, amplification d'ARN y compris détection de l'amplificat, qn		IM	S
3074.00	29	Hépatite D virus, Ig ou IgG, ql		IM	S
3075.00	29	Hépatite D virus, antigènes, ql		IM	S
3076.00	29	Hépatite E virus, Ig ou IgG, ql		IM	S
3077.00	44	Hépatite E virus, IgM, ql		IM	S

No. pos.	NP	Dénomination (Virologie)	Limitation	DL	GA
3078.00	180	Hépatite E virus, amplification d'ARN y compris détection de l'amplificat, ql		IM	S
3079.00	29	Herpès simplex, virus type 1 et 2 (HSV-1 et HSV-2), Ig ou IgG, ql		M	S
3080.00	42	Herpès simplex, virus type 1 et 2 (HSV-1 et HSV-2), Ig ou IgG, qn		M	S
3081.00	33	Herpès simplex, virus type 1 et 2 (HSV-1 et HSV-2), IgM, ql		M	S
3082.00	42	Herpès simplex, virus type 1 et 2 (HSV-1 et HSV-2), IgA, ql		M	S
3084.00	29	Herpès simplex, virus type 1 ou 2 (HSV-1 ou HSV-2), recherche des antigènes		M	S
3085.00	24	Herpès simplex, virus (HSV) isolement par culture rapide		M	S
3087.00	180	Herpès simplex, virus type 1 ou 2 (HSV-1 ou HSV-2), amplification d'ADN y compris détection de l'amplificat, ql		M	S
3089.00	29	Herpès humain, virus type 6 (HHV-6), recherche des antigènes		M	S
3091.00	180	Herpès humain, virus type 6 (HHV-6), amplification d'ADN y compris détection de l'amplificat, ql		M	S
3092.00	180	Herpès humain, virus type 8 (HHV-8), amplification d'ADN y compris détection de l'amplificat, ql		M	S
3093.00	610	HIV, résistance aux antirétroviraux: analyse, y compris aide à l'interprétation	Indication et réalisation selon les "2006 European HIV Drug Resistance Guidelines" (http://www.rega.kuleuven.be). Dans les laboratoires suivants: 1. Université de Bâle, Institut de Microbiologie médicale 2. HUG, Laboratoire Central de Virologie 3. CHUV, Dép. de médecine de laboratoire, Service d'immunologie et d'allergie 4. Université de Zurich, Centre national des rétrovirus	IM	S
3094.00	20	HIV-1et HIV-2, anticorps et l'antigène p24 HIV-1, ql, screening		IM	B
3095.00	66	HIV-1, spécification des anticorps par Westernblot ou Immunoblot		IM	S
3096.00	29	HIV-1, recherche de l'antigène p24, ql		IM	S
3097.00	47	HIV-1, recherche de l'antigène p24, qn		IM	S
3098.00	53	HIV 1, recherche de l'antigène p24 après dissociation, qn		IM	S
3099.00	74	HIV 1, isolement par cultures cellulaires, co-culture		M	S
3100.00	180	HIV 1, amplification de l'ADN et détection de l'amplificat, ql		IM	S
3101.00	180	HIV 1, amplification de l'ARN et détection de l'amplificat, qn		IM	S
3102.00	7.1	HIV-1et HIV-2, anticorps, screening, par test rapide, ql		IM	S
3103.00	66	HIV-2, spécification des anticorps par Westernblot ou Immunoblot		IM	S
3104.00	74	HIV 2, isolement à partir de cultures cellulaires, co-culture		M	S
3105.00	180	HIV 2, amplification de l'ADN et détection de l'amplificat, ql		IM	S
3106.00	180	HIV 2, amplification de l'ARN et détection de l'amplificat, ql		IM	S

No. pos.	NP	Dénomination (Virologie)	Limitation	DL	GA
3107.00	610	HIV-1, tropisme (CCR5, CXCR4)	Seulement pour les personnes de plus de 18 ans prétraitées	IM	S
3108.00	29	HTLV-1, Ig ou IgG, ql		M	S
3109.00	66	HTLV-1 spécification des anticorps par Westernblot		M	S
3110.00	74	HTLV 1, isolement à partir de cultures cellulaires, co-culture		M	S
3111.00	180	HTLV 1, amplification de l'ADN et détection de l'amplificat, ql		M	S
3112.00	180	HTLV 1, amplification de l'ARN et détection de l'amplificat, ql		M	S
3113.00	42	Influenzavirus A ou B, Ig ou IgG, qn		M	S
3114.00	25	Influenzavirus A ou B, recherche par hémagglutination		M	S
3116.00	14.8	Influenzavirus A ou B, recherche des antigènes		M	B
3117.00	24	Influenzavirus A ou B, isolement par culture rapide		M	S
3118.00	150	Influenzavirus A ou B, identification et typisation par test de neutralisation		M	S
3119.00	74	Influenzavirus A ou B, typisation par inhibition de l'hémagglutination		M	S
3120.00	180	Influenzavirus A ou B, amplification de l'ARN et détection de l'amplificat, ql		M	B
3121.00	32	Rougeole (measles) virus, Ig ou IgG, ql		M	S
3122.00	42	Rougeole (measles) virus, Ig ou IgG, qn		M	S
3123.00	37	Rougeole (measles) virus, IgM, ql		M	S
3125.00	29	Rougeole (measles) virus, recherche des antigènes		M	S
3126.00	180	Rougeole (measles) virus, amplification de l'ARN et détection de l'amplificat, ql		M	S
3127.00	29	Oreillons (mumps) virus, Ig ou IgG, ql		M	S
3128.00	42	Oreillons (mumps) virus, Ig ou IgG, qn		M	S
3129.00	33	Oreillons (mumps) virus, IgM, ql		M	S
3131.00	29	Oreillons (mumps) virus, recherche des antigènes		M	S
3132.00	180	Oreillons (mumps) virus, amplification de l'ARN y compris détection de l'amplificat, ql		M	S
3132.10	180	Norovirus, amplification de l'ARN y compris détection de l'amplificat, ql		M	S
3133.00	54	Papillomavirus, recherche du génome du groupe des Papillomes		M	S
3136.00	180	Papillomavirus, humain (HPV), amplification de l'ADN et détection de l'amplificat, ql, ainsi que typisation		M	S
3137.00	42	Parainfluenzavirus type 1, 2 ou 3, Ig ou IgG, qn		M	S
3139.00	29	Parainfluenzavirus type 1, 2 ou 3, recherche des antigènes		M	S
3140.00	24	Parainfluenzavirus type 1, 2 ou 3, isolement par culture rapide		M	S
3141.00	180	Parainfluenzavirus type 1, 2 ou 3, amplification de l'ARN et détection de l'amplificat, ql		M	S
3142.00	29	Parvovirus B19 ou érythrovirus, Ig ou IgG, ql		M	S
3143.00	42	Parvovirus B19 ou érythrovirus, Ig ou IgG, qn		M	S
3144.00	37	Parvovirus B19 ou érythrovirus, IgM, ql		M	S
3146.00	180	Parvovirus B19 ou érythrovirus, amplification de l'ADN et détection de l'amplificat, ql		M	S

No. pos.	NP	Dénomination (Virologie)	Limitation	DL	GA
3147.00	46	Poliovirus, immunité par test de neutralisation, par type		M	S
3149.00	29	Poliovirus, recherche des antigènes		M	S
3150.00	150	Poliovirus, identification et typisation		M	S
3152.00	180	Poliovirus, amplification de l'ARN et détection de l'amplificat, ql		M	S
3153.00	91	Polyomavirus, recherche par microscopie électronique		M	S
3155.00	180	Polyomavirus, amplification de l'ADN y compris détection de l'amplificat, ql		M	S
3156.00	91	Poxvirus, recherche par microscopie électronique		M	S
3157.00	42	Respiratory syncytial virus (RSV), Ig ou IgG, qn		M	S
3159.00	29	Respiratory syncytial virus (RSV), recherche des antigènes		M	B
3160.00	24	Respiratory syncytial virus (RSV), recherche par culture rapide		M	S
3161.00	180	Respiratory syncytial virus (RSV), amplification de l'ARN y compris détection de l'amplificat, ql		M	S
3163.00	14.8	Rotavirus, recherche des antigènes		M	B
3164.00	91	Rotavirus, recherche par microscopie électronique		M	S
3165.00	180	Rotavirus, amplification de l'ARN y compris détection de l'amplificat, ql		M	S
3167.00	17.4	Rubéole, virus, Ig ou IgG, qn		M	B
3168.00	25	Rubéole, virus, IgM, ql		M	B
3169.00	29	Rubéole, virus, IgM, test de confirmation		M	S
3171.00	29	Rubéole, virus, recherche des antigènes		M	S
3173.00	180	Rubéole, virus, amplification de l'ARN y compris détection de l'amplificat, ql		M	S
3174.00	74	Rage, virus, immunité par test de neutralisation		M	S
3175.00	29	Rage, virus, recherche des antigènes		M	S
3176.00	74	Rage, virus, isolement par cultures cellulaires, un type de cellules ou par inoculation sur l'animal		M	S
3177.00	29	Virus de la varicelle, zona, Ig ou IgG, ql		M	B
3178.00	42	Virus de la varicelle, zona, Ig ou IgG, qn		M	B
3179.00	33	Virus de la varicelle, zona, IgM, ql		M	B
3180.00	42	Virus de la varicelle, zona, IgA, ql		M	S
3182.00	29	Virus de la varicelle, zona, recherche des antigènes		M	S
3183.00	24	Virus de la varicelle, zona, isolement par culture rapide		M	S
3184.00	180	Virus de la varicelle, zona, amplification de l'ADN y compris détection de l'amplificat, ql		M	S
3185.00	7	Cyto-centrifugation en virologie, cumulable		M	S

3.2.2 Bactériologie / Mycologie

No. pos.	NP	Dénomination (Bactériologie / Mycologie)	Limitation	DL	GA
3300.00	63	Oeil/oreille/nasopharynx, négatif		M	S
3301.00	86	Oeil/oreille/nasopharynx, positif		M	S
3302.00	78	Biopsie/tissus, y compris anaérobies, négatif		M	S
3303.00	155	Biopsie/tissus, y compris anaérobies, positif		M	S
3304.00	50	Hémoculture, 2 bouteilles, y compris la recherche des anaérobies, négatif		M	B
3305.00	155	Hémoculture, 2 bouteilles, y compris la recherche des anaérobies, positif		M	S
3306.00	98	Hémoculture, manipulation d'un milieu de culture positif, liquide ou solide		M	S
3307.00	72	Hémoculture qn, lyse-centrifugation, négatif		M	S
3308.00	155	Hémoculture, qn, lyse-centrifugation, positif		M	S
3309.00	69	Lavage broncho-alvéolaire, culture qn, négatif		M	S
3310.00	140	Lavage broncho-alvéolaire, culture qn, positif		M	S
3311.00	34	Cathéter intravasculaire, culture qn, négatif		M	S
3312.00	86	Cathéter intravasculaire, culture qn, positif		M	S
3313.00	42	Liquide cébrospinal, négatif		M	S
3314.00	100	Liquide cébrospinal, positif		M	S
3315.00	69	Dialyse péritonéale, y compris anaérobies, négatif		M	S
3316.00	155	Dialyse péritonéale, y compris anaérobies, positif		M	S
3317.00	60	Ponction, y compris anaérobies, négatif		M	S
3318.00	155	Ponction, y compris anaérobies, positif		M	S
3319.00	38	Gorge/angine, Streptocoques bêta-hémolytiques, culture, négatif		M	S
3320.00	77	Gorge/angine, Streptocoques bêta-hémolytiques, culture, positif		M	S
3321.00	22	Plaute-Vincent, flore		M	S
3322.00	63	Sperme, culture qn ; mycoplasmes et uréaplasmes non compris, négatif		M	S
3323.00	165	Sperme, culture qn ; mycoplasmes et uréaplasmes non compris, positif		M	S
3324.00	55	Expectoration, aspiration bronchique, négatif		M	S
3325.00	86	Expectoration, aspiration bronchique, positif		M	S
3326.00	78	Selles, Salmonelles, Shigelles, Campylobacter, négatif		M	S
3327.00	155	Selles, Salmonelles, Shigelles, Campylobacter, positif		M	S
3328.00	55	Cultures de screening chez des patients neutropéniques, par prélèvement, négatif		M	S
3329.00	110	Cultures de screening chez des patients neutropéniques, par prélèvement, positif		M	S
3330.00	9.3	Urine slide, négatif ou positif		M	B
3331.00	86	Urine slide, manipulation d'une culture positive		M	S
3332.00	34	Urine, native ou stabilisée, y compris numération des germes, négatif		M	S
3333.00	110	Urine, native ou stabilisée, y compris numération des germes, positif		M	S

No. pos.	NP	Dénomination (Bactériologie / Mycologie)	Limitation	DL	GA
3334.00	63	Vagin, cervix, urètre, sans Chlamydia, mycoplasmes et uréaplasmes, négatif		M	S
3335.00	70	Vagin, cervix, urètre, sans Chlamydia, mycoplasmes et uréaplasmes, positif		M	S
3336.00	55	Plaies superficielles, négatif		M	S
3337.00	110	Plaies superficielles, positif		M	S
3338.00	60	Plaies profondes, y compris anaérobies, négatif		M	S
3339.00	200	Plaies profondes, y compris anaérobies, positif		M	S
3340.00	42	Bactérie particulière, recherche, non cumulable avec une autre culture bactérienne, négatif		M	S
3341.00	50	Bactérie particulière, recherche, non cumulable avec une autre culture bactérienne, positif		M	S
3342.00	22	Germe particulier additionnel, recherche, doit être prescrit expressément, négatif		M	S
3343.00	70	Germe particulier additionnel, recherche, doit être prescrit expressément, positif		M	S
3344.00	11	Bactériologie quantitative, autres échantillons que l'urine, cumulable		M	S
3345.00	110	Concentration minimale inhibitrice (CMI), par méthode conventionnelle, par antibiotique		M	S
3346.00	26	Concentration minimale inhibitrice (CMI), par méthode commerciale, par antibiotique		M	S
3347.00	140	Concentration minimale inhibitrice (CMI) et concentration minimale bactéricide (CMB), par antibiotique		M	S
3348.00	65	Concentration d'un antibiotique, par méthode microbiologique		M	S
3349.00	180	Facteurs bactériens spéciaux de résistance ou de pathogénicité (p. ex. SARM, résistance à la rifampicine), amplification des acides nucléiques y compris détection de l'amplificat	Pour des questions médicales individuelles, non pour des déterminations épidémiologiques	M	B
3350.00	90	Antibiogramme pour champignons, au minimum 5 substances		M	S
3351.00	55	Champignons, recherche, non cumulable avec autre culture mycologique, négatif		M	S
3352.00	86	Champignons, recherche, non cumulable avec autre culture mycologique, positif		M	S
3353.00	22	Champignons, recherche sur milieux commerciaux		M	S
3354.00	42	Champignons, par hémoculture, lorsque prescrit expressément, négatif		M	S
3355.00	56	Champignons, par hémoculture, lorsque prescrit expressément, positif		M	S
3356.00	38	Coloration immunologique par fluorescence ou peroxydase, cumulable avec microscopie spéciale	Non cumulable avec culture	M	S
3357.00	22	Microscopie traditionnelle, coloration comprise (Gram, Giemsa, bleu de méthylène, etc.)	Non cumulable avec culture	M	B
3358.00	29	Microscopie spéciale (orange acridine, Ziehl-Neelsen, auramine-rhodamine, y compris sur fond noir, contraste de phase, etc., KOH, recherche de champignons)		M	S

No. pos.	NP	Dénomination (Bactériologie / Mycologie)	Limitation	DL	GA
3359.00	10.9	Cyto-centrifugation en bactériologie/mycologie, cumulable		M	S
3360.00	29	Aspergillus, Ig, ql		M	S
3361.00	29	Aspergillus, galactomannane, recherche de l'antigène, ql	Chez des patients hospitalisés immunosupprimés	M	S
3362.00	180	Aspergillus, amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat et identification		M	S
3363.00	180	Bartonella henselae/quintana par amplification des acides nucléiques y compris détection de l'amplificat		M	S
3364.00	33	Blastomyces dermatitidis, Ig, qn		M	S
3365.00	55	Bordetella pertussis, par culture, négatif		M	S
3366.00	86	Bordetella pertussis, par culture, positif		M	S
3367.00	38	Bordetella pertussis, par IF directe		M	S
3368.00	180	Bordetella pertussis, amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat		M	S
3370.00	29	Bordetella pertussis, FHA, IgG, qn		M	S
3371.00	42	Bordetella pertussis, FHA, IgA, qn		M	S
3372.00	33	Bordetella pertussis, toxine, IgG, qn		M	S
3373.00	33	Bordetella pertussis, toxine, IgA, qn		M	S
3374.00	17.4	Borrelia burgdorferi sensu lato, Ig ou IgG, ql		M	B
3375.00	47	Borrelia burgdorferi sensu lato, IgM, ql		M	B
3376.00	74	Borrelia burgdorferi sensu lato, spécification des IgG par Immunoblot ou Multiplex-Bead-Assay		M	S
3377.00	66	Borrelia burgdorferi sensu lato, spécification des IgM par Immunoblot ou Multiplex-Bead-Assay		M	S
3378.00	180	Borrelia burgdorferi sensu lato, amplification des acides nucléiques y compris détection de l'amplificat		M	S
3379.00	415	Botulique, toxine (souris)		M	S
3380.00	29	Brucella, Ig, ql		M	S
3381.00	35	Brucella, Ig, qn		M	S
3383.00	29	Campylobacter spp., IgG, qn		M	S
3385.00	29	Campylobacter spp., IgA, qn		M	S
3386.00	32	Candida sp. Ig		M	S
3387.00	42	Chlamydia pneumoniae, IgG, qn		M	S
3388.00	47	Chlamydia pneumoniae, IgM, qn		M	S
3389.00	42	Chlamydia psittaci, IgG, qn		M	S
3390.00	47	Chlamydia psittaci, IgM, qn		M	S
3391.00	42	Chlamydia trachomatis, IgG, qn		M	S
3392.00	47	Chlamydia trachomatis, IgM, qn	Pour la recherche des pneumonies du nourrisson	M	S
3393.00	47	Chlamydia trachomatis, IgA, qn		M	S
3395.00	33	Chlamydia, détection par IF/péroxydase ou par sonde nucléique		M	S
3396.00	95	Chlamydia trachomatis, amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat		M	B
3397.00	180	Chlamydophila pneumoniae, amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat		M	S
3398.00	54	Clostridium difficile, par culture, négatif		M	S
3399.00	77	Clostridium difficile, par culture, positif		M	S
3400.00	47	Clostridium difficile, toxine A et/ou B, cumulable		M	B
3401.00	42	Clostridium tetani, IgG, qn		M	S
3402.00	33	Coccidioides immitis, IgG, qn		M	S

No. pos.	NP	Dénomination (Bactériologie / Mycologie)	Limitation	DL	GA
3403.00	55	Corynebacterium diphtheriae, par culture, recherche de la toxine cumulable, négatif		M	S
3404.00	86	Corynebacterium diphtheriae, par culture, recherche de la toxine cumulable, positif		M	S
3405.00	42	Coxiella burnetii, IgG phase I, qn		M	S
3406.00	47	Coxiella burnetii, IgM phase I, qn		M	S
3407.00	47	Coxiella burnetii, IgA phase I, qn		M	S
3408.00	42	Coxiella burnetii, IgG phase II, qn		M	S
3409.00	47	Coxiella burnetii, IgM phase II, qn		M	S
3410.00	47	Coxiella burnetii, IgA phase II, qn		M	S
3411.00	55	Cryptococcus, culture, négatif		M	S
3412.00	86	Cryptococcus, culture, positif		M	S
3413.00	40	Cryptococcus neoformans, Ig, qn		M	S
3414.00	77	Cryptococcus neoformans, antigène, ql		M	S
3416.00	180	Cryptococcus neoformans antigène, qn		M	S
3417.00	87	Dermatophytes, par examen direct et culture, négatif		M	S
3418.00	100	Dermatophytes, par examen direct et culture, positif		M	S
3419.00	96	Champignons dimorphes, par examen direct et culture, négatif		M	S
3420.00	140	Champignons dimorphes, par examen direct et culture, positif		M	S
3421.00	415	Diphtérie, toxine (cobaye)		M	S
3422.00	180	Diphtérie, toxine, amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat; cumulable si la culture est positive		M	S
3423.00	115	Diphtérie, toxine, par le test d'Elek		M	S
3424.00	180	Escherichia coli, productrice de l'entérotoxine (ETEC), amplification des acides nucléiques y compris détection de l'amplificat		M	S
3425.00	180	Escherichia coli, entéroinvasive (EIEC), amplification des acides nucléiques y compris détection de l'amplificat		M	S
3426.00	180	Escherichia coli vérotoxino-gène (VTEC), resp. entérohémorragique (EHEC); amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat		M	S
3427.00	50	Escherichia coli vérotoxino-gène (VTEC), resp. entérohémorragique (EHEC); détection de la toxine par EIA		M	S
3428.00	180	Escherichia coli entéroagré-gative (EAggEC), amplification des acides nucléiques y compris détection de l'amplificat	Diarrhées chez des enfants en dessous de 5 ans et chez des sujets immunodéprimés	M	S
3429.00	30	Francisella tularensis, Ig, qn		M	S
3430.00	72	Helicobacter pylori, par culture, négatif		M	S
3431.00	80	Helicobacter pylori, par culture, positif		M	S
3432.00	9.3	Helicobacter pylori par test à l'uréase, matériel de biopsie Pour réaliser cette analyse, aucune reconnaissance de la part de l'Office fédéral de la santé publique, au sens de l'art. 5 al. 1 de la Loi sur les épidémies du 18 décembre 1970 n'est nécessaire		CM	S

No. pos.	NP	Dénomination (Bactériologie / Mycologie)	Limitation	DL	GA
3433.00	110	Helicobacter pylori, test respiratoire à l'urée 13C, y.c. l'urée 13C La préparation d'urée 13C doit être homologuée par l'Institut Suisse des produits thérapeutiques (Swissmedic). Pour réaliser cette analyse, aucune reconnaissance de la part de l'Office fédéral de la santé publique, au sens de l'art. 5 al. 1 de la Loi sur les épidémies du 18 décembre 1970 n'est nécessaire		CM	S
3434.00	45	Helicobacter pylori, recherche des antigènes, selles		M	B
3435.00	29	Helicobacter pylori Ig ou IgG, ql		M	S
3436.00	42	Helicobacter pylori, Ig ou IgG, qn		M	S
3437.00	42	Histoplasma capsulatum, IgG, qn		M	S
3438.00	63	Legionella, culture, négatif		M	S
3439.00	80	Legionella, culture, positif		M	S
3440.00	180	Legionella spp., amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat et identification		M	S
3441.00	42	Legionella pneumophila, recherche des antigènes, ql		M	B
3442.00	29	Leptospira, Ig, ql		M	S
3443.00	35	Leptospira, Ig, qn		M	S
3445.00	150	Mycobactéries, hémoculture ou en milieu liquide seul		M	S
3446.00	180	Mycobactéries, culture, méthode conventionnelle et en milieu liquide		M	S
3447.00	42	Mycobacterium tuberculosis, complexe ~, sonde ADN		M	S
3448.00	180	Mycobacterium tuberculosis, complexe ~, amplification des acides nucléiques directement, y compris détection de l'amplificat, cumulable si demandé		M	B
3449.00	180	Mycobactéries, identification par amplification des acides nucléiques et séquençage ou hybridation		M	S
3450.00	42	Mycobactéries non tuberculeuses, sonde ADN		M	S
3451.00	47	Mycobacterium tuberculosis, complexe, antibiogramme, par antibiotique, jusqu'à 5 au maximum		M	S
3452.00	47	Mycobactéries non tuberculeuses, antibiogramme, par antibiotique, jusqu'à 10 au maximum		M	S
3453.00	100	Mycobacterium tuberculosis, détermination in vitro de la libération d'interféron gamma par leucocytes sensibilisés après stimulation par des antigènes spécifiques	Lors de suspicion clinique de tuberculose, lors d'immunodéficience cellulaire ou de thérapie immunosuppressive	IM	S
3454.00	42	Mycoplasma spp (urogénital) et Ureaplasma spp (urogénital), culture		M	S
3455.00	230	Mycoplasma spp (urogénital) et Ureaplasma spp (urogénital), amplification des acides nucléiques y compris détection de l'amplificat		M	S
3456.00	180	Mycoplasma pneumoniae, amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat		M	S
3458.00	42	Mycoplasma pneumoniae, IgG, qn		M	S
3459.00	44	Mycoplasma pneumoniae, IgM, ql		M	S
3460.00	95	Neisseria gonorrhoeae, amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat		M	B

No. pos.	NP	Dénomination (Bactériologie / Mycologie)	Limitation	DL	GA
3461.00	33	Paracoccidioides brasiliensis, Ig, qn		M	S
3462.00	91	Pneumocystis jirovecii, recherche		M	S
3463.00	42	Rickettsie, fièvres pourprées, Ig ou IgG, qn		M	S
3464.00	47	Rickettsie, fièvres pourprées, IgM, qn		M	S
3465.00	42	Rickettsie, typhus, Ig ou IgG, qn		M	S
3466.00	47	Rickettsie, typhus, IgM, qn		M	S
3467.00	42	Salmonelle, au moins 4 antigènes (groupe A, B, C, D), Ig, qn		M	S
3468.00	42	Sporothrix schenckii, Ig, qn		M	S
3469.00	14.8	Streptococcus bêta-hémolytique du groupe A, par méthode rapide		M	B
3470.00	18	Streptococcus, antistreptolysine, qn		M	S
3471.00	42	Streptococcus, Anti-DNAse B, qn		M	S
3472.00	42	Streptococcus antihyaluronidase, qn		M	S
3473.00	50	Streptococcus bêta-hémolytique du groupe B, culture sélective, négatif	Grossesse en l'espace d'un mois avant l'accouchement	M	S
3474.00	70	Streptococcus bêta-hémolytique du groupe B, culture sélective, positif	Grossesse en l'espace d'un mois avant l'accouchement	M	S
3475.00	180	Streptococcus bêta-hémolytique du groupe B, amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat, ql	Grossesse en l'espace d'un mois avant l'accouchement	M	B
3476.00	32	Streptococcus pneumoniae, détection de l'antigène, ql, urine	Personnes âgées de plus de 18 ans	M	B
3477.00	415	Tétanique, toxine (souris)		M	S
3478.00	42	Treponema, Ig ou IgG, FTA/EIA, qn		M	B
3480.00	33	Treponema, IgM, FTA/EIA, ql		M	S
3481.00	35	Treponema, TPHA/TPPA, qn		M	B
3482.00	18	Treponema, Test RPR/VDRL, qn		M	S
3483.00	180	Treponema, amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat		M	S
3484.00	180	Tropheryma whipplei, amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat		M	S
3485.00	29	Yersinia spp, IgG, qn		M	S
3487.00	29	Yersinia spp, IgA, qn		M	S

3.2.1 Parasitologie

No. pos.	NP	Dénomination (Parasitologie)	Limitation	DL	GA
3500.00	29	Parasites, recherche au microscope, p. ex. méthode du papier adhésif, natif		M	S
3501.00	91	Parasites, recherche complète, native, fixation et coloration, enrichissement		M	S
3502.00	45	Parasites, recherche au microscope, dans une ponction		M	S
3503.00	29	Parasites, identification		M	S
3504.00	45	Parasites, recherche dans les tissus après isolement ou enrichissement, ou dans les préparations histologiques		M	S
3505.00	47	Anisakis sp., Ig, qn		M	S
3506.00	47	Ascaris sp., Ig, qn		M	S
3507.00	45	Cryptosporidies, recherche, par microscopie après coloration ou IF		M	S
3508.00	47	Echinococcus multilocularis, Ig, qn		M	S
3509.00	41	Echinococcus multilocularis, recherche des antigènes		M	S
3510.00	42	Echinococcus granulosus, Ig, qn		M	S
3511.00	41	Echinococcus granulosus, recherche des antigènes		M	S
3512.00	66	Echinococcus sp., test de confirmation par électrophorèse (Arc-5)		M	S
3513.00	85	Echinococcus, test de confirmation, identification du type		M	S
3514.00	29	Entamoeba histolytica, Ig, qn		M	S
3515.00	42	Entamoeba histolytica, Ig, qn, test de confirmation		M	S
3516.00	33	Entamoeba histolytica, recherche des antigènes		M	S
3517.00	180	Entamoeba histolytica/Entamoeba dispar, amplification des acides nucléiques et détection de l'amplificat		M	S
3518.00	46	Amibes à l'état libre, recherche, par culture		M	S
3519.00	42	Fasciola hepatica, Ig, ql		M	S
3520.00	47	Filaires, Ig, qn, test de recherche		M	S
3521.00	47	Filaires, Ig, qn, test de confirmation		M	S
3522.00	33	Filaires, recherche des antigènes		M	S
3523.00	79	Filaires, skin snips, prélèvement et recherche des microfilaires, par microscopie		M	S
3524.00	26	Flagellés, recherche dans le sédiment, par microscopie après filtration ou centrifugation, natif		M	S
3525.00	33	Giardia lamblia, recherche des antigènes		M	B
3526.00	45	Helminthes, recherche, par microscopie après enrichissement		M	S
3527.00	46	Helminthes, recherche, par culture des larves		M	S
3528.00	47	Hypoderma sp., Ig, qn		M	S
3529.00	42	Leishmania sp., Ig, qn		M	S
3530.00	220	Leishmania sp., isolement, culture in vitro		M	S
3531.00	180	Leishmania sp., amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat		M	S
3532.00	45	Microsporidies, recherche par microscopie		M	S

No. pos.	NP	Dénomination (Parasitologie)	Limitation	DL	GA
3533.00	91	Plasmodium sp. et autres hématozoaires, recherche par microscopie, au minimum deux frottis et goutte épaisse		HM	B
3534.00	42	Plasmodium sp., Ig, qn		M	S
3535.00	9	Plasmodium sp., détection des antigènes par un test rapide	Uniquement en association avec position 3533.00 (goutte épaisse)	HM	B
3536.00	45	Protozoaires, recherche, par microscopie après fixation par MIF ou SAF		M	S
3539.00	47	Schistosoma sp., Ig, qn, test de recherche		M	S
3541.00	47	Schistosoma sp., Ig, qn, test de confirmation		M	S
3542.00	36	Schistosoma sp., recherche des oeufs dans l'urine, par microscopie		M	S
3543.00	49	Strongyloides stercoralis, Ig, qn		M	S
3544.00	47	Taenia solium, cysticercose, Ig, qn		M	S
3545.00	82	Taenia solium, cysticercose, Ig, qn, Westernblot		M	S
3546.00	42	Toxocara sp., Ig, ql		M	S
3549.00	17.4	Toxoplasma gondii, Ig ou IgG, qn	Uniquement lors de suspicion clinique de toxoplasmose	M	B
3550.00	71	Toxoplasma gondii, avidité des IgG	Uniquement lors de suspicion clinique de toxoplasmose	M	S
3551.00	70	Toxoplasma gondii, profil immunologique mère-enfant par électrophorèse, IgG ou IgM, par isotype	Uniquement lors de suspicion clinique de toxoplasmose	M	S
3553.00	25	Toxoplasma gondii IgM, ql	Uniquement lors de suspicion clinique de toxoplasmose	M	B
3555.00	47	Toxoplasma gondii IgA, ql	Uniquement lors de suspicion clinique de toxoplasmose	M	S
3556.00	180	Toxoplasma gondii, amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat	Uniquement lors de suspicion clinique de toxoplasmose	M	S
3557.00	47	Trichinella spiralis, Ig ou IgG, qn		M	S
3558.00	47	Trypanosoma brucei, trypanosomiase africaine, Ig, qn		M	S
3559.00	47	Trypanosoma cruzi, trypanosomiase américaine, Ig, qn		M	S
3560.00	45	Trypanosomes et microfilaires, recherche, par microscopie après enrichissement		M	S
3561.00	83	Trypanosoma sp. par xénodiagnostic		M	S
3562.00	8	Oeufs de ver, identification		M	S
3563.00	7	Cyto-centrifugation en parasitologie, cumulable		M	S

Chapitre 4: Positions générales

4.1 Préambule au chapitre 4

Ces positions générales ne doivent être utilisées que pour les traitements ambulatoires.

Cf. Préambule à l'annexe 3 OPAS.

4.2 Liste des positions générales

No. pos.	NP	Dénomination (Positions générales)	Limitation
4700.00	24	Taxe de commande pour mandataires de demandes externes, par mandat et par jour; uniquement pour les laboratoires au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal Une commande correspond à une prescription d'analyses faite par un mandant à un laboratoire, quel que soit le nombre d'analyses, d'échantillons à analyser, de formulaires de commande remplis et de domaines de laboratoire concernés (chimie clinique, hématologie, immunologie clinique, génétique médicale, microbiologie médicale). Le travail relatif à une commande peut s'étendre sur toute une journée (p. ex. profil journalier de la glycémie) ou sur plusieurs jours (p. ex. sang occulte dans trois échantillons de selles). Une commande peut aussi se référer à plusieurs patients ou personnes (p. ex. pour une analyse de liaison en génétique médicale). Si une commande a été répartie sur plusieurs laboratoires, seul le premier laboratoire qui a reçu la commande peut facturer la taxe de commande. Une commande respectivement une prescription complémentaire d'analyses sur des échantillons déjà à disposition est comprise dans la taxe de commande.	
4701.00	6.6	Prélèvement de sang capillaire ou de sang veineux; uniquement pour les laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54, al. 1, let. c en liaison avec al. 2, OAMal¹⁰, les laboratoires au sens de l'art. 54, al. 3, OAMal¹¹ et les officines de pharmaciens au sens de l'art. 54, al. 1, let. c, OAMal	
4703.00	26	Supplément pour prélèvement à domicile, dans un rayon de 3 km ; uniquement pour les laboratoires au sens de l'art. 54, al. 3, OAMal¹²	
4704.00	4	Supplément pour chaque km en plus ; uniquement pour les laboratoires au sens de l'art. 54, al. 3, OAMal¹³	

¹⁰ Laboratoire d'hôpital de type B conformément à la convention de garantie de la qualité. Qualab - Concept d'assurance qualité dans le laboratoire médical, version 1.1 du 29.11.99: <http://www.qualab.ch/index.php?TPL=10080>

¹¹ Laboratoire privé ainsi que laboratoire d'hôpital de type C conformément à la convention de garantie de la qualité. Qualab - Concept d'assurance qualité dans le laboratoire médical, version 1.1 du 29.11.99: <http://www.qualab.ch/index.php?TPL=10080>

¹² Laboratoire privé ainsi que laboratoire d'hôpital de type C conformément à la convention de garantie de la qualité. Qualab - Concept d'assurance qualité dans le laboratoire médical, version 1.1 du 29.11.99: <http://www.qualab.ch/index.php?TPL=10080>

¹³ Laboratoire privé ainsi que laboratoire d'hôpital de type C conformément à la convention de garantie de la qualité. Qualab - Concept d'assurance qualité dans le laboratoire médical, version 1.1 du 29.11.99: <http://www.qualab.ch/index.php?TPL=10080>

No. pos.	NP	Dénomination (Positions générales)	Limitation
4706.00	50	Supplément pour nuit (de 19:00 h à 07:00 h), dimanche et jours fériés: par prescription explicite (et non par résultat), pour les besoins propres ou pour un autre fournisseur de prestations; uniquement pour les laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54, al. 1, let. c en liaison avec l'art. 54 al. 2 OAMa ¹⁴ et les laboratoires au sens de l'art. 54, al. 3, OAMa ¹⁵	
4707.00	4	Taxe de présence applicable par commande et par jour, pour les analyses effectuées par les laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMa ¹⁶ , art. 54 al. 1 let. c en liaison avec l'art. 54 al. 2 OAMa ¹⁷ , pour les besoins propres de l'hôpital ou pour un autre fournisseur de prestations, ainsi que par les officines de pharmacien au sens de l'art. 54, al. 1, let. c OAMa également applicable par commande et par jour, pour les analyses effectuées par les laboratoires (d'hôpitaux) au sens de l'art. 54, al. 3 OAMa ¹⁸ pour les besoins propres de l'hôpital Définition de la commande, voir position 4700.00	
4707.10	2	Supplément pour chaque analyse présentant le suffixe C Applicable pour: – les analyses du chiffre 5.1.2.2.2 „Analyses complémentaires“ – les analyses du chiffre 5.1.3 „Analyses pour les médecins avec certains titres postgrades“ – les analyses du chiffre 5.1.4 „Analyses effectuées par les médecins dans le cadre d'une consultation à domicile“ – les analyses du chiffre 5.1.2.3 „Analyses pour les laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMa¹⁹ et les laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en liaison avec l'art. 54 al. 2 OAMa²⁰, en lien avec la taxe de présence selon la position 4707.00 – les analyses du chiffre 5.1.2.4 „Analyses pour les officines de pharmacien au sens de l'art. 54, al. 1, let. c OAMa, en lien avec la taxe de présence selon la position 4707.00 – les analyses effectuées pour les besoins propres du laboratoire (d'hôpital) au sens de l'art. 54 al. 3 OAMa²¹, en lien avec la taxe de présence selon la position 4707.00	Cumulable avec la position 4707.20 « Supplément pour chaque analyse ne présentant pas le suffixe C », jusqu'à un maximum de 20 points par jour

¹⁴ Laboratoire d'hôpital de type B conformément à la convention de garantie de la qualité. Qualab - Concept d'assurance qualité dans le laboratoire médical, version 1.1 du 29.11.99: <http://www.qualab.ch/index.php?TPL=10080>

¹⁵ Laboratoire privé ainsi que laboratoire d'hôpital de type C conformément à la convention de garantie de la qualité. Qualab - Concept d'assurance qualité dans le laboratoire médical, version 1.1 du 29.11.99: <http://www.qualab.ch/index.php?TPL=10080>

¹⁶ Laboratoire d'hôpital de type A conformément à la convention de garantie de la qualité. Qualab - Concept d'assurance qualité dans le laboratoire médical, version 1.1 du 29.11.99: <http://www.qualab.ch/index.php?TPL=10080>

¹⁷ Laboratoire d'hôpital de type B conformément à la convention de garantie de la qualité. Qualab - Concept d'assurance qualité dans le laboratoire médical, version 1.1 du 29.11.99: <http://www.qualab.ch/index.php?TPL=10080>

¹⁸ Laboratoire d'hôpital de type C conformément à la convention de garantie de la qualité. Qualab - Concept d'assurance qualité dans le laboratoire médical, version 1.1 du 29.11.99: <http://www.qualab.ch/index.php?TPL=10080>

¹⁹ Laboratoire d'hôpital de type A conformément à la convention de garantie de la qualité. Qualab - Concept d'assurance qualité dans le laboratoire médical, version 1.1 du 29.11.99: <http://www.qualab.ch/index.php?TPL=10080>

²⁰ Laboratoire d'hôpital de type B conformément à la convention de garantie de la qualité. Qualab - Concept d'assurance qualité dans le laboratoire médical, version 1.1 du 29.11.99: <http://www.qualab.ch/index.php?TPL=10080>

²¹ Laboratoire d'hôpital de type C conformément à la convention de garantie de la qualité. Qualab - Concept d'assurance qualité dans le laboratoire médical, version 1.1 du 29.11.99: <http://www.qualab.ch/index.php?TPL=10080>

No. pos.	NP	Dénomination (Positions générales)	Limitation
4707.20	1	Supplément pour chaque analyse ne présentant pas le suffixe C Applicable pour: – les analyses du chiffre 5.1.2.2.2 „Analyses complémentaires“ – les analyses du chiffre 5.1.3 „Analyses pour les médecins avec certains titres postgrades“ – les analyses du chiffre 5.1.4 „Analyses effectuées par les médecins dans le cadre d'une consultation à domicile“ – les analyses du chiffre 5.1.2.3 „Analyses pour les laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal²² et les laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en liaison avec l'art. 54 al 2 OAMal²³, en lien avec la taxe de présence selon la position 4707.00 – les analyses du chiffre 5.1.2.4 „Analyses pour les officines de pharmaciens au sens de l'art. 54, al. 1, let. c OAMal“ ,en lien avec la taxe de présence selon la position 4707.00 – les analyses effectuées pour les besoins propres du laboratoire (d'hôpital) au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal²⁴ , en lien avec la taxe de présence selon la position 4707.00	Cumulable avec la position 4707.10 « Supplément pour chaque analyse présentant le suffixe C », jusqu'à un maximum de 20 points par jour

²² Laboratoire d'hôpital de type A conformément à la convention de garantie de la qualité. Qualab - Concept d'assurance qualité dans le laboratoire médical, version 1.1 du 29.11.99: <http://www.qualab.ch/index.php?TPL=10080>

²³ Laboratoire d'hôpital de type B conformément à la convention de garantie de la qualité. Qualab - Concept d'assurance qualité dans le laboratoire médical, version 1.1 du 29.11.99: <http://www.qualab.ch/index.php?TPL=10080>

²⁴ Laboratoire d'hôpital de type C conformément à la convention de garantie de la qualité. Qualab - Concept d'assurance qualité dans le laboratoire médical, version 1.1 du 29.11.99: <http://www.qualab.ch/index.php?TPL=10080>

Chapitre 5 : Annexes à la liste des analyses

5.1 Annexe A: Analyses effectuées dans le cadre des soins de base

(art. 52 al. 1 let. a ch. 1 et al. 3 LAMal et art. 53 et 54, art. 60, 61 et 62 de l'ordonnance du 27 juin 1995 sur l'assurance-maladie [OAMal; RS 832.102])

5.1.1 Préambule au chapitre 5.1

Conformément à l'art. 54, les laboratoires énumérés ci-après sont admis uniquement pour les analyses effectuées dans le cadre des soins de base:

1. Les laboratoires de cabinets médicaux au sens de l'art. 54, al. 1, let. a OAMal. Seuls les médecins au bénéfice de certains titres postgrades ont la possibilité d'utiliser la «liste élargie pour les médecins avec certains titres postgrades» figurant au chap. 5.1.3 de la LA.
2. Les laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal²⁵, effectuant des analyses pour les besoins propres de l'hôpital, uniquement dans le cadre des soins de base.
3. Les officines de pharmaciens au sens de l'art. 54, al. 1, let. c OAMal., qui effectuent des analyses sur prescription d'un autre fournisseur de prestations, uniquement dans le cadre des soins de base
4. Les laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54, al. 1, let. c en liaison avec l'art. 54 al. 2 OAMal²⁶ qui effectuent des analyses sur prescription d'un autre fournisseur de prestations, uniquement dans le cadre des soins de base

En outre, les conditions d'admission suivantes s'appliquent aux laboratoires de cabinets médicaux, conformément à l'art. 54, al. 1, let. a, OAMal:

1. Les analyses dans le cadre des soins de base sont effectuées pour les besoins du médecin, c'est-à-dire pour ses propres patients (art. 54 al. 1 let. a ch. 1 OAMal).
2. Le résultat des analyses est en principe disponible au cours de la consultation, c'est-à-dire en présence du patient (diagnostic en présence du patient, cf. art. 54 al. 1 let. a ch. 2 OAMal). La condition temporelle souffre deux exceptions:
 - pour des raisons inhérentes à la technique d'analyse, indépendamment du lieu, le résultat ne peut être obtenu immédiatement (p. ex., analyse d'urine avec numération des germes);
 - les échantillons à analyser sont prélevés durant une consultation médicale à domicile.
3. Le laboratoire du cabinet médical et le cabinet lui-même sont indissociables, tant pour ce qui est du local que sur le plan juridique (art. 54 al. 1 let. a ch. 3 OAMal). En effet, pour ce type de laboratoire comme pour tous les autres, la direction du laboratoire, c'est-à-dire le médecin installé doit assumer personnellement la responsabilité des analyses qui y sont effectuées. Le principe selon lequel les analyses ne peuvent être effectuées que pour la propre clientèle s'applique également aux cabinets de groupe.
4. Quelques-unes des analyses effectuées dans le cadre des soins de base, qui sont désignées séparément, peuvent être effectuées en dehors du cabinet lui-même, à l'occasion d'une consultation à domicile, c.-à-d. au domicile du patient, maisons de retraite et établissements médico-sociaux inclus (cf. art. 54 al. 1 let. a ch. 4 OAMal).

Cf. Préambule à l'annexe 3 OPAS.

²⁵ Laboratoire d'hôpital de type A conformément à la convention de garantie de la qualité. Qualab - Concept d'assurance qualité dans le laboratoire médical, version 1.1 du 29.11.99: <http://www.qualab.ch/index.php?TPL=10080>

²⁶ Laboratoire d'hôpital de type B conformément à la convention de garantie de la qualité. Qualab - Concept d'assurance qualité dans le laboratoire médical, version 1.1 du 29.11.99: <http://www.qualab.ch/index.php?TPL=10080>

5.1.2 Analyses dans le cadre des soins de base

5.1.2.1 Préambule au chapitre 5.1.2

Les analyses effectuées dans le cadre des soins de base sont subdivisées en quatre listes spécifiques:

- Analyses pour le laboratoire de cabinet médical (art. 54 al. 1 let. a OAMal), cf. ch. 5.1.2.2, subdivisées en:
 - Analyses rapides, cf. ch. 5.1.2.2.1
 - Analyses complémentaires, cf. ch. 5.1.2.2.2
- Analyses pour les laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal²⁷ et pour les laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c OAMal en liaison avec l'art. 54 al. 2 OAMal²⁸, cf. ch. 5.1.2.3
- Analyses pour les officines de pharmaciens (art. 54, al. 1, let. c, OAMal), cf. ch. 5.1.2.4

²⁷ Laboratoire d'hôpital de type A conformément à la convention de garantie de la qualité. Qualab - Concept d'assurance qualité dans le laboratoire médical, version 1.1 du 29.11.99: <http://www.qualab.ch/index.php?TPL=10080>

²⁸ Laboratoire d'hôpital de type B conformément à la convention de garantie de la qualité. Qualab - Concept d'assurance qualité dans le laboratoire médical, version 1.1 du 29.11.99: <http://www.qualab.ch/index.php?TPL=10080>

5.1.2.2 Analyses pour le laboratoire de cabinet médical

5.1.2.2.1 Liste des analyses rapides

No. pos.	NP	Dénomination (Analyses rapides)	Limitation	DL
1020.01	7.9	Alanine-aminotransférase (ALAT)		C
1023.01	16.2	Albumine urinaire, sq		C
1027.01	7.9	Phosphatase alcaline		C
1047.01	7.9	Amylase, sang/plasma/sérum		C
1093.01	7.9	Aspartate-aminotransférase (ASAT)		C
1207.01	7.9	Bilirubine, totale		C
1230.01	7.9	Cholestérol, total		C
1245.01	14.2	Protéine C réactive (CRP), qn		CHIM
1249.01	7.9	Créatine-kinase (CK), total	Non cumulable avec positions 1735.00 troponine, T ou I, test rapide	C
1260.01	45.8	D-dimère, qn		H
1341.01	7.9	Gamma-glutamyltranspeptidase (GGT)		C
1356.01	7.9	Glucose, sang/plasma/sérum		C
1363.01	19.2	Hémoglobine glyquée (HbA1c)		C
1372.01	17.1	Hémogramme III, automatisé: hémogramme II, plus 3 sous-populations de leucocytes	Pas avec la méthode QBC	H
1396.01	10.7	Hémoglobine par détermination manuelle	- Pas avec la méthode QBC - Non cumulable avec les positions 1297.00, 1375.00, 1532.00 et 1715.00	H
1406.01	7.9	Urée, sang/plasma/sérum		C
1410.01	7.9	Cholestérol HDL, qn		C
1479.01	7.9	Potassium, sang/plasma/sérum		C
1509.01	7.9	Créatinine, sang/plasma/sérum		C
1576.01	75.9	Peptide natriurétique (BNP, NT-proBNP)	Recherche d'une dyspnée aiguë pour l'élimination d'une insuffisance cardiaque aiguë ou chronique; pas pour le suivi d'une thérapie	C
1583.01	13.5	Sang occulte, par échantillon primaire Pour l'indication préventive au dépistage précoce du cancer du côlon : tous les 2 ans de l'âge de 50 à 69 ans selon l'art. 12e let. d OPAS		CH
1592.01	7.9	Amylase pancréatique spécifique		C
1634.01	7.9	Protéines totales, sang/plasma/sérum		C
1659.01	16.2	Human Choriongonadotropin (HCG), ql, test de grossesse		C
1664.01	18.8	Sédiment, examen microscopique		C
1666.01	5.2	Vitesse de sédimentation, prélèvement sanguin non compris		CH
1675.01	15.9	Microscopie spéciale, préparation native (sur fond noir, polarisation, contraste de phase)		CHM
1700.01	13.1	Temps de thromboplastine selon Quick/INR		H
1731.01	7.9	Triglycérides		C
1734.01	43.7	Troponine, T ou I par méthode ELISA		C
1738.01	7.9	Urate		C
1740.01	5.2	Bilan urinaire, partiel, 5-10 paramètres		C
3469.01	18	Streptococcus bêta-hémolytique du groupe A, par méthode rapide		M

5.1.2.2.2 Liste des analyses complémentaires

No. pos.	NP	Dénomination (Analyses complémentaires)	Limitation	DL
1021.00	2.5	Albumine, chimique		C
1046.00	19.4	Amphétamines, ql, urine; screening avec d'autres drogues voir positions 1686.00 et 1687.00	Seulement pour les personnes médicales autorisées, dans le cadre de traitements de substitution ou de sevrage de leurs propres patients	C
1197.00	19.4	Barbituriques, ql, sang/urine, - screening avec d'autres drogues voir positions 1686.00 et 1687.00	Seulement pour les personnes médicales autorisées, dans le cadre de traitements de substitution ou de sevrage de leurs propres patients	C
1199.00	19.4	Benzodiazépines, ql, sang/urine, - screening avec d'autres drogues voir positions 1686.00 et 1687.00	Seulement pour les personnes médicales autorisées, dans le cadre de traitements de substitution ou de sevrage de leurs propres patients	C
1212.00	26	Gazométrie: pH, pCO ₂ , pO ₂ , bicarbonate y compris valeurs dérivée	Seulement pour pneumologues	C
1225.00	16.9	Cannabis, ql, urine, - screening avec d'autres drogues, voir positions 1686.00 et 1687.00	Seulement pour les personnes médicales autorisées, dans le cadre de traitements de substitution ou de sevrage de leurs propres patients	C
1237.00	19.4	Cocaïne, ql, urine; screening avec d'autres drogues, voir positions 1686.00 et 1687.00	Seulement pour les personnes médicales autorisées, dans le cadre de traitements de substitution ou de sevrage de leurs propres patients	C
1246.00	9	Protéine C réactive (CRP), par test rapide, sq		CHIM
1266.00	26	Leucocytes, répartition, frottis, microscopique	Pas avec la méthode QBC	H
1297.00	4.2	Érythrocytes numération, par détermination manuelle	- Pas avec la méthode QBC, - Non cumulable avec les positions 1375.00, 1396.00, 1532.00 et 1715.00	H
1370.00	8	Hémogramme I, automatisé: érythrocytes, leucocytes, hémoglobine, hématocrite et indices	Pas avec la méthode QBC	H
1371.00	9	Hémogramme II, automatisé: hémogramme I, plus thrombocytes	Pas avec la méthode QBC	H
1375.00	4.9	Hématocrite par détermination manuelle	- Pas avec la méthode QBC, - Non cumulable avec les positions 1297.00, 1396.00, 1532.00 et 1715.00	H
1532.00	6.3	Leucocytes numération, détermination manuelle	- Pas avec la méthode QBC, - Non cumulable avec les positions 1297.00, 1375.00, 1396.00 et 1715.00	H
1584.00	19.4	Opiacés, ql, urine; screening avec d'autres drogues voir positions 1686.00 et 1687.00	Seulement pour les personnes médicales autorisées, dans le cadre de traitements de substitution ou de sevrage de leurs propres patients	C
1591.00	42	Oxymétrie: oxyhémoglobine, carboxyhémoglobine, méthémoglobine	Seulement pour pneumologues et hématologues	CH
1715.00	6.3	Thrombocytes numération, détermination manuelle	- Pas avec la méthode QBC - Non cumulable avec les positions 1297.00, 1375.00, 1396.00 et 1532.00	H
1735.00	17.9	Troponine, T ou I, test rapide	Non cumulable avec position 1249.00 Créatine-kinase (CK), total	C
1739.00	20	Bilan urinaire, 5-10 paramètres et examen microscopique ou détermination par cytométrie de flux des particules corpusculaires urinaires		C
3102.00	7.1	HIV-1et HIV-2, anticorps, screening, par test rapide, ql		IM
3330.00	9.3	Urine slide, négatif ou positif		M
3357.00	22	Microscopie traditionnelle, coloration comprise (Gram, Giemsa, bleu de méthylène, etc.)	Non cumulable avec culture	M

5.1.2.3 Analyses pour les laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54, al. 1, let. b OAMal²⁹ et pour les laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54, al. 1, let. c en liaison avec art. 54 al 2 OAMal³⁰

5.1.2.3.1 Liste des analyses

No. pos.	NP	Dénomination (Laboratoires d'hôpitaux)	Limitation	DL
1012.00	17.1	ABO/D antigène, contrôle selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", version 6.0 du 01.01.2017 ³¹		H
1020.00	2.5	Alanine-aminotransférase (ALAT)		C
1021.00	2.5	Albumine, chimique		C
1023.00	12	Albumine urinaire, sq		C
1027.00	2.5	Phosphatase alcaline		C
1046.00	19.4	Amphétamines, ql, urine; screening avec d'autres drogues voir positions 1686.00 et 1687.00	Seulement pour les personnes médicales autorisées, dans le cadre de traitements de substitution ou de sevrage de leurs propres patients	C
1047.00	2.5	Amylase, sang/plasma/sérum		C
1093.00	2.5	Aspartate-aminotransférase (ASAT)		C
1197.00	19.4	Barbituriques, ql, sang/urine, - screening avec d'autres drogues voir positions 1686.00 et 1687.00	Seulement pour les personnes médicales autorisées, dans le cadre de traitements de substitution ou de sevrage de leurs propres patients	C
1199.00	19.4	Benzodiazépines, ql, sang/urine, - screening avec d'autres drogues voir positions 1686.00 et 1687.00	Seulement pour les personnes médicales autorisées, dans le cadre de traitements de substitution ou de sevrage de leurs propres patients	C
1207.00	3.2	Bilirubine, totale		C
1212.00	26	Gazométrie: pH, pCO ₂ , pO ₂ , bicarbonate y compris valeurs dérivée	Seulement pour hôpitaux et pneumologues	C
1225.00	16.9	Cannabis, ql, urine, - screening avec d'autres drogues, voir positions 1686.00 et 1687.00	Seulement pour les personnes médicales autorisées, dans le cadre de traitements de substitution ou de sevrage de leurs propres patients	C
1230.00	2.5	Cholestérol, total		C
1237.00	19.4	Cocaïne, ql, urine; screening avec d'autres drogues, voir positions 1686.00 et 1687.00	Seulement pour les personnes médicales autorisées, dans le cadre de traitements de substitution ou de sevrage de leurs propres patients	C
1245.00	10	Protéine C réactive (CRP), qn		CHIM
1246.00	9	Protéine C réactive (CRP), par test rapide, sq		CHIM
1249.00	2.5	Créatine-kinase (CK), total	Non cumulable avec positions 1735.00 troponine, T ou I, test rapide	C
1260.00	32	D-dimère, qn		H
1266.00	26	Leucocytes, répartition, frottis, microscopique	Pas avec la méthode QBC	H

²⁹ Laboratoire d'hôpital de type A conformément à la convention de garantie de la qualité. Qualab - Concept d'assurance qualité dans le laboratoire médical, version 1.1 du 29.11.99: <http://www.qualab.ch/index.php?TPL=10080>

³⁰ Laboratoire d'hôpital de type B conformément à la convention de garantie de la qualité. Qualab - Concept d'assurance qualité dans le laboratoire médical, version 1.1 du 29.11.99: <http://www.qualab.ch/index.php?TPL=10080>

³¹ Le document peut être consulté à l'adresse suivante : www.bag.admin.ch/ref

No. pos.	NP	Dénomination (Laboratoires d'hôpitaux)	Limitation	DL
1288.00	33	Erythrocytes, alloanticorps anti-, test de recherche selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", version 6.0 du 01.01.2017 ³²		H
1297.00	4.2	Érythrocytes, numération, par détermination manuelle	- Pas avec la méthode QBC, - Non cumulable avec les positions 1375.00, 1396.00, 1532.00 et 1715.00	H
1341.00	2.5	Gamma-glutamyltranspeptidase (GGT)		C
1356.00	2.5	Glucose, sang/plasma/sérum		C
1363.00	17.8	Hémoglobine glyquée (HbA1c)		C
1370.00	8	Hémogramme I, automatisé: érythrocytes, leucocytes, hémoglobine, hématocrite et indices	Pas avec la méthode QBC	H
1371.00	9	Hémogramme II, automatisé: hémogramme I, plus thrombocytes	Pas avec la méthode QBC	H
1372.00	10	Hémogramme III, automatisé: hémogramme II, plus 3 sous-populations de leucocytes	Pas avec la méthode QBC	H
1375.00	4.9	Hématocrite par détermination manuelle	- Pas avec la méthode QBC, - Non cumulable avec les positions 1297.00, 1396.00, 1532.00 et 1715.00	H
1396.00	4.9	Hémoglobine par détermination manuelle	- Pas avec la méthode QBC - Non cumulable avec les positions 1297.00, 1375.00, 1532.00 et 1715.00	H
1406.00	2.5	Urée, sang/plasma/sérum		C
1410.10	3.2	Cholestérol HDL, qn		C
1479.00	2.8	Potassium, sang/plasma/sérum		C
1509.00	2.5	Créatinine, sang/plasma/sérum		C
1532.00	6.3	Leucocytes, numération, détermination manuelle	- Pas avec la méthode QBC, - Non cumulable avec les positions 1297.00, 1375.00, 1396.00 et 1715.00	H
1574.00	2.5	Sodium, sang/plasma/sérum		C
1576.00	70	Peptide natriurétique (BNP, NT-proBNP)	Recherche d'une dyspnée aiguë pour l'élimination d'une insuffisance cardiaque aiguë ou chronique; pas pour le suivi d'une thérapie	C
1583.00	9.3	Sang occulte, par échantillon primaire Pour l'indication préventive au dépistage précoce du cancer du côlon : tous les 2 ans de l'âge de 50 à 69 ans selon l'art. 12e let. d OPAS		CH
1584.00	19.4	Opiacés, ql, urine; screening avec d'autres drogues voir po-sitions 1686.00 et 1687.00	Seulement pour les personnes médicales autorisées, dans le cadre de traitements de substitution ou de sevrage de leurs propres patients	C
1591.00	42	Oxymétrie: oxyhémoglobine, carboxyhémoglobine, méthémoglobine	Seulement pour hôpitaux, pneumologues et hématologues	CH
1592.00	3.6	Amylase pancréatique spécifique		C
1634.00	2.5	Protéines totales, sang/plasma/sérum		C
1659.00	12	Human Choriongonadotropin (HCG), ql, test de grossesse		C
1664.00	14.6	Sédiment, examen microscopique		C
1666.00	1	Vitesse de sédimentation, prélèvement sanguin non compris		CH

³² Le document peut être consulté à l'adresse suivante : www.bag.admin.ch/ref

No. pos.	NP	Dénomination (Laboratoires d'hôpitaux)	Limitation	DL
1675.00	11.7	Microscopie spéciale, préparation native (sur fond noir, polarisation, contraste de phase)		CHM
1700.00	6	Temps de thromboplastine selon Quick/INR		H
1715.00	6.3	Thrombocytes numération, détermination manuelle	- Pas avec la méthode QBC - Non cumulable avec les positions 1297.00, 1375.00, 1396.00 et 1532.00	H
1731.00	2.8	Triglycérides		C
1734.00	23	Troponine, T ou I par méthode ELISA	Non cumulable avec position 1249.00 Créatine-kinase (CK), total	C
1735.00	17.9	Troponine, T ou I, test rapide	Non cumulable avec position 1249.00 Créatine-kinase (CK), total	C
1738.00	2.8	Urate		C
1739.00	20	Bilan urinaire, 5-10 paramètres et examen microscopique ou détermination par cytométrie de flux des particules corpusculaires urinaires		C
1740.00	1	Bilan urinaire, partiel, 5-10 paramètres		C
1744.00	27	Test de compatibilité par test croisé, selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", version 6.0 du 01.01.2017 ³³ , par concentré érythrocytaire		H
3102.00	7.1	HIV-1et HIV-2, anticorps, screening, par test rapide, ql		IM
3330.00	9.3	Urine slide, négatif ou positif		M
3357.00	22	Microscopie traditionnelle, coloration comprise (Gram, Giemsa, bleu de méthylène, etc.)	Non cumulable avec culture	M
3469.00	14.8	Streptococcus bêta-hémolytique du groupe A, par méthode rapide		M

³³ Le document peut être consulté à l'adresse suivante : www.bag.admin.ch/ref

5.1.2.4 Liste des analyses pour les officines de pharmaciens au sens de l'art. 54, al. 1, let. c, OAMal**5.1.2.4.1 Liste des analyses**

No. pos.	NP	Dénomination (Pharmaciens)	Limitation	DL
1020.00	2.5	Alanine-aminotransférase (ALAT)		C
1023.00	12	Albumine urinaire, sq		C
1027.00	2.5	Phosphatase alcaline		C
1047.00	2.5	Amylase, sang/plasma/sérum		C
1093.00	2.5	Aspartate-aminotransférase (ASAT)		C
1207.00	3.2	Bilirubine, totale		C
1230.00	2.5	Cholestérol, total		C
1245.00	10	Protéine C réactive (CRP), qn		CHIM
1249.00	2.5	Créatine-kinase (CK), total	Non cumulable avec positions 1735.00 troponine, T ou I, test rapide	C
1260.00	32	D-dimère, qn		H
1341.00	2.5	Gamma-glutamyltranspeptidase (GGT)		C
1356.00	2.5	Glucose, sang/plasma/sérum		C
1363.00	17.8	Hémoglobine glyquée (HbA1c)		C
1372.00	10	Hémogramme III, automatisé: hémogramme II, plus 3 sous-populations de leucocytes	Pas avec la méthode QBC	H
1396.00	4.9	Hémoglobine par détermination manuelle	- Pas avec la méthode QBC - Non cumulable avec les positions 1297.00, 1375.00, 1532.00 et 1715.00	H
1406.00	2.5	Urée, sang/plasma/sérum		C
1410.10	3.2	Cholestérol HDL, qn		C
1479.00	2.8	Potassium, sang/plasma/sérum		C
1509.00	2.5	Créatinine, sang/plasma/sérum		C
1576.00	70	Peptide natriurétique (BNP, NT-proBNP)	Recherche d'une dyspnée aiguë pour l'élimination d'une insuffisance cardiaque aiguë ou chronique; pas pour le suivi d'une thérapie	C
1583.00	9.3	Sang occulte, par échantillon primaire Pour l'indication préventive au dépistage précoce du cancer du côlon : tous les 2 ans de l'âge de 50 à 69 ans selon l'art. 12e let. d OPAS		CH
1592.00	3.6	Amylase pancréatique spécifique		C
1634.00	2.5	Protéines totales, sang/plasma/sérum		C
1659.00	12	Human Choriongonadotropin (HCG), ql, test de grossesse		C
1664.00	14.6	Sédiment, examen microscopique		C
1666.00	1	Vitesse de sédimentation, prélèvement sanguin non compris		CH
1675.00	11.7	Microscopie spéciale, préparation native (sur fond noir, polarisation, contraste de phase)		CHM
1700.00	6	Temps de thromboplastine selon Quick/INR		H
1731.00	2.8	Triglycérides		C
1734.00	23	Troponine, T ou I par méthode ELISA	Non cumulable avec position 1249.00 Créatine-kinase (CK), total	C
1738.00	2.8	Urate		C
1740.00	1	Bilan urinaire, partiel, 5-10 paramètres		C
3469.00	14.8	Streptococcus bêta-hémolytique du groupe A, par méthode rapide		M

5.1.3 Liste élargie pour les médecins avec certains titres postgrades

5.1.3.1 Préambule au chapitre 5.1.3

Les médecins au bénéfice d'un des titres postgrades au sens de la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (LPMéd, RS 811.11) mentionnés ci-après peuvent effectuer pour leurs propres besoins d'autres analyses que celles spécifiées dans la liste des analyses dans le cadre des soins de base pour le laboratoire de cabinet médical (cf. ch. 5.1.2.2).

5.1.3.2 Liste des analyses

5.1.3.2.1 Allergologie et immunologie clinique

No. pos.	NP	Dénomination (Allergologie et immunologie clinique)	Limitation	DL
1443.00	17.5	Immunoglobuline IgE totale, qn		CI
1444.00	21	Immunoglobuline IgE, monostest monospécifique, qn, dosage des IgE spécifiques suivantes, de la 5e à un maximum de 10 IgE, chacune	Non cumulable avec position 1445.00	I
1445.00	72	Immunoglobuline IgE, multistest de dépistage monospécifique avec différenciation des IgE spécifiques, forfaitaire	Non cumulable avec position 1444.00	I
1446.00	36	Immunoglobuline IgE, monostest multi, groupe ou monospécifique, qn, jusqu'à 4 IgE spécifiques, chacune		I
1447.00	41	Immunoglobuline IgE, test de dépistage groupé ou multispécifique de l'atopie, qI/sq, sans différenciation des IgE spécifiques, forfaitaire		I
1448.00	36	Immunoglobuline IgG monospécifique par RAST ou par méthode analogue, au maximum 2 allergènes, chacun	Pas pour les allergènes alimentaires	I
1454.00	43	Immunoglobuline IgG précipitine par immunoélectrophorèse, premier allergène	Pas pour les allergènes alimentaires	I
1455.00	25	Immunoglobuline IgG précipitine par immunoélectrophorèse, chaque allergène suivant, max.10, chacun	Pas pour les allergènes alimentaires	I

5.1.3.2.2 Dermatologie und vénérologie

No. pos.	NP	Dénomination (Dermatologie und vénérologie)	Limitation	DL
1427.00	38	Test de gonflement hyposmotique, spermatozoïdes		C
1597.00	73	Pénétration, test de		C
1673.00	32	Recherche de spermatozoïdes après vasectomie, sédiment natif		C
1674.00	145	Spermogramme, pH, viscosité, comptage des cellules, mobilité, diminution de la mobilité, vitalité, morphologie, éléments cellulaires étrangers, y compris diff. colorations		C
1766.00	29	Cellules, numération et différenciation après enrichissement et coloration de liquides biologiques		H
3358.00	29	Microscopie spéciale (orange acridine, Ziehl-Neelsen, auramine-rhodamine, y compris sur fond noir, contraste de phase, etc., KOH, recherche de champignons)		M
3417.00	87	Dermatophytes, par examen direct et culture, négatif		M
3418.00	100	Dermatophytes, par examen direct et culture, positif		M
3419.00	96	Champignons dimorphes, par examen direct et culture, négatif		M
3420.00	140	Champignons dimorphes, par examen direct et culture, positif		M
3481.00	35	Treponema, TPHA/TPPA, qn		M
3482.00	18	Treponema, Test RPR/VDRL, qn		M
3502.00	45	Parasites, recherche au microscope, dans une ponction		M
3523.00	79	Filaires, skin snips, prélèvement et recherche des microfilaires, par microscopie		M
3524.00	26	Flagellés, recherche dans le sédiment, par microscopie après filtration ou centrifugation, natif		M

5.1.3.2.3 Endocrinologie - diabétologie

No. pos.	NP	Dénomination (Endocrinologie - diabétologie)	Limitation	DL
1223.00	2.8	Calcium total, sang/plasma/sérum		C
1333.00	15.9	Fructosamine		C
1574.00	2.5	Sodium, sang/plasma/sérum		C
1587.00	20	Osmolalité		C
1601.00	3.2	Phosphate, sang/plasma/sérum		C
1718.10	9	Thyréotropine (TSH), qn (dans le cadre d'un test à la TRH, peut être facturé 2 fois.)		C
1720.00	9	Thyroxine libre (FT4)		C
1721.00	9	Thyroxine totale (T4)		C
1732.00	10.4	Triiodothyronine libre (FT3)		C
1733.00	10.4	Triiodothyronine totale (T3)		C

5.1.3.2.4 Gastroentérologie

No. pos.	NP	Dénomination (Gastroentérologie)	Limitation	DL
3432.00	9.3	Helicobacter pylori par test à l'uréase, matériel de biopsie Pour réaliser cette analyse, aucune reconnaissance de la part de l'Office fédéral de la santé publique, au sens de l'art. 5 al. 1 de la Loi sur les épidémies du 18 décembre 1970 n'est nécessaire		CM

5.1.3.2.5 Gynécologie et obstétrique

No. pos.	NP	Dénomination (Gynécologie et obstétrique)	Limitation	DL
1597.00	73	Pénétration, test de		C
1673.00	32	Recherche de spermatozoïdes après vasectomie, sédiment natif		C
3353.00	22	Champignons, recherche sur milieux commerciaux		M
3358.00	29	Microscopie spéciale (orange acridine, Ziehl-Neelsen, auramine-rhodamine, y compris sur fond noir, contraste de phase, etc., KOH, recherche de champignons)		M

5.1.3.2.6 Hématologie et oncologie médicale

No. pos.	NP	Dénomination (Hématologie et oncologie médicale)	Limitation	DL
1012.00	17.1	ABO/D antigène, contrôle selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Re-commandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", version 6.0 du 01.01.2017 ³⁴		H
1013.00	17.1	ABO, groupe sanguin et antigène D y compris exclusion d'un antigène D faible si Rhésus D négatif, selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", version 6.0 du 01.01.2017 ³⁵		H
1019.00	8.7	Temps de thromboplastine partielle activée (APTT)		H
1028.00	36	Phosphatase alcaline leucocytaire		H
1196.00	42	Autohémolyse		H
1213.10	15.8	Saignement, temps de~, standardisé		H
1281.10	11.3	Erythrocytes, test direct anti-globulines humaines avec sérums immuns polyspécifiques ou monospécifiques par spécificité (IgG, sous-classes IgG, IgA, IgM, C3d, C3c), par sérum immun utilisé		H
1288.00	33	Erythrocytes, alloanticorps anti-, test de recherche selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", version 6.0 du 01.01.2017 ³⁶		H
1297.00	4.2	Érythrocytes, numération, par détermination manuelle	- Pas avec la méthode QBC, - Non cumulable avec les positions 1375.00, 1396.00, 1532.00 et 1715.00	H
1320.00	13.8	Fibrinogène, d'après Clauss		H
1321.00	15.8	Fibrinogène, selon Schulz		H
1358.00	21	Glucose-6-phosphate-déshydrogénase (G-6-PDH)		C
1373.00	12	Hémogramme IV, automatisé: hémogramme III, plus 5 ou plus de sous-populations de leucocytes	Pas avec la méthode QBC	H
1374.00	14.6	Hémogramme V, automatisé: comme hémogramme IV, répartition des leucocytes par cytométrie de flux	Pas avec la méthode QBC	H

³⁴ Le document peut être consulté à l'adresse suivante : www.bag.admin.ch/ref

³⁵ Le document peut être consulté à l'adresse suivante : www.bag.admin.ch/ref

³⁶ Le document peut être consulté à l'adresse suivante : www.bag.admin.ch/ref

No. pos.	NP	Dénomination (Hématologie et oncologie médicale)	Limitation	DL
1395.00	41	Hémoglobine Bart, coloration de HbH, screening de l'alpha-thalassémie		H
1398.00	42	Hémoglobine, courbe de dissociation de l'O ₂ , valeur P50 (capacité de liaison d'oxygène de l'hémoglobine)		H
1401.00	41	Hémoglobine, fœtale (hémoglobine F)		CH
1402.00	37	Hémoglobine, libre		CH
1404.00	22	Hémosidérine dans le sédiment urinaire		CH
1431.00	58	Hémoglobine normale et anormale, identification par électrophorèse ou chromatographie		CH
1476.00	28	Isoagglutinines, titre, par antigène, anti-A1 ou anti-B, chacun		HI
1483.00	9.2	Agglutinines froides, test de recherche		HI
1491.00	78	Frottis de moelle osseuse, uniquement préparation et coloration		H
1588.00	29	Résistance osmotique érythrocytaire		H
1648.00	34	Réticulocytes, qn, y compris recherche de corps de Heinz, ql, par méthode manuelle microscopique		H
1653.00	27	Rhésus, phénotype selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", version 6.0 du 01.01.2017 ³⁷		H
1656.00	180	Hémolyse acide (test de Ham)		H
1669.00	15.1	Test de falciformation		H
1670.00	47	Sidéroblastes, coloration et numération avec commentaire		H
1688.00	135	Test de lyse du sucrose	Seulement dans le cadre de la recherche d'une anémie dysérythropoïétique congénitale de type 2	H
1699.00	9.2	Temps de thrombine		H
1766.00	29	Cellules, numération et différenciation après enrichissement et coloration de liquides biologiques		H
1770.00	32	Cytochimie, par coloration spéciale, (y compris coloration du fer)		CHI

³⁷ Le document peut être consulté à l'adresse suivante : www.bag.admin.ch/ref

5.1.3.2.7 Médecine pour enfants et adolescents

No. pos.	NP	Dénomination (Médecine pour enfants et adolescents)	Limitation	DL
1445.00	72	Immunoglobuline IgE, multitest de dépistage monospécifique avec différenciation des IgE spécifiques, forfaitaire	1. Non cumulable avec position 1444.00 2. Seulement pour enfants jusqu'à 8 ans	I
1447.00	41	Immunoglobuline IgE, test de dépistage groupé ou multispécifique de l'atopie, ql/sq, sans différenciation des IgE spécifiques, forfaitaire	Seulement pour enfants jusqu'à 8 ans	I
1696.00	15.9	Théophylline, sang	Seulement pour enfants jusqu'à 6 ans	C

5.1.3.2.8 Médecine physique et réadaptation

No. pos.	NP	Dénomination (Médecine physique et réadaptation)	Limitation	DL
1511.00	22	Cristaux, recherche par lumière polarisée		CHM
1766.00	29	Cellules, numération et différenciation après enrichissement et coloration de liquides biologiques		H

5.1.3.2.9 Rhumatologie

No. pos.	NP	Dénomination (Rhumatologie)	Limitation	DL
1511.00	22	Cristaux, recherche par lumière polarisée		CHM
1766.00	29	Cellules, numération et différenciation après enrichissement et coloration de liquides biologiques		H

5.1.3.2.10 Médecine tropicale et médecine des voyages

No. pos.	NP	Dénomination (Médecine tropicale et médecine des voyages)	Limitation	DL
1511.00	22	Cristaux, recherche par lumière polarisée		CHM
3358.00	29	Microscopie spéciale (orange acridine, Ziehl-Neelsen, auramine-rhodamine, y compris sur fond noir, contraste de phase, etc., KOH, recherche de champignons)		M
3500.00	29	Parasites, recherche au microscope, p. ex. méthode du papier adhésif, natif		M
3501.00	91	Parasites, recherche complète, native, fixation et coloration, enrichissement		M
3502.00	45	Parasites, recherche au microscope, dans une ponction		M
3503.00	29	Parasites, identification		M
3507.00	45	Cryptosporidies, recherche, par microscopie après coloration ou IF		M
3523.00	79	Filaires, skin snips, prélèvement et recherche des microfilaires, par microscopie		M
3526.00	45	Helminthes, recherche, par microscopie après enrichissement		M
3533.00	91	Plasmodium sp. et autres hématozoaires, recherche par microscopie, au minimum deux frottis et goutte épaisse		HM
3535.00	9	Plasmodium sp., détection des antigènes par un test rapide	Uniquement en association avec position 3533.00 (goutte épaisse)	HM
3536.00	45	Protozoaires, recherche, par microscopie après fixation par MIF ou SAF		M
3560.00	45	Trypanosomes et microfilaires, recherche, par microscopie après enrichissement		M
3562.00	8	Oeufs de ver, identification		M

5.1.4 Analyses effectuées par les médecins dans le cadre d'une consultation à domicile

5.1.4.1 Préambule au chapitre 5.1.4

En vertu de l'art. 54, al. 1, let. a, ch. 4, OAMal, les analyses énumérées ci-après peuvent être effectuées en dehors du cabinet médical dans le cadre d'une consultation à domicile (maisons de retraite et établissements médico-sociaux inclus).

5.1.4.2 Liste des analyses

No. pos.	NP	Dénomination (Consultation à domicile)	Limitation	DL
1260.01	45.8	D-dimère, qn		H
1356.01	7.9	Glucose, sang/plasma/sérum		C
1700.01	13.1	Temps de thromboplastine selon Quick/INR		H
1735.00	17.9	Troponine, T ou I, test rapide	Non cumulable avec la position 1249.00 créatine-kinase (CK), total	C
1740.01	5.2	Bilan urinaire, partiel, 5-10 paramètres		C
3469.01	18	Streptococcus bêta-hémolytique du groupe A, par méthode rapide		M

5.2 Annexe B : Analyses prescrites par des chiropraticiens (art. 62, al. 1, let. b, OAMal)

5.2.1 Préambule au chapitre 5.2

Les chiropraticiens sont tenus de confier l'exécution des analyses figurant sur cette liste à des laboratoires au sens de l'art. 54, al. 3, OAMal.

5.2.2 Liste des analyses

No. pos.	NP	Dénomination (Chiropraticiens)	Limitation	DL
1020.00	2.5	Alanine-aminotransférase (ALAT)		C
1027.00	2.5	Phosphatase alcaline		C
1029.00	30	Phosphatase alcaline, osseuse		C
1191.00	50	Auto-anticorps anti-noyau cellulaire (ANA), qn		I
1223.00	2.8	Calcium total, sang/plasma/sérum		C
1245.00	10	Protéine C réactive (CRP), qn		CHIM
1249.00	2.5	Créatine-kinase (CK), total	Non cumulable avec positions 1735.00 troponine, T ou I, test rapide	C
1265.10	53	Pyridinoline et / ou Désoxypyridinoline, HPLC		C
1356.00	2.5	Glucose, sang/plasma/sérum		C
1370.00	8	Hémogramme I, automatisé: érythrocytes, leucocytes, hémoglobine, hématocrite et indices	Pas avec la méthode QBC	H
1371.00	9	Hémogramme II, automatisé: hémogramme I, plus thrombocytes	Pas avec la méthode QBC	H
1372.00	10	Hémogramme III, automatisé: hémogramme II, plus 3 sous-populations de leucocytes	Pas avec la méthode QBC	H
1373.00	12	Hémogramme IV, automatisé: hémogramme III, plus 5 ou plus de sous-populations de leucocytes	Pas avec la méthode QBC	H
1374.00	14.6	Hémogramme V, automatisé: comme hémogramme IV, répartition des leucocytes par cytométrie de flux	Pas avec la méthode QBC	H
1418.00	135	HLA, antigène, spécialités isolées p.ex. B 27, B 5		HI
1509.00	2.5	Créatinine, sang/plasma/sérum		C
1589.00	52	Ostéocalcine		C
1601.00	3.2	Phosphate, sang/plasma/sérum		C
1636.00	31	Protéines par électrophorèse		C
1654.00	7.4	Facteurs rhumatoïdes, qn par néphélométrie ou turbidimétrie, sq par agglutination		CI
1666.00	1	Vitesse de sédimentation, prélèvement sanguin non compris		CH
1738.00	2.8	Urate		C
1739.00	20	Bilan urinaire, 5-10 paramètres et examen microscopique ou détermination par cytométrie de flux des particules corpusculaires urinaires		C
3470.00	18	Streptococcus, antistreptolysine, qn		M
4701.00	6.6	Prélèvement de sang capillaire ou de sang veineux;		

5.3 Annexe C : Analyses prescrites par des sages-femmes (art. 62, al. 1, let. c, OAMal)

5.3.1 Préambule au chapitre 5.3

Les sages-femmes sont tenues de confier l'exécution des analyses figurant sur cette liste à des laboratoires au sens de l'art. 54, al. 3, OAMal.

5.3.2 Liste des analyses

No. pos.	NP	Dénomination (Sages-femmes)	Limitation	DL
1013.00	17.1	ABO, groupe sanguin et antigène D y compris exclusion d'un antigène D faible si Rhésus D négatif, selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", version 6.0 du 01.01.2017 ³⁸		H
1034.00	19.3	Alpha-1-foetoprotéine (AFP)		CI
1245.00	10	Protéine C réactive (CRP), qn	Seulement pour la femme enceinte et la mère, pas pour le nouveau-né	CHIM
1288.00	33	Erythrocytes, alloanticorps anti-, test de recherche selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", version 6.0 du 01.01.2017 ³⁹		H
1356.00	2.5	Glucose, sang/plasma/sérum	Seulement pour la femme enceinte et la mère, pas pour le nouveau-né	C
1368.00	45	Guthrie, test de: screening de nouveau-nés pour le dépistage de la phénylcétonurie, la galactosémie, le déficit en biotinidase, le syndrome adrénogénital, l'hypothyroïdie congénitale, le déficit en acyl-CoA medium-chain-déhydrogénase (MCAD), la fibrose kystique selon l'art. 12e, let. a OPAS.	Les coûts de l'analyse relative à la fibrose kystique ne sont pris en charge que si l'autorisation mentionnée à l'article 12 LAGH a été délivrée. Cette prise en charge est limitée au 31 décembre 2018.	C
1371.00	9	Hémogramme II, automatisé: hémogramme I, plus thrombocytes	Pas avec la méthode QBC	H
1740.00	1	Bilan urinaire, partiel, 5-10 paramètres		C
3053.00	15.2	Hépatite B virus, HBc, Ig, ql		IM
3065.00	17.4	Hépatite B virus, HBs, recherche des antigènes, ql		IM
3102.00	7.1	HIV-1et HIV-2, anticorps, screening, par test rapide, ql		IM
3167.00	17.4	Rubéole, virus, Ig ou IgG, qn		M
3330.00	9.3	Urine slide, négatif ou positif	Seulement pour la femme enceinte et la mère, pas pour le nouveau-né	M

³⁸ Le document peut être consulté à l'adresse suivante : www.bag.admin.ch/ref

³⁹ Le document peut être consulté à l'adresse suivante : www.bag.admin.ch/ref

No. pos.	NP	Dénomination (Sages-femmes)	Limitation	DL
3473.00	50	Streptococcus bêta-hémolytique du groupe B, culture sélective, négatif	Grossesse en l'espace d'un mois avant l'accouchement	M
3474.00	70	Streptococcus bêta-hémolytique du groupe B, culture sélective, positif	Grossesse en l'espace d'un mois avant l'accouchement	M
3475.00	180	Streptococcus bêta-hémolytique du groupe B, amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat, qI	Grossesse en l'espace d'un mois avant l'accouchement	M
3482.00	18	Treponema, Test RPR/VDRL, qn		M

Chapitre 6: Abréviations

Abréviations techniques

AAS	=	spectroscopie d'absorption atomique
ADCC	=	antibody dependent cellular cytotoxicity
CG	=	chromatographie gazeuse
CG-SM	=	chromatographie gazeuse avec détection par spectrométrie de masse
EIA	=	Enzyme Immunoassay
ELISA	=	Enzyme-linked Immunosorbent Assay
HPLC	=	chromatographie liquide à haute performance
HPLC-SM	=	chromatographie liquide à haute performance avec détection par spectrométrie de masse
IF	=	immunofluorescence
LMT	=	liste des médicaments avec tarif
LS	=	liste des spécialités
OAMal	=	ordonnance du 27 juin 1995 sur l'assurance-maladie
OPAS	=	amplification en chaîne par polymérase fluorescente quantitative
QF-PCR	=	quantitative fluorescent polymerase chain reaction
ql	=	qualitatif
qn	=	quantitatif
RAST	=	radio-allergo-sorbent-test
sq	=	semi-quantitatif
STS CRS	=	Service de transfusion sanguine de la Croix-Rouge suisse

Désignation des colonnes

NP	=	nombre de points
DL	=	domaine de laboratoire / suffixe
GA	=	groupe d'analyses
C	=	chimie clinique
G	=	génétique médicale
H	=	hématologie
I	=	immunologie clinique
M	=	microbiologie médicale
B	=	analyses de base du domaine concerné
S	=	analyses spéciales du domaine concerné

Chapitre 7 : Liste alphabétique des analyses

Dénomination	No. Pos.
1,25 Dihydroxycholécalférol	1000.00
17-cétostéroïdes, fractionnés	1003.00
17-hydroxyprogestérone	1002.00
25-hydroxycholécalférol (caldiol)	1006.00
5-hydroxyindolacétate (HIA)	1011.00
AB0, groupe sanguin et antigène D y compris exclusion d'un antigène D faible si Rhésus D négatif, selon le docu-ment de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établis-sements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", version 6.0 du 01.01.2017	1013.00
AB0/D antigène, contrôle selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Re-commandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", version 6.0 du 01.01.2017	1012.00
Acide 4-hydroxy-3-méthoxymandélique	1008.00
Acide delta-aminolévulinique (ALA)	1263.00
Acide homogentisique (HGA)	1423.00
Acide homovanillique (HVA)	1424.00
Acide lysergique diéthylamide (LSD), ql, urine - screening avec d'autres drogues, voir positions 1686.00 et 1687.00	1551.00
Acide vanilmandélique (VMA)	1742.00
Acides aminés par chromatographie p.ex. selon Stein et Moore, complet, qn, et/ou acylcarnitines, combinaison avec spectrométrie de masse, au minimum 6 analyses, qn	1042.00
Acides aminés, par chromatographie p.ex. selon Stein et Moore, programme court, qn	1043.00
Acides aminés, par chromatographie, ql	1044.00
Acides biliaires	1340.00
Acides gras libres	1316.00
Acides gras par GC ou HPLC	1315.00
Acides organiques, ql	1657.00
Acides organiques, qn	1658.00
Adénovirus, amplification d'ADN y compris détection de l'amplificat, ql	3007.00
Adénovirus, identification/ typisation	3006.00
Adénovirus, Ig ou IgG, qn	3001.00
Adénovirus, IgM, ql	3002.00
Adénovirus, isolement, par culture rapide, cumulable	3005.00
Adénovirus, recherche des antigènes	3004.00
ADP thrombocytaire	1018.00
Affections mendéliennes de la peau, du tissu conjonctif ou des os chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes	2810.09
Affections mendéliennes de la peau, du tissu conjonctif ou des os chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes	2810.10
Affections mendéliennes mitochondriales chez des patients présentant pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes	2820.06
Affections mendéliennes neuromusculaires et neurodégénératives chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique, , y compris le compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes	2830.17
Affections mendéliennes neuromusculaires et neurodégénératives chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes	2830.18
Agglutinines froides, test de recherche	1483.00
Alanine-aminotransférase (ALAT)	1020.00
Albumine urinaire, sq	1023.00
Albumine, chimique	1021.00

Dénomination	No. Pos.
Albumine, immunologique, qn	1022.00
Albumine, rapport liquide céphalo-rachidien/sérum	1024.00
Alcool éthylique, qn, sang	1311.00
Aldostérone	1026.00
Alpha-1-antitrypsine	1032.00
Alpha-1-antitrypsine typisation	1033.00
Alpha-1-foetoprotéine (AFP)	1034.00
Alpha-1-microglobuline	1035.00
Alpha-2-macroglobuline	1037.00
Alpha-amanitine, urine	1038.00
Alpha-naphtylacétatestérase	1040.00
Aluminium par AAS	1041.00
Amibes à l'état libre, recherche, par culture	3518.00
Ammoniaque	1045.00
AMP cyclique	1254.00
Amphétamines, ql, urine; screening avec d'autres drogues voir positions 1686.00 et 1687.00	1046.00
Amylase pancréatique spécifique	1592.00
Amylase, autre liquide biologique	1048.00
Amylase, isoenzymes de~ par différenciation électrophorétique	1049.00
Amylase, sang/plasma/sérum	1047.00
Analgesique de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang	1051.00
Analgesique de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang	1052.00
Analgesique de la LS/LMT, immunologique, colorimétrique, sang	1053.00
Analyse chromosomique par microarray, caryotype constitu-tionnel, forfait	2018.05
Analyse chromosomique, caryotype constitutionnel	2001.00
Analyse chromosomique, caryotype constitutionnel ou hémopathies malignes, supplément pour hybridation in situ métaphasique ou interphasique, par sonde, max. 5 fois (génomme constitutionnel) ou 7 fois (hémopathies malignes)	2018.00
Analyse chromosomique, caryotype constitutionnel, supplément pour l'usage de colorations additionnelles (bandes G, Q, R ou C, Ag-NOR, haute résolution, autres), par coloration	2004.00
Analyse chromosomique, caryotype constitutionnel, supplément pour plus de 25 cellules analysées	2002.00
Analyse chromosomique, caryotype constitutionnel, supplément pour plus de 50 cellules analysées	2003.00
Analyse chromosomique, hémopathies malignes, supplément pour l'usage de colorations additionnelles (bandes G, Q, R ou C, Ag-NOR, haute résolution, autres), par coloration	2012.50
Analyse chromosomique, hémopathies malignes, 10 métaphases caryotypées ou 5 métaphases caryotypées et 15 métaphases analysées	2011.00
Analyse chromosomique, hémopathies malignes, supplément pour analyse complexe	2014.00
Analyse chromosomique, hémopathies malignes, supplément pour anomalies complexes, au moins 3 anomalies	2013.00
Analyse chromosomique, hémopathies malignes, supplément pour cellules analysées supplémentaires, 5 métaphases caryotypées ou 10 métaphases analysées	2012.00
Analyse chromosomique, hémopathies malignes, supplément pour séparation cellulaire et congélation	2010.00
Analyse de confirmation des résultats positifs du séquençage à haut débit (positions 28XX.XX) par séquençage San-ger, y compris en cas d'évaluation bioinformatique ultérieure des données de séquençage à haut débit (positions 2870.XX)	2570.00
Analyse génétique parentale, forfait incluant les analyses génétiques des deux parents	2018.06
Les coûts sont à la charge de l'assureur du patient cas index ou de la femme enceinte.	
Analyse pharmacogénétique	2150.10
Analyse pharmacogénétique	2250.10
Analyse pharmacogénétique	2271.01
Analyse pharmacogénétique	2547.01
Androstènedione	1055.00
Anémie falciforme	2105.08
Anémie falciforme	2205.08
Anémie falciforme	2305.08
Anémie falciforme	2405.08
Anémie falciforme	2505.05
Anémie falciforme	2805.05
Angiotensine, enzyme de conversion de l'~	1059.00
Anisakis sp., Ig, qn	3505.00

Dénomination	No. Pos.
Anthelminthique de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang	1071.00
Anthelminthique de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang	1072.00
Anthelminthique de la LS/LMT, immunologique, sang	1073.00
Antibiogramme pour champignons, au minimum 5 substances	3350.00
Antibiotique de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang	1060.00
Antibiotique de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang	1061.00
Antibiotique de la LS/LMT, immunologique, sang	1062.00
Antibiotique de la LS/LMT, ql, métabolites inclus, urine	1063.00
Anticorps anti-hormone de croissance	1075.00
Anticorps immuns du système ABO	1435.00
Anticorps libres dans le système ABO chez les nouveau-nés par test indirect anti-globulines humaines ou élution	1332.00
Antidépresseur de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang	1064.00
Antidépresseur de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang	1065.00
Antidépresseur de la LS/LMT, immunologique, sang	1066.00
Antidépresseur tricyclique, ql, sang/urine	1730.00
Antiépileptique de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang	1068.00
Antiépileptique de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang	1069.00
Antiépileptique de la LS/LMT, immunologique, sang	1070.00
Antifongique de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang	1076.00
Antifongique de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang	1077.00
Antifongique de la LS/LMT, immunologique, sang	1078.00
Antigène carcino-embryonnaire (CEA)	1227.00
Antiplasmine, fonctionnelle	1079.00
Antiplasmine, immunologique	1080.00
Antithrombine III, fonctionnelle	1081.00
Antithrombine III, immunologique	1082.00
Antiviral de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang	1083.00
Antiviral de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang	1084.00
Antiviral de la LS/LMT, immunologique, sang	1085.00
APC, résistance	1086.00
Aplasie congénitale du canal déférent	2445.01
Aplasie congénitale du canal déférent (CAVD)	2145.01
Aplasie congénitale du canal déférent (CAVD)	2245.01
Aplasie congénitale du canal déférent (CAVD)	2345.01
Aplasie congénitale du canal déférent (CAVD)	2545.01
Aplasie congénitale du canal déférent (CAVD)	2845.01
Apolipoprotéine A1	1087.00
Apolipoprotéine A2	1088.00
Apolipoprotéine B	1089.00
Apolipoprotéine E, phénotypes	1091.00
Arsenic par AAS	1092.00
Ascaris sp., Ig, qn	3506.00
Aspartate-aminotransférase (ASAT)	1093.00
Aspergillus, amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat et identification	3362.00
Aspergillus, galactomannane, recherche de l'antigène, ql	3361.00
Aspergillus, Ig, ql	3360.00
Ataxie de Friedreich	2130.02
Ataxie de Friedreich	2230.02
Ataxie de Friedreich	2330.05
Ataxie de Friedreich	2430.02
Ataxie de Friedreich	2530.02
Ataxie de Friedreich	2630.02
Ataxie de Friedreich	2830.02
Ataxie télangiectasie	2130.16
Ataxie télangiectasie	2230.16
Ataxie télangiectasie	2330.16
Ataxie télangiectasie	2430.16
Ataxie télangiectasie	2530.16

Dénomination	No. Pos.
Ataxie télangiectasie	2630.16
Ataxie télangiectasie	2830.16
Ataxies spinocérébelleuses: Détection d'une mutation par expansion d'une répétition, par type d'ataxie examiné	2330.15
Ataxies spinocérébelleuses: Détection d'une mutation par expansion d'une répétition, par type d'ataxie examiné	2630.04
Atrophie musculaire spinobulbaire de Kennedy	2330.14
Atrophie optique de Leber	2135.02
Atrophie optique de Leber	2235.02
Atrophie optique de Leber	2335.02
Atrophie optique de Leber	2435.02
Atrophie optique de Leber	2535.02
Atrophie optique de Leber	2835.02
Atrophies musculaires spinales type 1-3	2330.13
Atrophies musculaires spinales type I, II et III	2130.09
Atrophies musculaires spinales type I, II et III	2230.09
Atrophies musculaires spinales type I, II et III	2430.05
Atrophies musculaires spinales type I, II et III	2530.09
Atrophies musculaires spinales type I, II et III	2830.09
Auto-anticorps anti-actine, ql	1097.00
Auto-anticorps anti-actine, qn	1098.00
Auto-anticorps anti-ADNdb, qn	1112.00
Auto-anticorps anti-antigènes des microsomes hépatiques et rénaux (LKM), ql	1147.00
Auto-anticorps anti-antigènes des microsomes hépatiques et rénaux (LKM), qn	1148.00
Auto-anticorps anti-antigènes solubles hépatiques (SLA), ql	1175.00
Auto-anticorps anti-antigènes solubles hépatiques (SLA), qn	1176.00
Auto-anticorps anti-bêta-2-glycoprotéine-I (immunoglobuline IgG, immunoglobuline IgM), qn, par immunoglobuline	1099.10
Auto-anticorps anti-cardiolipine (immunoglobuline IgG, immunoglobuline IgM), qn, par immunoglobuline	1141.10
Auto-anticorps anti-cellules d'îlots, ql	1133.00
Auto-anticorps anti-cellules d'îlots, qn	1134.00
Auto-anticorps anti-cellules pariétales gastriques, ql	1155.00
Auto-anticorps anti-cellules pariétales gastriques, qn	1156.00
Auto-anticorps anti-centromère, ql	1105.00
Auto-anticorps anti-centromère, qn	1106.00
Auto-anticorps anti-cytoplasme neutrophile (ANCA), screening et typisation sur P-/C-/X-ANCA, ql	1160.00
Auto-anticorps anti-cytoplasme neutrophile (ANCA), screening et typisation sur P-/C-/X-ANCA, qn	1161.00
Auto-anticorps anti-endomysium, ql	1113.00
Auto-anticorps anti-endomysium, qn	1114.00
Auto-anticorps anti-facteur intrinsèque, ql	1137.00
Auto-anticorps anti-facteur intrinsèque, qn	1138.00
Auto-anticorps anti-ganglioside (GM1, GD1a, GD1b, GT1b, GQ1b), qn, par ganglioside	1116.10
Auto-anticorps anti-gliadine, IgA	1121.00
Auto-anticorps anti-gliadine, IgG	1122.00
Auto-anticorps anti-glutamate-décarboxylase (GAD), qn	1126.00
Auto-anticorps anti-histone, ql	1129.00
Auto-anticorps anti-histone, qn	1130.00
Auto-anticorps anti-insuline, qn	1136.00
Auto-anticorps anti-Jo1, histidyl-t ARN synthétase, ql	1139.00
Auto-anticorps anti-Jo1, histidyl-t ARN synthétase, qn	1140.00
Auto-anticorps anti-membrane basale glomérulaire, ql	1123.00
Auto-anticorps anti-membrane basale glomérulaire, qn	1124.00
Auto-anticorps anti-microsome (thyroperoxidase, TPO), qn	1188.10
Auto-anticorps anti-mitochondries M2, ql	1149.00
Auto-anticorps anti-mitochondries M2, qn	1150.00
Auto-anticorps anti-mitochondries, ql	1157.00
Auto-anticorps anti-mitochondries, qn	1158.00
Auto-anticorps anti-muscles lisses	1120.00
Auto-anticorps anti-muscles striés	1165.00
Auto-anticorps anti-myélopéroxydase monospécifique ANCA par EIA, qn	1109.00

Dénomination	No. Pos.
Auto-anticorps anti-noyau cellulaire (ANA), ql	1190.00
Auto-anticorps anti-noyau cellulaire (ANA), qn	1191.00
Auto-anticorps anti-parotide, ql	1163.00
Auto-anticorps anti-parotide, qn	1164.00
Auto-anticorps anti-peau, ql	1127.00
Auto-anticorps anti-peau, qn	1128.00
Auto-anticorps anti-peptides cycliques citrullinés (CCP), qn	1108.00
Auto-anticorps anti-protéinase 3 monospécifique ANCA par EIA, qn	1110.00
Auto-anticorps anti-récepteurs de la TSH (TRAK)	1189.00
Auto-anticorps anti-récepteurs de l'acétylcholine, qn	1096.00
Auto-anticorps anti-RNP, ql	1169.00
Auto-anticorps anti-RNP, qn	1170.00
Auto-anticorps anti-Scl70, ql	1171.00
Auto-anticorps anti-Scl70, qn	1172.00
Auto-anticorps anti-Sm (antigène), ql	1173.00
Auto-anticorps anti-Sm (antigène), qn	1174.00
Auto-anticorps anti-spermatozoïdes (immunoglobuline IgA, immunoglobuline IgG), par.ex. Mar-test, par immunoglobuline	1177.10
Auto-anticorps anti-SS-A (Ro), ql	1181.00
Auto-anticorps anti-SS-A (Ro), qn	1182.00
Auto-anticorps anti-SS-B (La, Ha), ql	1183.00
Auto-anticorps anti-SS-B (La, Ha), qn	1184.00
Auto-anticorps anti-thyréoglobuline, qn	1186.00
Auto-anticorps anti-tissu ovarien	1162.00
Auto-anticorps anti-transglutaminase tissulaire humaine, qn	1132.00
Auto-anticorps rares, ql, chaque paramètre supplémentaire	1193.00
Auto-anticorps rares, ql, les deux premiers paramètres, chacun	1192.00
Auto-anticorps rares, qn, chaque paramètre supplémentaire	1195.00
Auto-anticorps rares, qn, les deux premiers paramètres, chacun	1194.00
Autohémolyse	1196.00
Bactérie particulière, recherche, non cumulable avec une autre culture bactérienne, négatif	3340.00
Bactérie particulière, recherche, non cumulable avec une autre culture bactérienne, positif	3341.00
Bactériologie quantitative, autres échantillons que l'urine, cumulable	3344.00
Banking ADN: Extraction et conservation d'acides nucléiques pour examen ultérieur	2700.00
Barbituriques, ql, sang/urine, - screening avec d'autres drogues voir positions 1686.00 et 1687.00	1197.00
Bartonella henselae/quintana par amplification des acides nucléiques y compris détection de l'amplificat	3363.00
Benzoate par HPLC	1198.00
Benzodiazépines, ql, sang/urine, - screening avec d'autres drogues voir positions 1686.00 et 1687.00	1199.00
Bêta-2-microglobuline	1201.00
Bêta-carotène	1202.00
Bêta-thromboglobuline plasmatique	1203.00
Bêta-thromboglobuline thrombocytaire	1204.00
Bicarbonate, veineux	1205.00
Bilan urinaire, 5-10 paramètres et examen microscopique ou détermination par cytométrie de flux des particules corpusculaires urinaires	1739.00
Bilan urinaire, partiel, 5-10 paramètres	1740.00
Bilirubine, directe	1206.00
Bilirubine, totale	1207.00
Biopsie/tissus, y compris anaérobies, négatif	3302.00
Biopsie/tissus, y compris anaérobies, positif	3303.00
Bioptérine	1208.00
Biotinidase, détermination colorimétrique	1209.00
Blastomyces dermatitidis, Ig, qn	3364.00
Bordetella pertussis, amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat	3368.00
Bordetella pertussis, FHA, IgA, qn	3371.00
Bordetella pertussis, FHA, IgG, qn	3370.00
Bordetella pertussis, par culture, négatif	3365.00
Bordetella pertussis, par culture, positif	3366.00
Bordetella pertussis, par IF directe	3367.00
Bordetella pertussis, toxine, IgA, qn	3373.00

Dénomination	No. Pos.
Bordetella pertussis, toxine, IgG, qn	3372.00
Borrelia burgdorferi sensu lato, amplification des acides nucléiques y compris détection de l'amplificat	3378.00
Borrelia burgdorferi sensu lato, Ig ou IgG, ql	3374.00
Borrelia burgdorferi sensu lato, IgM, ql	3375.00
Borrelia burgdorferi sensu lato, spécification des IgG par Immunoblot ou Multiplex-Bead-Assay	3376.00
Borrelia burgdorferi sensu lato, spécification des IgM par Immunoblot ou Multiplex-Bead-Assay	3377.00
Botulique, toxine (souris)	3379.00
Brucella, Ig, ql	3380.00
Brucella, Ig, qn	3381.00
CA 125	1216.00
CA 15-3	1217.00
CA 19-9	1218.00
CA 72-4	1219.00
Cadmium par AAS	1478.00
Caféine, sang	1238.00
Calcitonine	1221.00
Calcium ionisé	1222.00
Calcium total, autre liquide biologique	1224.00
Calcium total, sang/plasma/sérum	1223.00
Callicréine	1482.00
Calprotectine, qn, selles	1224.10
Campylobacter spp., IgA, qn	3385.00
Campylobacter spp., IgG, qn	3383.00
Candida sp. Ig	3386.00
Cannabis, ql, urine, - screening avec d'autres drogues, voir positions 1686.00 et 1687.00	1225.00
Carboxylase, 3-méthylcrotonyl-CoA~ lors de maladies congénitales du métabolisme de la biotine, mesure avec un substrat radiomarqué et séparation simple du substrat et du produit	1007.00
Carboxylase, acétyl-CoA~ lors de maladies congénitales du métabolisme de la biotine, mesure avec un substrat radiomarqué et séparation simple du substrat et du produit	1015.00
Carboxylase, propionyl-CoA~ lors de maladies congénitales du métabolisme de la biotine, mesure avec un substrat radiomarqué et séparation simple du substrat et du produit	1625.00
Carboxylase, pyruvate~ lors de maladies congénitales du métabolisme de la biotine, mesure avec un substrat radiomarqué et séparation simple du substrat et du produit	1643.00
Cardiotonique de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang	1484.00
Cardiotonique de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang	1485.00
Cardiotonique de la LS/LMT, immunologique, sang	1486.00
Cardiotonique de la LS/LMT, ql, métabolites inclus, urine	1487.00
Carnitine, libre et totale, plasmatique	1488.00
Catécholamines, adrénaline plus noradrénaline plus dopamine	1489.00
Cathéter intravasculaire, culture qn, négatif	3311.00
Cathéter intravasculaire, culture qn, positif	3312.00
Cellules, numération et différenciation après enrichissement et coloration de liquides biologiques	1766.00
Céruloplasmine	1220.00
Champignons dimorphes, par examen direct et culture, négatif	3419.00
Champignons dimorphes, par examen direct et culture, positif	3420.00
Champignons, par hémoculture, lorsque prescrit expressément, négatif	3354.00
Champignons, par hémoculture, lorsque prescrit expressément, positif	3355.00
Champignons, recherche sur milieux commerciaux	3353.00
Champignons, recherche, non cumulable avec autre culture mycologique, négatif	3351.00
Champignons, recherche, non cumulable avec autre culture mycologique, positif	3352.00
Chlamydia pneumoniae, IgG, qn	3387.00
Chlamydia pneumoniae, IgM, qn	3388.00
Chlamydia psittaci, IgG, qn	3389.00
Chlamydia psittaci, IgM, qn	3390.00
Chlamydia trachomatis, amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat	3396.00
Chlamydia trachomatis, IgA, qn	3393.00
Chlamydia trachomatis, IgG, qn	3391.00
Chlamydia trachomatis, IgM, qn	3392.00
Chlamydia, détection par IF/péroxydase ou par sonde nucléique	3395.00
Chlamydophila pneumoniae, amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat	3397.00

Dénomination	No. Pos.
Chlorures	1229.00
Cholestérol HDL, qn	1410.10
Cholestérol LDL mesuré	1521.00
Cholestérol, total	1230.00
Cholinestérase (CHE)	1231.00
Cholinestérase avec indice de dibucaïne	1232.00
Cholinestérase, iso-enzymes de l'acétyl~	1014.00
Chorea Huntington	2330.01
Chrome par AAS	1233.00
Citrate	1769.00
Clostridium difficile, par culture, négatif	3398.00
Clostridium difficile, par culture, positif	3399.00
Clostridium difficile, toxine A et/ou B, cumulable	3400.00
Clostridium tetani, IgG, qn	3401.00
Coagulation, facteur de ~, immunologique, chacun	1347.00
Coagulation, facteur XIII, Activité	1345.00
Coagulation, facteurs II, V, VII et X, par méthode de l'activité, chacun	1348.00
Coagulation, facteurs VIII, IX, XI, XII, par méthode de l'activité, chacun	1349.00
Cobalamine, coenzyme, synthèse, détermination lors de maladies du métabolisme de la méthionine et de la cobalamine, mesure indirecte avec séparation du substrat et du produit au moyen d'un substrat radiomarké	1236.00
Cobalamine, S-adénosyl-transférase lors de maladies de l'acide méthylmalonique, mesure avec un substrat radiomarké et lors d'une séparation difficile du substrat et du produit	1235.00
Cobalt par AAS	1492.00
Cocaïne, ql, urine; screening avec d'autres drogues, voir positions 1686.00 et 1687.00	1237.00
Coccidioides immitis, IgG, qn	3402.00
Coloration immunologique par fluorescence ou peroxydase, cumulable avec microscopie spéciale	3356.00
Compatibilité leucocytaire, chaque donneur supplémentaire	1530.00
Compatibilité leucocytaire, receveur de transplant et premier donneur	1531.00
Complément, autres facteurs, chaque test suivant	1505.00
Complément, autres facteurs, premier test	1504.00
Complément, facteur B, proactivateur C3	1495.00
Complément, facteur C1-estérase, inhibiteur de l', fonctionnel	1496.00
Complément, facteur C1-estérase, inhibiteur de l', immunologique	1497.00
Complément, facteur C1q	1498.00
Complément, facteur C2, immunologique	1499.00
Complément, facteur C3, autres liquides biologiques	1500.00
Complément, facteur C3, sérum	1501.00
Complément, facteur C4, autres liquides biologiques	1502.00
Complément, facteur C4, sérum	1503.00
Complément, total, méthode alternative (hémolytique)	1493.00
Complément, total, méthode classique (hémolytique)	1494.00
Complexe de Fibrinogène et fibrine monomère (FM)	1322.00
Complexe thrombine/antithrombine-III (TAT)	1698.00
Complexes immuns circulants (C1q, fixation) qn	1463.10
Concentration d'un antibiotique, par méthode microbiologique	3348.00
Concentration minimale inhibitrice (CMI) et concentration minimale bactéricide (CMB), par antibiotique	3347.00
Concentration minimale inhibitrice (CMI), par méthode commerciale, par antibiotique	3346.00
Concentration minimale inhibitrice (CMI), par méthode conventionnelle, par antibiotique	3345.00
Concrétions, analyse par IR ou diffraction des rayons X	1508.00
Corps cétoniques, différenciés, qn	1490.00
Corticotrophine (ACTH)	1239.00
Cortisol, libre	1241.00
Cortisol, qn (pour un test de stimulation à l'ACTH ou un test de suppression à la dexaméthasone, la prestation peut être facturée 2 fois)	1240.10
Corynebacterium diphtheriae, par culture, recherche de la toxine cumulable, négatif	3403.00
Corynebacterium diphtheriae, par culture, recherche de la toxine cumulable, positif	3404.00
Coxiella burnetii, IgA phase I, qn	3407.00
Coxiella burnetii, IgA phase II, qn	3410.00
Coxiella burnetii, IgG phase I, qn	3405.00

Dénomination	No. Pos.
Coxiella burnetii, IgG phase II, qn	3408.00
Coxiella burnetii, IgM phase I, qn	3406.00
Coxiella burnetii, IgM phase II, qn	3409.00
Créatine	1247.00
Créatine érythrocytaire	1248.00
Créatine-kinase (CK), total	1249.00
Créatine-kinase, isoenzyme MB (CK-MB)	1250.00
Créatine-kinase, isoenzyme MB (CK-MB), masse	1251.00
Créatine-kinase, isoenzyme par fractionnement électrophorétique	1252.00
Créatinine, autre liquide biologique	1510.00
Créatinine, sang/plasma/sérum	1509.00
Cristaux, recherche par lumière polarisée	1511.00
Cryofibrinogène et cryoglobuline, ql	1512.00
Cryoglobuline, isolation et typisation	1514.00
Cryoglobuline, qn	1513.00
Cryptococcus neoformans antigène, qn	3416.00
Cryptococcus neoformans, antigène, ql	3414.00
Cryptococcus neoformans, Ig, qn	3413.00
Cryptococcus, culture, négatif	3411.00
Cryptococcus, culture, positif	3412.00
Cryptosporidies, recherche, par microscopie après coloration ou IF	3507.00
CTLp	1253.00
Cuivre par AAS	1515.00
Cuivre, par AAS, biopsie hépatique	1516.00
Culture cellulaire et préparation chromosomique, hémopathies malignes, jusqu'à 3 conditions de culture avec ou sans synchronisation	2008.00
Culture cellulaire et préparation chromosomique, hémopathies malignes, supplément pour conditions de culture ou de synchronisation supplémentaires, par condition	2009.00
Culture cellulaire ou tissulaire et préparation chromosomique, caryotype constitutionnel	2000.00
Culture lymphocytaire mixte (MLC) pour un receveur, un donneur, contrôle inclus	1343.00
Culture lymphocytaire mixte, pour chaque donneur supplémentaire	1344.00
Cultures de cellules souche	1678.00
Cultures de screening chez des patients neutropéniques, par prélèvement, négatif	3328.00
Cultures de screening chez des patients neutropéniques, par prélèvement, positif	3329.00
CYFRA-21-1	1255.00
Cystathionine bêta-synthase lors d'homocystinurie, mesure avec un substrat radiomarqué et lors d'une séparation difficile du substrat et du produit	1256.00
Cystatine C	1257.00
Cyto-centrifugation en bactériologie/mycologie, cumulable	3359.00
Cyto-centrifugation en parasitologie, cumulable	3563.00
Cyto-centrifugation en virologie, cumulable	3185.00
Cytochimie y compris coloration du fer, par coloration spéciale	1770.00
Cytokines/ molécules d'adhésion/récepteurs/inhibiteurs, qn, chaque paramètre suivant jusqu'à un maximum de 10	1475.10
Cytokines/ molécules d'adhésion/récepteurs/inhibiteurs, qn, les deux premiers paramètres, chacun	1474.10
Cytomégalovirus, amplification d'ADN y compris détection de l'amplificat, ql	3017.00
Cytomégalovirus, amplification d'ADN y compris détection de l'amplificat, qn	3018.00
Cytomégalovirus, avidité des IgG	3012.00
Cytomégalovirus, Ig ou IgG, ql	3008.00
Cytomégalovirus, Ig ou IgG, qn	3009.00
Cytomégalovirus, IgM, ql	3010.00
Cytomégalovirus, isolement, par culture rapide	3015.00
Cytomégalovirus, recherche des antigènes	3014.00
Cytopathies mitochondriales, autres	2120.04
Cytopathies mitochondriales, autres	2220.04
Cytopathies mitochondriales, autres	2320.04
Cytopathies mitochondriales, autres	2420.04
Cytopathies mitochondriales, autres	2520.04
Cytopathies mitochondriales, autres	2820.04
Cytostatique de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang	1771.00

Dénomination	No. Pos.
Cytostatique de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang	1772.00
Cytostatique de la LS/LMT, immunologique, métabolites inclus, sang	1773.00
DDAVP, perfusion à but diagnostique, y compris facteur VIII et détermination FvW	1258.00
D-dimère, ql	1259.00
D-dimère, qn	1260.00
Déficit de la bêta-glucosidase (M. Gaucher)	2115.05
Déficit de la bêta-glucosidase (M. Gaucher)	2215.05
Déficit de la bêta-glucosidase (M. Gaucher)	2315.05
Déficit de la bêta-glucosidase (M. Gaucher)	2515.05
Déficit de la bêta-glucosidase (M. Gaucher)	2815.05
Déficit de la glycérol-kinase	2115.11
Déficit de la glycérol-kinase	2215.11
Déficit de la glycérol-kinase	2315.11
Déficit de la glycérol-kinase	2515.11
Déficit de la glycérol-kinase	2815.11
Déficit de la méthylène tétrahydrofolate-réductase (MTHFR); homocystéinémie: détermination de la mutation C677T	2105.06
Déficit de la méthylène tétrahydrofolate-réductase (MTHFR); homocystéinémie; détermination de la mutation C677T	2305.06
Déficit de la méthylène tétrahydrofolate-réductase; homocystéinémie; détermination de la mutation C677T	2205.06
Déficit de la stéroïde-sulfatase	2115.21
Déficit de la stéroïde-sulfatase	2215.21
Déficit de la stéroïde-sulfatase	2315.21
Déficit de la stéroïde-sulfatase	2515.20
Déficit de la stéroïde-sulfatase	2815.20
Déficit de l'acyl-CoA (medium chain) déshydrogénase	2115.02
Déficit de l'acyl-CoA (medium chain) déshydrogénase	2215.02
Déficit de l'acyl-CoA (medium chain) déshydrogénase	2315.02
Déficit de l'acyl-CoA (medium chain) déshydrogénase	2515.02
Déficit de l'acyl-CoA (medium chain) déshydrogénase	2815.02
Déficit de l'alpha 1-antitrypsine	2115.03
Déficit de l'alpha 1-antitrypsine	2215.03
Déficit de l'alpha 1-antitrypsine	2315.03
Déficit de l'alpha 1-antitrypsine	2515.03
Déficit de l'alpha 1-antitrypsine	2815.03
Déficit de l'alpha galactosidase (M. Fabry)	2515.04
Déficit de l'alpha-galactosidase (M. Fabry)	2115.04
Déficit de l'alpha-galactosidase (M. Fabry)	2215.04
Déficit de l'alpha-galactosidase (M. Fabry)	2315.04
Déficit de l'alpha-galactosidase (M. Fabry)	2815.04
Déficit de l'hexominidase A et M (M. Sandhoff)	2115.14
Déficit de l'hexominidase A et M (M. Sandhoff)	2215.14
Déficit de l'hexominidase A et M (M. Sandhoff)	2315.14
Déficit de l'hexominidase A et M (M. Sandhoff)	2515.13
Déficit de l'hexominidase A et M (M. Sandhoff)	2815.13
Déficit de l'hormone de croissance	2115.23
Déficit de l'hormone de croissance	2215.23
Déficit de l'hormone de croissance	2315.23
Déficit de l'hormone de croissance	2515.22
Déficit de l'hormone de croissance	2815.22
Déficit de l'hydroxylase 21	2115.01
Déficit de l'hydroxylase 21	2415.01
Déficit de l'hydroxylase 21	2515.01
Déficit de l'hydroxylase 21	2815.01
Déficit de l'ornithine-transcarbamyase	2115.19
Déficit de l'ornithine-transcarbamyase	2215.19
Déficit de l'ornithine-transcarbamyase	2315.19
Déficit de l'ornithine-transcarbamyase	2515.18
Déhydroépiandrostérone (DHEA)	1261.00

Dénomination	No. Pos.
Déhydroépiandrostérone-sulfate (DHEA-S)	1262.00
Déficit de l'hydroxylase 21	2215.01
Déficit de l'hydroxylase 21	2315.01
Dermatophytes, par examen direct et culture, négatif	3417.00
Dermatophytes, par examen direct et culture, positif	3418.00
Détermination de polymorphisme lors de la recherche de chimères après transplantation de cellules souche, par population cellulaire	2346.06
Détermination par génétique moléculaire d'aneuploidie lors de suspicion d'une anomalie chromosomique ou détermination du sexe par génétique moléculaire (QF-PCR) lors de maladies héréditaires transmises par le chromosome X, test rapide	2350.02
Diabète insipide	2115.07
Diabète insipide	2215.07
Diabète insipide	2315.07
Diabète insipide	2515.07
Diabète insipide	2815.07
Dialyse péritonéale, y compris anaérobies, négatif	3315.00
Dialyse péritonéale, y compris anaérobies, positif	3316.00
Digoxine, sang	1267.00
Dihydroptéridineréductase (DHPR), activité érythrocytaire	1268.00
Diphtérique, toxine (cobaye)	3421.00
Diphtérique, toxine, amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat; cumulable si la culture est positive	3422.00
Diphtérique, toxine, par le test d'Elek	3423.00
Drogues figurant dans la LA (amphétamines, barbituriques, benzodiazépines, cocaïne, cannabis, diéthylamide de l'acide lysergique, méthadone, méthaqualone, opiacés, phéncyclidine), analyses de recherche et confirmation par HPLC-SM/CG-SM, sang/urine	1684.00
Drogues figurant dans la LA (amphétamines, barbituriques, benzodiazépines, cocaïne, cannabis, diéthylamide de l'acide lysergique, méthadone, méthaqualone, opiacés, phéncyclidine), analyses de recherche et de confirmation par HPLC/CG, sang/urine	1683.00
Drogues figurant dans la LA (amphétamines, barbituriques, benzodiazépines, cocaïne, cannabis, diéthylamide de l'acide lysergique, méthadone, méthaqualone, opiacés, phéncyclidine), analyses de recherche, méthodes chromatographiques simples	1685.00
Drogues, screening, urine, de la 1 ^{er} à 4 ^e drogue, par drogue	1686.00
Drogues, screening, urine, de la 5 ^e à 10 ^e drogue au maximum, par drogue	1687.00
Dysplasie ectodermique anhydre	2110.01
Dysplasie ectodermique anhydre	2210.01
Dysplasie ectodermique anhydre	2310.01
Dysplasie ectodermique anhydre	2510.01
Dysplasie ectodermique anhydre	2810.01
Dysplasies squelettiques associées au gène du récepteur du facteur de croissance du fibroblaste: achondroplasie, hypochondroplasie, nanisme thanatophorique, syndrome de Pfeiffer, de Jackson-Weis, d'Apert, de Crouzon	2110.03
Dysplasies squelettiques associées au gène du récepteur du facteur de croissance du fibroblaste: achondroplasie, hypochondroplasie, nanisme thanatophorique, syndrome de Pfeiffer, de Jackson-Weis, d'Apert, de Crouzon	2210.03
Dysplasies squelettiques associées au gène du récepteur du facteur de croissance du fibroblaste: achondroplasie, hypochondroplasie, nanisme thanatophorique, syndrome de Pfeiffer, de Jackson-Weis, d'Apert, de Crouzon	2310.03
Dysplasies squelettiques associées au gène du récepteur du facteur de croissance du fibroblaste: achondroplasie, hypochondroplasie, nanisme thanatophorique, syndrome de Pfeiffer, de Jackson-Weis, d'Apert, de Crouzon	2510.03
Dysplasies squelettiques associées au gène du récepteur du facteur de croissance du fibroblaste: achondroplasie, hypochondroplasie, nanisme thanatophorique, syndrome de Pfeiffer, de Jackson-Weis, d'Apert, de Crouzon	2810.03
Dystrophie congénitale myotonique de Thomsen/Becker	2130.07
Dystrophie congénitale myotonique de Thomsen/Becker	2230.07
Dystrophie congénitale myotonique de Thomsen/Becker	2330.11
Dystrophie congénitale myotonique de Thomsen/Becker	2530.07
Dystrophie congénitale myotonique de Thomsen/Becker	2830.07
Dystrophie musculaire facio-scapulohumorale	2330.04
Dystrophie musculaire facio-scapulohumorale	2630.01
Dystrophie myotonique de type 1 et 2	2330.10
Dystrophie myotonique de type 1 et 2	2630.03

Dénomination	No. Pos.
Dystrophies de la cornée	2135.01
Dystrophies de la cornée	2235.01
Dystrophies de la cornée	2335.01
Dystrophies de la cornée	2435.01
Dystrophies de la cornée	2535.01
Dystrophies de la cornée	2835.01
Dystrophies de la rétine: rétinite pigmentaire, dégénérescence de la macula	2135.04
Dystrophies de la rétine: rétinite pigmentaire, dégénérescence de la macula	2235.04
Dystrophies de la rétine: rétinite pigmentaire, dégénérescence de la macula	2335.04
Dystrophies de la rétine: rétinite pigmentaire, dégénérescence de la macula	2435.04
Dystrophies de la rétine: rétinite pigmentaire, dégénérescence de la macula	2535.04
Dystrophies de la rétine: rétinite pigmentaire, dégénérescence de la macula	2835.04
Dystrophies musculaires dues à des troubles des protéines associés à la dystrophine	2130.06
Dystrophies musculaires dues à des troubles des protéines associés à la dystrophine	2230.06
Dystrophies musculaires dues à des troubles des protéines associés à la dystrophine	2330.09
Dystrophies musculaires dues à des troubles des protéines associés à la dystrophine	2430.04
Dystrophies musculaires dues à des troubles des protéines associés à la dystrophine	2530.06
Dystrophies musculaires dues à des troubles des protéines associés à la dystrophine	2830.06
Dystrophinopathies de Duchenne et Becker	2130.01
Dystrophinopathies de Duchenne et Becker	2230.01
Dystrophinopathies de Duchenne et Becker	2330.03
Dystrophinopathies de Duchenne et Becker	2430.01
Dystrophinopathies de Duchenne et Becker	2530.01
Dystrophinopathies de Duchenne et Becker	2830.01
Echinococcus granulosus, Ig, qn	3510.00
Echinococcus granulosus, recherche des antigènes	3511.00
Echinococcus multilocularis, Ig, qn	3508.00
Echinococcus multilocularis, recherche des antigènes	3509.00
Echinococcus sp., test de confirmation par électrophorèse (Arc-5)	3512.00
Echinococcus, test de confirmation, identification du type	3513.00
Elastase 1, pancréatique, qn, dans les selles	1273.00
Elastase granulocytaire plasmatique	1367.00
Encéphalite à tique d'Europe, virus, Ig ou IgG, ql	3043.00
Encéphalite à tique d'Europe, virus, Ig ou IgG, qn	3044.00
Encéphalite à tique d'Europe, virus, IgM, ql	3045.00
Enolase spécifique des neurones (NSE)	1581.00
Entamoeba histolytica, Ig, qn	3514.00
Entamoeba histolytica, Ig, qn, test de confirmation	3515.00
Entamoeba histolytica, recherche des antigènes	3516.00
Entamoeba histolytica/Entamoeba dispar, amplification des acides nucléiques et détection de l'amplificat	3517.00
Entérovirus, amplification d'ARN y compris détection de l'amplificat, ql	3023.00
Entérovirus, identification/ typisation	3021.00
Entérovirus, recherche des antigènes	3020.00
Enzymes de la chaîne respiratoire, dosage musculaire (4 enzymes)	1094.00
Epstein-Barr virus, amplification d'ADN y compris détection de l'amplificat, qn	3032.00
Epstein-Barr virus, EA IgA, ql	3027.00
Epstein-Barr virus, EA IgG, ql	3033.00
Epstein-Barr virus, EA IgG, qn	3034.00
Epstein-Barr virus, EA IgM, ql	3035.00
Epstein-Barr virus, EBNA IgG, ql	3036.00
Epstein-Barr virus, EBNA IgG, qn	3037.00
Epstein-Barr virus, IgG, Immunoblot	3038.00
Epstein-Barr virus, IgG-VCA, ql	3024.00
Epstein-Barr virus, IgG-VCA, qn	3025.00
Epstein-Barr virus, IgM, Immunoblot	3039.00
Epstein-Barr virus, IgM-VCA, ql	3026.00
Epstein-Barr virus, recherche des antigènes	3029.00
Érythrocytes numération, par détermination manuelle	1297.00

Dénomination	No. Pos.
Erythrocytes, alloanticorps anti-, détermination de l'importance clinique par ADCC, cytométrie de flux ou chimioluminescence	1284.00
Erythrocytes, alloanticorps anti-, détermination du titre d'anticorps d'importance clinique lors du suivi d'une grossesse, 1 titre par spécificité	1289.00
Erythrocytes, alloanticorps anti-, spécification à partir de 3 anticorps	1285.00
Erythrocytes, alloanticorps anti-, spécification avec test-panel, par suspension supplémentaire	1287.00
Erythrocytes, alloanticorps anti-, spécification avec test-panel, pour 8 à 11 suspensions	1286.00
Erythrocytes, alloanticorps anti-, test de recherche selon le document de référence "analyses de médecine transfusion-nelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", version 6.0 du 01.01.2017	1288.00
Erythrocytes, alloanticorps, anti-D, sq, lors d'une grossesse, selon le standard de l'OMS	1283.00
Erythrocytes, anticorps anti-, élution avec spécification	1293.00
Erythrocytes, autoanticorps anti-, autoadsorption ou technique de titration pour test de compatibilité	1295.00
Erythrocytes, autoanticorps anti-, détermination du titre au cours d'un suivi	1296.00
Erythrocytes, dépistage des autoanticorps anti-, induits par médicaments, simple, p. ex. pénicilline	1294.00
Erythrocytes, détermination des antigènes érythrocytaires A1/A2/A1B/A2B	1290.00
Erythrocytes, détermination des antigènes érythrocytaires des sous-groupes A ou B faibles	1291.00
Erythrocytes, détermination des antigènes érythrocytaires, par antigène sauf AB0, Rhésus D et phénotype	1292.00
Erythrocytes, test direct anti-globulines humaines avec sérums immuns polyspécifiques ou monospécifiques (IgG, sous-classes IgG, IgA, IgM, C3d, C3c), par sérum immun utilisé	1281.10
Erythropoïétine	1279.00
Escherichia coli entéroagrégate (EAggEC), amplification des acides nucléiques y compris détection de l'amplificat	3428.00
Escherichia coli vérotoxigène (VTEC), resp. entérohémorragique (EHEC); amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat	3426.00
Escherichia coli vérotoxigène (VTEC), resp. entérohémorragique (EHEC); détection de la toxine par EIA	3427.00
Escherichia coli, entéroinvasive (EIEC), amplification des acides nucléiques y compris détection de l'amplificat	3425.00
Escherichia coli, productrice de l'entérotoxine (ETEC), amplification des acides nucléiques y compris détection de l'amplificat	3424.00
Estradiol	1307.00
Estriol	1309.00
Ethylglucuronide, ql, urine	1311.10
Evaluation bio-informatique ultérieure des données de séquençage acquises par séquençage à haut débit (positions 28XX.XX), y compris le compte-rendu du résultat, pour 1 à 10 gènes	2870.00
Evaluation bio-informatique ultérieure des données de séquençage acquises par séquençage à haut débit (positions 28XX.XX), y compris le compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes	2870.01
Evaluation bio-informatique ultérieure des données de séquençage acquises par séquençage à haut débit (positions 28XX.XX), y compris le compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes	2870.02
Expectoration, aspiration bronchique, négatif	3324.00
Expectoration, aspiration bronchique, positif	3325.00
Extraction d'acides nucléiques humains (ADN ou ARN génomique) à partir d'échantillons primaires	2021.00
Facteur V Leiden: détermination de la mutation p.R506Q	2105.03
Facteur V Leiden: détermination de la mutation p.R506Q	2205.03
Facteur V Leiden: détermination de la mutation p.R506Q	2305.03
Facteur von Willebrand, analyse des multimères, plasma/thrombocytes	1760.00
Facteur von Willebrand, fonctionnel	1758.00
Facteur von Willebrand, immunologique	1759.00
Facteurs bactériens spéciaux de résistance ou de pathogénicité (p. ex. SARM, résistance à la rifampicine), amplification des acides nucléiques y compris détection de l'amplificat	3349.00
Facteurs rhumatoïdes, qn par néphélométrie ou turbidimétrie, sq par agglutination	1654.00
Fasciola hepatica, Ig, ql	3519.00
Féminisation testiculaire	2115.22
Féminisation testiculaire	2215.22
Féminisation testiculaire	2315.22
Féminisation testiculaire	2515.21
Féminisation testiculaire	2815.21
Fer	1270.00
Fer dans une biopsie du foie par AAS	1271.00

Dénomination	No. Pos.
Ferritine	1314.00
Fibrinogène ou fibrine, produits de dégradation (FDP)	1317.00
Fibrinogène, d'après Clauss	1320.00
Fibrinogène, en tant que protéine totalement coagulable	1318.00
Fibrinogène, immunologique	1319.00
Fibrinogène, selon Schulz	1321.00
Fibrinopeptide A	1323.00
Fibroblastes, culture ~, sans culture primaire, uniquement à but diagnostique	1325.00
Fibroblastes, culture ~, y compris culture primaire, uniquement à but diagnostique	1324.00
Fibronectine	1326.00
Fibrose kystique	2115.06
Fibrose kystique	2815.06
Fièvre hémorragique (virus Arena, Bunya, Filo, Hanta), amplification d'ARN y compris détection de l'amplificat, ql, par espèce	3048.00
Fièvre hémorragique (virus Arena, Bunya, Filo, Hanta), Ig ou IgG, ql, par espèce	3046.00
Fièvre hémorragique (virus Arena, Bunya, Filo, Hanta), IgM, ql, par espèce	3047.00
Filaires, Ig, qn, test de confirmation	3521.00
Filaires, Ig, qn, test de recherche	3520.00
Filaires, recherche des antigènes	3522.00
Filaires, skin snips, prélèvement et recherche des microfilaires, par microscopie	3523.00
Flagellés, recherche dans le sédiment, par microscopie après filtration ou centrifugation, natif	3524.00
Flavivirus spp., amplification d'ARN y compris détection de l'amplificat, ql, par espèce	3042.00
Flavivirus spp., Ig ou IgG, qn, par espèce	3040.00
Flavivirus spp., IgM, ql, par espèce	3041.00
Fluorures	1327.00
Folate	1329.00
Folate érythrocytaire	1330.00
Fragments F 1+2 de prothrombine	1638.00
Francisella tularensis, Ig, qn	3429.00
Frottis de moelle osseuse, uniquement préparation et coloration	1491.00
Fructosamine	1333.00
Fructose	1334.00
Galactokinase lors de galactosémie mesure avec un substrat radiomarqué et séparation simple du substrat et du produit	1335.00
Galactose	1337.00
Galactose-1-phosphate	1338.00
Galactosémie	2115.09
Galactosémie	2215.09
Galactosémie	2315.09
Galactosémie	2515.09
Galactosémie	2815.09
Gamma-glutamyltranspeptidase (GGT)	1341.00
Gastrine	1342.00
Gazométrie: pH, pCO ₂ , pO ₂ , bicarbonate y compris valeurs dérivées	1212.00
Génotypage moléculaire des antigènes érythrocytaires humains (human erythrocyte antigen HEA)	2270.01
Génotypage moléculaire des antigènes neutrophiles humains (human neutrophil antigen HNA)	2270.03
Génotypage moléculaire des antigènes plaquettaires humains (human platelet antigen HPA)	2270.02
Génotypage moléculaire pour les antigènes érythrocytaires (HEA) fœtaux Rhésus D, Kell, Rhésus E, Rhésus c, Kidd (a), pour les antigènes plaquettaires fœtaux HPA-1a, HPA-5b et autres antigènes fœtaux	2350.01
Génotypage moléculaire pour les antigènes érythrocytaires (HEA) fœtaux Rhésus D, Kell, Rhésus E, Rhésus c, Kidd (a), pour les antigènes plaquettaires fœtaux HPA-1a, HPA-5b et autres antigènes fœtaux.	2250.01
Génotypage moléculaire pour les antigènes érythrocytaires (HEA) fœtaux Rhésus D, Kell, Rhésus E, Rhésus c, Kidd (a), pour les antigènes plaquettaires fœtaux HPA-1a, HPA-5b et autres antigènes fœtaux. Cette position comprend la confirmation de l'origine fœtale du DNA dans le sang maternel.	2150.02
Génotypage moléculaire pour les antigènes érythrocytaires (HEA) fœtaux Rhésus D, Kell, Rhésus E, Rhésus c, Kidd (a), pour les antigènes plaquettaires fœtaux HPA-1a, HPA-5b et autres antigènes fœtaux.	2150.01
Germe particulier additionnel, recherche, doit être prescrit expressément, négatif	3342.00
Germe particulier additionnel, recherche, doit être prescrit expressément, positif	3343.00

Dénomination	No. Pos.
Giardia lamblia, recherche des antigènes	3525.00
Globuline liant les hormones sexuelles/Sex binding protein (SBP)	1668.00
Glucagon	1355.00
Glucose, autre liquide biologique	1357.00
Glucose, sang/plasma/sérum	1356.00
Glucose, test de surcharge ~, selon OMS	1359.00
Glucose-6-phosphate-déshydrogénase (G-6-PDH)	1358.00
Glucosidase, alpha	1039.00
Glucosidase, amylo-1,6~ lors de glycogénose, mesure avec un substrat radiomarké et séparation simple du substrat et du produit	1050.00
Glutamate-déshydrogénase (GLDH)	1361.00
Glycogène dans les tissus	1364.00
Glycogène-synthase lors de glycogénose, mesure avec un substrat radiomarké et séparation simple du substrat et du produit	1365.00
Glycogénoses	2115.12
Glycogénoses	2215.12
Glycogénoses	2315.12
Glycogénoses	2515.12
Glycogénoses	2815.12
Gonadotrophine chorionique humaine (HCG), qn	1425.00
Gorge/angine, Streptocoques bêta-hémolytiques, culture, négatif	3319.00
Gorge/angine, Streptocoques bêta-hémolytiques, culture, positif	3320.00
Graisses fécales	1681.00
Granulomatose chronique	2105.01
Granulomatose chronique	2205.01
Granulomatose chronique	2305.01
Granulomatose chronique	2505.01
Granulomatose chronique	2805.01
Guthrie, test de: screening de nouveau-nés pour le dépistage de la phénylcétonurie, la galactosémie, le déficit en biotinidase, le syndrome adrénogénital, l'hypothyroïdie congénitale, le déficit en acyl-CoA medium-chain-déshydrogénase (MCAD), la fibrose kystique selon l'art. 12e, let. a OPAS.	1368.00
Haptoglobine	1405.00
Helicobacter pylori Ig ou IgG, ql	3435.00
Helicobacter pylori par test à l'uréase, matériel de biopsie	3432.00
Pour réaliser cette analyse, aucune reconnaissance de la part de l'Office fédéral de la santé publique, au sens de l'art. 5 al. 1 de la Loi sur les épidémies du 18 décembre 1970 n'est nécessaire	
Helicobacter pylori, Ig ou IgG, qn	3436.00
Helicobacter pylori, par culture, négatif	3430.00
Helicobacter pylori, par culture, positif	3431.00
Helicobacter pylori, recherche des antigènes, selles	3434.00
Helicobacter pylori, test respiratoire à l'urée 13C, y.c. l'urée 13C La préparation d'urée 13C doit être homologuée par l'Institut Suisse des produits thérapeutiques (Swissmedic). Pour réaliser cette analyse, aucune reconnaissance de la part de l'Office fédéral de la santé publique, au sens de l'art. 5 al. 1 de la Loi sur les épidémies du 18 décembre 1970 n'est nécessaire	3433.00
Helminthes, recherche, par culture des larves	3527.00
Helminthes, recherche, par microscopie après enrichissement	3526.00
Hématocrite par détermination manuelle	1375.00
Hémochromatose, familiale (HFE): recherche des mutations p.C282Y et p.H63D	2115.13
Hémochromatose, familiale (HFE): recherche des mutations p.C282Y et p.H63D	2215.13
Hémochromatose, familiale (HFE): recherche des mutations p.C282Y et p.H63D	2315.13
Hémoculture qn, lyse-centrifugation, négatif	3307.00
Hémoculture, 2 bouteilles, y compris la recherche des anaérobies, négatif	3304.00
Hémoculture, 2 bouteilles, y compris la recherche des anaérobies, positif	3305.00
Hémoculture, manipulation d'un milieu de culture positif, liquide ou solide	3306.00
Hémoculture, qn, lyse-centrifugation, positif	3308.00
Hémoglobine Bart's, coloration de HbH, screening de l'alpha-thalassémie	1395.00
Hémoglobine glyquée (HbA1c)	1363.00
Hémoglobine normale et anormale, identification par électrophorèse ou chromatographie	1431.00
Hémoglobine par détermination manuelle	1396.00

Dénomination	No. Pos.
Hémoglobine, courbe de dissociation de l'O ₂ , valeur P50 (capacité de liaison d'oxygène de l'hémoglobine)	1398.00
Hémoglobine, fœtale (hémoglobine F)	1401.00
Hémoglobine, libre	1402.00
Hémogramme I, automatisé: érythrocytes, leucocytes, hémoglobine, hématocrite et indices	1370.00
Hémogramme II, automatisé: hémogramme I, plus thrombocytes	1371.00
Hémogramme III, automatisé: hémogramme II, plus 3 sous-populations de leucocytes	1372.00
Hémogramme IV, automatisé: hémogramme III, plus 5 ou plus de sous-populations de leucocytes	1373.00
Hémogramme V, automatisé: comme hémogramme IV, répartition des leucocytes par cytométrie de flux	1374.00
Hémolyse acide (test de Ham)	1656.00
Hémopexine	1369.00
Hémophilies A	2105.04
Hémophilies A	2205.04
Hémophilies A	2305.04
Hémophilies A	2405.01
Hémophilies A	2505.02
Hémophilies A	2605.01
Hémophilies A	2805.02
Hémophilies B	2105.05
Hémophilies B	2205.05
Hémophilies B	2305.05
Hémophilies B	2405.02
Hémophilies B	2505.03
Hémophilies B	2805.03
Hémosidérine dans le sédiment urinaire	1404.00
Héparine, activité anti-IIa resp. anti-Xa	1415.00
Héparine, cofacteur II, fonctionnel	1413.00
Héparine, cofacteur II, immunologique	1414.00
Hépatite A virus, amplification d'ARN y compris détection de l'amplificat, ql	3052.00
Hépatite A virus, Ig ou IgG, ql	3049.00
Hépatite A virus, Ig ou IgG, qn	3050.00
Hépatite A virus, IgM, ql	3051.00
Hépatite B virus, amplification d'ADN y compris détection de l'amplificat, qn	3062.00
Hépatite B virus, amplification d'ADN y compris détection de l'amplificat, ql	3061.00
Hépatite B virus, HBc, Ig, ql	3053.00
Hépatite B virus, HBc, Ig, qn	3054.00
Hépatite B virus, HBc, IgM, ql	3055.00
Hépatite B virus, HBe Ig ou IgG, ql	3066.00
Hépatite B virus, HBe, recherche des antigènes, ql	3058.00
Hépatite B virus, HBs Ig ou IgG, ql	3067.00
Hépatite B virus, HBs, Ig ou IgG, qn	3057.00
Hépatite B virus, HBs, recherche des antigènes après neutralisation	3064.00
Hépatite B virus, HBs, recherche des antigènes, ql	3065.00
Hépatite B virus, HBs, recherche des antigènes, qn	3060.00
Hépatite C virus, amplification d'ARN y compris détection de l'amplificat, qn	3073.00
Hépatite C virus, génotypage	3072.00
Hépatite C virus, Ig ou IgG, ql	3068.00
Hépatite C virus, Ig ou IgG, qn	3069.00
Hépatite C virus, spécification Ig ou IgG, test de confirmation	3070.00
Hépatite D virus, antigènes, ql	3075.00
Hépatite D virus, Ig ou IgG, ql	3074.00
Hépatite E virus, amplification d'ARN y compris détection de l'amplificat, ql	3078.00
Hépatite E virus, Ig ou IgG, ql	3076.00
Hépatite E virus, IgM, ql	3077.00
Herpès humain, virus type 6 (HHV-6), recherche des antigènes	3089.00
Herpès humain, virus type 6 (HHV-6), amplification d'ADN y compris détection de l'amplificat, ql	3091.00
Herpès humain, virus type 8 (HHV-8), amplification d'ADN y compris détection de l'amplificat, ql	3092.00
Herpès simplex, virus (HSV) isolement par culture rapide	3085.00
Herpès simplex, virus type 1 et 2 (HSV-1 et HSV-2), Ig ou IgG, ql	3079.00

Dénomination	No. Pos.
Herpès simplex, virus type 1 et 2 (HSV-1 et HSV-2), Ig ou IgG, qn	3080.00
Herpès simplex, virus type 1 et 2 (HSV-1 et HSV-2), IgA, ql	3082.00
Herpès simplex, virus type 1 et 2 (HSV-1 et HSV-2), IgM, ql	3081.00
Herpès simplex, virus type 1 ou 2 (HSV-1 ou HSV-2), amplification d'ADN y compris détection de l'amplificat, ql	3087.00
Herpès simplex, virus type 1 ou 2 (HSV-1 ou HSV-2), recherche des antigènes	3084.00
Hippurate par HPLC	1416.00
Histamine totale	1417.00
Histoplasma capsulatum, IgG, qn	3437.00
HIV 1, amplification de l'ADN et détection de l'amplificat, ql	3100.00
HIV 1, amplification de l'ARN et détection de l'amplificat, qn	3101.00
HIV 1, isolement par cultures cellulaires, co-culture	3099.00
HIV 1, recherche de l'antigène p24 après dissociation, qn	3098.00
HIV 2, amplification de l'ADN et détection de l'amplificat, ql	3105.00
HIV 2, amplification de l'ARN et détection de l'amplificat, ql	3106.00
HIV 2, isolement à partir de cultures cellulaires, co-culture	3104.00
HIV, résistance aux antirétroviraux: analyse, y compris aide à l'interprétation	3093.00
HIV-1, recherche de l'antigène p24, ql	3096.00
HIV-1, recherche de l'antigène p24, qn	3097.00
HIV-1, spécification des anticorps par Westernblot ou Immunoblot	3095.00
HIV-1, tropisme (CCR5, CXCR4)	3107.00
HIV-1et HIV-2, anticorps et l'antigène p24 HIV-1, ql, screening	3094.00
HIV-1et HIV-2, anticorps, screening, par test rapide, ql	3102.00
HIV-2, spécification des anticorps par Westernblot ou Immunoblot	3103.00
HLA, antigène, spécialités isolées p.ex. B 27, B 5	1418.00
HLA, typisation (locus A et B)	1419.00
HLA, typisation (locus DR)	1420.00
Holocarboxylase-synthétase (indirecte) lors de maladies congénitales du métabolisme de la biotine mesure avec un substrat radiomarké et séparation simple du substrat et du produit	1421.00
Homocystéine	1422.00
Hormone antidiurétique (Vasopressine, ADH)	1067.00
Hormone de croissance resp. human growth hormone (HGH)	1761.00
Hormone folliculostimulante (FSH)	1331.00
HTLV 1, amplification de l'ADN et détection de l'amplificat, ql	3111.00
HTLV 1, amplification de l'ARN et détection de l'amplificat, ql	3112.00
HTLV 1, isolement à partir de cultures cellulaires, co-culture	3110.00
HTLV-1 spécification des anticorps par Westernblot	3109.00
HTLV-1, Ig ou IgG, ql	3108.00
Human Choriongonadotropin (HCG), ql, test de grossesse	1659.00
Human Placenta Lactogen (HPL)	1426.00
Hybridation en série in-situ ou/et génomique (analyse chromosomique par microarray), hémopathies malignes, forfait pour 8 sondes ou davantage	2018.07
Hybridation in situ interphasique, hémopathies malignes, incluant la préparation et l'analyse de 50 cellules ou davantage	2015.00
Hybridation in situ interphasique, lors de suspicion d'une anomalie chromosomique ou détermination du sexe lors de maladies héréditaires transmises par le chromosome X, caryotype constitutionnel incluant la préparation et l'analyse de 50 cellules ou davantage	2005.00
Hydrates de carbone, enzymes du métabolisme des ~, détermination colorimétrique, incubation double, par cas et par patient	1276.00
Hydrates de carbone, enzymes du métabolisme des ~, détermination colorimétrique, incubation simple, par cas et par patient	1275.00
Hydrates de carbone, enzymes du métabolisme des ~, détermination par photométrie UV, par cas et par patient	1277.00
Hydroxymethylbilansynthase – Activité	1741.00
Hypereplexie (Stiff-baby, maladie du sursaut)	2130.04
Hypereplexie (Stiff-baby, maladie du sursaut)	2230.04
Hypereplexie (Stiff-baby, maladie du sursaut)	2330.07
Hypereplexie (Stiff-baby, maladie du sursaut)	2530.04
Hypereplexie (Stiff-baby, maladie du sursaut)	2830.04
Hyperthermie familiale maligne	2115.15
Hyperthermie familiale maligne	2215.15

Dénomination	No. Pos.
Hyperthermie familiale maligne	2315.15
Hyperthermie familiale maligne	2515.14
Hyperthermie familiale maligne	2815.14
Hypoderma sp., Ig, qn	3528.00
Hypoglycémie insulinaire: dosage glucose 6 fois et dosage cortisol 6 fois	1472.00
Ichthyose	2110.04
Ichthyose	2210.04
Ichthyose	2310.04
Ichthyose	2510.04
Ichthyose	2810.04
Identification de substances inconnues après intoxication, ql, sang/urine	1428.00
Identification de substances inconnues après intoxication, qn, sang	1429.00
Identification de substances inconnues après intoxication, sq, sang/urine	1430.00
Iduronate 2-sulfatase lors de MPS II mesure avec un substrat radiomarqué et séparation simple du substrat et du produit	1432.00
IgG, rapport liquide céphalo-rachidien/sérum	1434.00
IgG/albumine, rapport (LGI)	1433.00
Immunoélectrophorèse, approche multiple	1437.00
Immunoélectrophorèse, simple	1436.00
Immunofixation, approche multiple	1439.00
Immunofixation, simple	1438.00
Immunoglobuline IgA, autres liquides biologiques	1440.00
Immunoglobuline IgA, sérum	1441.00
Immunoglobuline IgD	1442.00
Immunoglobuline IgE totale, qn	1443.00
Immunoglobuline IgE, monotest monospécifique, qn, dosage des IgE spécifiques suivantes, de la 5e à un maximum de 10 IgE, chacune	1444.00
Immunoglobuline IgE, monotest multi, groupe ou monospécifique, qn, jusqu'à 4 IgE spécifiques, chacune	1446.00
Immunoglobuline IgE, multitest de dépistage monospécifique avec différenciation des IgE spécifiques, forfaitaire	1445.00
Immunoglobuline IgE, test de dépistage groupé ou multispécifique de l'atopie, ql/sq, sans différenciation des IgE spécifiques, forfaitaire	1447.00
Immunoglobuline IgG hémagglutinine ou IgG hémolysine, premier antigène	1453.00
Immunoglobuline IgG hémagglutinine ou IgG hémolysine, un antigène supplémentaire	1452.00
Immunoglobuline IgG monospécifique par RAST ou par méthode analogue, au maximum 2 allergènes, chacun	1448.00
Immunoglobuline IgG précipitine par immunélectrophorèse, chaque allergène suivant, max.10, chacun	1455.00
Immunoglobuline IgG précipitine par immunoélectrophorèse, premier allergène	1454.00
Immunoglobuline IgG, 4 sous-classes, qn	1449.00
Immunoglobuline IgG, autres liquides biologiques	1450.00
Immunoglobuline IgG, sérum	1451.00
Immunoglobuline IgM, autres liquides biologiques	1456.00
Immunoglobuline IgM, sérum	1457.00
Immunoglobulines chaînes légères, type kappa et lambda, ql	1458.00
Immunoglobulines chaînes légères, type kappa, qn	1459.00
Immunoglobulines chaînes légères, type lambda, qn	1460.00
Immunoglobulines, bandes oligoclonales, liquide céphalo-rachidien vs sérum	1461.00
Immunosuppresseur de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang	1468.00
Immunosuppresseur de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang	1469.00
Immunosuppresseur de la LS/LMT, immunologique, sang	1470.00
Influenzavirus A ou B, amplification de l'ARN et détection de l'amplificat, ql	3120.00
Influenzavirus A ou B, identification et typisation par test de neutralisation	3118.00
Influenzavirus A ou B, Ig ou IgG, qn	3113.00
Influenzavirus A ou B, isolement par culture rapide	3117.00
Influenzavirus A ou B, recherche des antigènes	3116.00
Influenzavirus A ou B, recherche par hémagglutination	3114.00
Influenzavirus A ou B, typisation par inhibition de l'hémagglutination	3119.00
Inhibiteurs des facteurs intrinsèques de coagulation, individuel (p.ex. F VIII ou F IX/méthode de Bethesda)	1411.00
Inhibiteurs du système intrinsèque ou extrinsèque de coagulation (p.ex. test de mélange de APTT ou de Quick), y compris l'anticoagulant lupique	1412.00

Dénomination	No. Pos.
Insuline	1471.00
Insulin-like growth factor-binding protein 3 (IGFBP-3)	1473.00
Intolérance au fructose	2115.08
Intolérance au fructose	2215.08
Intolérance au fructose	2315.08
Intolérance au fructose	2515.08
Intolérance au fructose	2815.08
Isoagglutinines, titre, par antigène, anti-A1 ou anti-B, chacun	1476.00
Isovalériate, incorporation de ~ dans des cellules cultivées intactes lors de maladies du métabolisme de l'acide isovalérianique, mesure indirecte sans séparation proprement dite du substrat et du produit au moyen d'un substrat radiomarqué	1477.00
Lactate	1517.00
Lactate-déshydrogénase (LDH), autre liquide biologique	1519.00
Lactate-déshydrogénase (LDH), sang/plasma/sérum	1518.00
Lactose, test de résorption du	1520.00
Lavage broncho-alvéolaire, culture qn, négatif	3309.00
Lavage broncho-alvéolaire, culture qn, positif	3310.00
Lécithines/sphingomyélines, rapport (L/S)	1522.00
Legionella pneumophila, recherche des antigènes, ql	3441.00
Legionella spp., amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat et identification	3440.00
Legionella, culture, négatif	3438.00
Legionella, culture, positif	3439.00
Leishmania sp., amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat	3531.00
Leishmania sp., Ig, qn	3529.00
Leishmania sp., isolement, culture in vitro	3530.00
Leptospira, Ig, ql	3442.00
Leptospira, Ig, qn	3443.00
Leucémie lymphatique aiguë	2146.02
Leucémie lymphatique aiguë	2246.02
Leucémie lymphatique aiguë	2346.02
Leucémie lymphatique aiguë	2446.02
Leucémie lymphatique aiguë	2546.02
Leucémie lymphatique chronique	2146.04
Leucémie lymphatique chronique	2246.04
Leucémie lymphatique chronique	2346.04
Leucémie lymphatique chronique	2446.04
Leucémie lymphatique chronique	2546.04
Leucémie myéloïde aiguë	2146.01
Leucémie myéloïde aiguë	2246.01
Leucémie myéloïde aiguë	2346.01
Leucémie myéloïde aiguë	2446.01
Leucémie myéloïde aiguë	2546.01
Leucocytes alloanticorps anti-HLA, spécification avec Test-Panel	1527.00
Leucocytes numération, détermination manuelle	1532.00
Leucocytes, (sous) population des ~ détermination avec anticorps monoclonal par cytométrie de flux, chaque anticorps monoclonal supplémentaire	1524.00
Leucocytes, (sous) population des ~ détermination avec anticorps monoclonal par cytométrie de flux, premier anticorps monoclonal	1523.00
Leucocytes, alloanticorps anti, recherche, pour 10 à 12 suspensions	1528.00
Leucocytes, auto- ou alloanticorps, anti-, sur cellules et dans le sérum	1529.00
Leucocytes, mesure de médiateurs libérés après stimulation, avec 1 contrôle positif et négatif et 1er antigène ou mélange d'antigènes	1525.00
Leucocytes, mesure de médiateurs libérés après stimulation, avec chaque antigène supplémentaire jusqu'à 10 au maximum	1526.00
Leucocytes, répartition, frottis, microscopique	1266.00
Lipase	1537.00
Lipoprotéine (a)	1539.00
Lipoprotéines par électrophorèse	1540.00
Liquide cérébrospinal, négatif	3313.00
Liquide cérébrospinal, positif	3314.00

Dénomination	No. Pos.
Lithium, sang	1541.00
Lutrophine (LH)	1542.00
Lutrophine (LH) et folliculostimuline (FSH) dans test LH-RH, 4 déterminations pour chacune	1536.00
Lymphocytes, alloanticorps anti ~, recherche	1549.00
Lymphocytes, auto- et alloanticorps anti ~, sur cellules et dans le sérum	1550.00
Lymphocytes/monocytes, fonction, mesure de cytokines après stimulation dans la culture cellulaire	1545.00
Lymphocytes/monocytes, stimulation après isolation ~ (absorption de thymidine ou médiateurs libérés) avec 1 contrôle positif et négatif et 1er antigène ou mixture d'antigènes	1546.00
Lymphocytes/monocytes, stimulation après isolation ~ (absorption de thymidine ou médiateurs libérés) chaque antigène supplémentaire, jusqu'à un maximum de 10	1547.00
Lymphomes non hodgkiniens	2146.05
Lymphomes non hodgkiniens	2246.05
Lymphomes non hodgkiniens	2346.05
Lymphomes non hodgkiniens	2446.05
Lymphomes non hodgkiniens	2546.05
Lysosome, enzymes du, détermination colorimétrique, par cas et par patient	1553.00
Lysosome, enzymes du, détermination fluorimétrique, par cas et par patient	1552.00
Lysozyme, muramidase	1554.00
Magnésium érythrocytaire	1555.00
Magnésium, autre liquide biologique	1557.00
Magnésium, ionisé	1558.00
Magnésium, sang/plasma/sérum	1556.00
Malabsorption du glucose-galactose	2115.10
Malabsorption du glucose-galactose	2215.10
Malabsorption du glucose-galactose	2315.10
Malabsorption du glucose-galactose	2515.10
Malabsorption du glucose-galactose	2815.10
Maladie de Wilson	2115.17
Maladie de Wilson	2215.17
Maladie de Wilson	2315.17
Maladie de Wilson	2515.16
Maladie de Wilson	2815.16
Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants, avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour 1 à 10 gènes,: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la san-té d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymor-phismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mu-tations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.	2860.01
Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants, avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est claire-ment défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymor-phismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mu-tations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.	2860.02
Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants, avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes : a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est claire-ment défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymor-phismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mu-tations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.	2860.03

Dénomination	No. Pos.
Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.	2160.00
Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.	2260.00
Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.	2360.00
Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.	2460.00
Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.	2560.00
Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.	2660.00
Maladie mendélienne affectant le sang, la coagulation ou le système immunitaire chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes	2805.09

Dénomination	No. Pos.
Maladie mendélienne affectant le sang, la coagulation ou le système immunitaire chez des patients présentant des symptômes, pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique y compris le compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes	2805.08
Maladies des reins polykystiques (ADPKD1 et 2)	2145.02
Maladies des reins polykystiques (ADPKD1 et 2)	2245.02
Maladies des reins polykystiques (ADPKD1 et 2)	2345.02
Maladies des reins polykystiques (ADPKD1 et 2)	2445.02
Maladies des reins polykystiques (ADPKD1 et 2)	2545.02
Maladies des reins polykystiques (ADPKD1 et 2)	2845.02
Maladies mendéliennes métaboliques et endocriniennes chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes	2815.23
Maladies mendéliennes métaboliques et endocriniennes chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes	2815.24
Maladies mendéliennes touchant le système urogénital, la fertilité / stérilité chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes	2845.03
Maladies mendéliennes touchant le système urogénital, la fertilité / stérilité chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes	2845.04
Maladies ophtalmologiques mendéliennes chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique y compris le compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes	2835.06
Maladies ophtalmologiques mendéliennes chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes	2835.05
Malonyldialdéhyde (MDA), production thrombocytaire	1559.00
Manganèse par AAS	1560.00
Mercuré par AAS	1645.00
Métanéphrine plus normétanéphrine, libre et conjuguée	1562.00
Méthadone, ql, urine - screening avec d'autres drogues, voir positions 1686.00 et 1687.00	1563.00
Methaqualone, ql, urine - screening avec d'autres drogues voir positions 1686.00 et 1687.00	1564.00
Méthionine, synthèse, détermination de la ~ lors de maladies du métabolisme de la méthionine et de la cobalamine, mesure indirecte avec séparation du substrat et du produit au moyen d'un substrat radiomarké	1566.00
Méthionine-synthase lors de maladies congénitales du métabolisme de la méthionine, mesure avec un substrat radiomarké et séparation simple du substrat et du produit	1565.00
Méthotrexate, sang	1567.00
Méthylmalonyl-CoA-mutase lors de maladies de l'acide méthylmalonique, mesure avec un substrat radiomarké et lors d'une séparation difficile du substrat et du produit	1569.00
Microdélétion Y (délétions AZF)	2145.03
Microdélétion Y (délétions AZF)	2245.03
Microdélétion Y (délétions AZF)	2345.03
Microscopie spéciale (orange acridine, Ziehl-Neelsen, auramine-rhodamine, y compris sur fond noir, contraste de phase, etc., KOH, recherche de champignons)	3358.00
Microscopie spéciale, préparation native (sur fond noir, polarisation, contraste de phase)	1675.00
Microscopie traditionnelle, coloration comprise (Gram, Giemsa, bleu de méthylène, etc.)	3357.00
Microsporidies, recherche par microscopie	3532.00
Modification d'acides nucléiques humains, avant processus d'amplification et de détection, p. ex. modification par bisulfite, whole genome amplification, digestion par restriction d'ADN génomique y compris gel test et transcription inverse en deux étapes, par méthode utilisée, chacune	2022.00
Mucopolysaccharidoses	2115.18
Mucopolysaccharidoses	2215.18
Mucopolysaccharidoses	2315.18
Mucopolysaccharidoses	2515.17
Mucopolysaccharidoses	2815.17
Mucoviscidose	2215.06
Mucoviscidose	2315.06

Dénomination	No. Pos.
Mucoviscidose	2415.02
Mucoviscidose	2515.06
Mycobactéries non tuberculeuses, antibiogramme, par antibiotique, jusqu'à 10 au maximum	3452.00
Mycobactéries non tuberculeuses, sonde ADN	3450.00
Mycobactéries, culture, méthode conventionnelle et en milieu liquide	3446.00
Mycobactéries, hémoculture ou en milieu liquide seul	3445.00
Mycobactéries, identification par amplification des acides nucléiques et séquençage ou hybridation	3449.00
Mycobacterium tuberculosis, complexe ~, amplification des acides nucléiques directement, y compris détection de l'amplificat, cumulable si demandé	3448.00
Mycobacterium tuberculosis, complexe ~, sonde ADN	3447.00
Mycobacterium tuberculosis, complexe, antibiogramme, par antibiotique, jusqu'à 5 au maximum	3451.00
Mycobacterium tuberculosis, détermination in vitro de la libération d'interféron gamma par leucocytes sensibilisés après stimulation par des antigènes spécifiques	3453.00
Mycoplasma pneumoniae, amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat	3456.00
Mycoplasma pneumoniae, IgG, qn	3458.00
Mycoplasma pneumoniae, IgM, ql	3459.00
Mycoplasma spp (urogénital) et Ureaplasma spp (urogénital), amplification des acides nucléiques y compris détection de l'amplificat	3455.00
Mycoplasma spp (urogénital) et Ureaplasma spp (urogénital), culture	3454.00
Myoglobine	1572.00
Myopathies myotubulaires	2130.08
Myopathies myotubulaires	2230.08
Myopathies myotubulaires	2330.12
Myopathies myotubulaires	2530.08
Myopathies myotubulaires	2830.08
N-acétyl-bêta-D-glucosaminidase (NAG)	1573.00
Neisseria gonorrhoeae, amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat	3460.00
Néoplasies mendéliennes chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes	2825.07
Néoplasies mendéliennes chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes	2825.08
Néoplasies multiples endocrines	2125.04
Néoplasies multiples endocrines	2225.04
Néoplasies multiples endocrines	2325.04
Néoplasies multiples endocrines	2425.04
Néoplasies multiples endocrines	2525.04
Néoplasies multiples endocrines	2825.04
Néoplasies myéloprolifératives	2146.03
Néoplasies myéloprolifératives	2246.03
Néoplasies myéloprolifératives	2346.03
Néoplasies myéloprolifératives	2446.03
Néoplasies myéloprolifératives	2546.03
Néoptérine	1577.00
Neurofibromatose du type I	2110.06
Neurofibromatose du type I	2210.06
Neurofibromatose du type I	2310.06
Neurofibromatose du type I	2410.02
Neurofibromatose du type I	2510.06
Neurofibromatose du type I	2610.01
Neurofibromatose du type I	2810.06
Neurofibromatose du type II	2110.07
Neurofibromatose du type II	2210.07
Neurofibromatose du type II	2310.07
Neurofibromatose du type II	2410.03
Neurofibromatose du type II	2510.07
Neurofibromatose du type II	2810.07
Neuroleptique de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang	1578.00
Neuroleptique de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang	1579.00

Dénomination	No. Pos.
Neuroleptique de la LS/LMT, immunologique, sang	1580.00
Neuropathies héréditaires sensomotrices: maladies de Charcot-Marie-Tooth, neuropathie héréditaire avec tendance aux paralysies par compression (HNPP), polyneuropathie amyloïdotique	2130.03
Neuropathies héréditaires sensomotrices: maladies de Charcot-Marie-Tooth, neuropathie héréditaire avec tendance aux paralysies par compression (HNPP), polyneuropathie amyloïdotique	2230.03
Neuropathies héréditaires sensomotrices: maladies de Charcot-Marie-Tooth, neuropathie héréditaire avec tendance aux paralysies par compression (HNPP), polyneuropathie amyloïdotique	2330.06
Neuropathies héréditaires sensomotrices: maladies de Charcot-Marie-Tooth, neuropathie héréditaire avec tendance aux paralysies par compression (HNPP), polyneuropathie amyloïdotique	2430.03
Neuropathies héréditaires sensomotrices: maladies de Charcot-Marie-Tooth, neuropathie héréditaire avec tendance aux paralysies par compression (HNPP), polyneuropathie amyloïdotique	2530.03
Neuropathies héréditaires sensomotrices: maladies de Charcot-Marie-Tooth, neuropathie héréditaire avec tendance aux paralysies par compression (HNPP), polyneuropathie amyloïdotique	2830.03
Nickel par AAS	1582.00
Norovirus, amplification de l'ARN y compris détection de l'amplificat, ql	3132.10
Oeil/oreille/nasopharynx, négatif	3300.00
Oeil/oreille/nasopharynx, positif	3301.00
Oeufs de ver, identification	3562.00
Opiacés, ql, urine; screening avec d'autres drogues voir positions 1686.00 et 1687.00	1584.00
Or par AAS	1366.00
Oreillons (mumps) virus, amplification de l'ARN y compris détection de l'amplificat, ql	3132.00
Oreillons (mumps) virus, Ig ou IgG, ql	3127.00
Oreillons (mumps) virus, Ig ou IgG, qn	3128.00
Oreillons (mumps) virus, IgM, ql	3129.00
Oreillons (mumps) virus, recherche des antigènes	3131.00
Orotate par HPLC	1586.00
Osmolalité	1587.00
Ostéocalcine	1589.00
Ostéogénèse imparfaite	2110.08
Ostéogénèse imparfaite	2210.08
Ostéogénèse imparfaite	2310.08
Ostéogénèse imparfaite	2410.04
Ostéogénèse imparfaite	2510.08
Ostéogénèse imparfaite	2810.08
Oxalates	1590.00
Oxymétrie: oxyhémoglobine, carboxyhémoglobine, méthémoglobine	1591.00
Pancréolauryl, test au	1593.00
Pancréozymine-sécrétine, test, y compris détermination du bicarbonate et des enzymes, dans au moins 4 échantillons	1594.00
Papillomavirus, humain (HPV), amplification de l'ADN et détection de l'amplificat, ql, ainsi que typisation	3136.00
Papillomavirus, recherche du génome du groupe des Papillomes	3133.00
Paracoccidioides brasiliensis, Ig, qn	3461.00
Parainfluenzavirus type 1, 2 ou 3, amplification de l'ARN et détection de l'amplificat, ql	3141.00
Parainfluenzavirus type 1, 2 ou 3, Ig ou IgG, qn	3137.00
Parainfluenzavirus type 1, 2 ou 3, isolement par culture rapide	3140.00
Parainfluenzavirus type 1, 2 ou 3, recherche des antigènes	3139.00
Parasites, identification	3503.00
Parasites, recherche au microscope, dans une ponction	3502.00
Parasites, recherche au microscope, p. ex. méthode du papier adhésif, natif	3500.00
Parasites, recherche complète, native, fixation et coloration, enrichissement	3501.00
Parasites, recherche dans les tissus après isolement ou enrichissement, ou dans les préparations histologiques	3504.00
Parathormone (PTH)	1595.00
Parathormone Related Peptide (PTHrP)	1596.00
Parvovirus B19 ou érythrovirus, amplification de l'ADN et détection de l'amplificat, ql	3146.00
Parvovirus B19 ou érythrovirus, Ig ou IgG, ql	3142.00
Parvovirus B19 ou érythrovirus, Ig ou IgG, qn	3143.00
Parvovirus B19 ou érythrovirus, IgM, ql	3144.00
Pénétration, test de	1597.00
Peptide C	1244.00
Peptide intestinal vaso-actif	1743.00

Dénomination	No. Pos.
Peptide natriurétique (BNP, NT-proBNP)	1576.00
pH, détermination dans le suc gastrique resp. les transsudats et les exsudats	1598.00
Phéncyclidine, ql, urine; screening avec d'autres drogues voir positions 1686.00 et 1687.00	1599.00
Phénytoïne libre, y compris dosage de la phénytoïne totale, sang	1600.00
Phosphatase alcaline	1027.00
Phosphatase alcaline isoenzymes par différenciation électrophorétique	1030.00
Phosphatase alcaline leucocytaire	1028.00
Phosphatase alcaline, osseuse	1029.00
Phosphate, autre liquide biologique	1602.00
Phosphate, sang/plasma/sérum	1601.00
Plaies profondes, y compris anaérobies, négatif	3338.00
Plaies profondes, y compris anaérobies, positif	3339.00
Plaies superficielles, négatif	3336.00
Plaies superficielles, positif	3337.00
Plasmine/antiplasmine, complexe (PAP)	1603.00
Plasminogène tissulaire, activateur (t-PA), fonctionnel	1724.00
Plasminogène tissulaire, activateur (t-PA), immunologique	1725.00
Plasminogène, activateur-inhibiteur (PAI) immunologique	1607.00
Plasminogène, activateur-inhibiteur (PAI), fonctionnel	1606.00
Plasminogène, fonctionnel	1604.00
Plasminogène, immunologique	1605.00
Plasmodium sp. et autres hématozoaires, recherche par microscopie, au minimum deux frottis et goutte épaisse	3533.00
Plasmodium sp., détection des antigènes par un test rapide	3535.00
Plasmodium sp., Ig, qn	3534.00
Plaute-Vincent, flore	3321.00
Plomb par AAS	1211.00
Pneumocystis jirovecii, recherche	3462.00
Poids spécifique, densité	1676.00
Poliovirus, amplification de l'ARN et détection de l'amplificat, ql	3152.00
Poliovirus, identification et typisation	3150.00
Poliovirus, immunité par test de neutralisation, par type	3147.00
Poliovirus, recherche des antigènes	3149.00
Polyomavirus, amplification de l'ADN y compris détection de l'amplificat, ql	3155.00
Polyomavirus, recherche par microscopie électronique	3153.00
Polyposis coli ou forme atténuée de Polyposis coli, gène APC	2125.05
Polyposis coli ou forme atténuée de Polyposis coli, gène APC	2225.05
Polyposis coli ou forme atténuée de Polyposis coli, gène APC	2325.05
Polyposis coli ou forme atténuée de Polyposis coli, gène APC	2425.05
Polyposis coli ou forme atténuée de Polyposis coli, gène APC	2525.05
Polyposis coli ou forme atténuée de Polyposis coli, gène APC	2825.05
Ponction, y compris anaérobies, négatif	3317.00
Ponction, y compris anaérobies, positif	3318.00
Porphobilinogène, ql, Urine	1609.00
Porphobilinogène, qn, Urine	1610.00
Porphyries	2115.20
Porphyries	2215.20
Porphyries	2315.20
Porphyries	2515.19
Porphyries	2815.19
Porphyrines, fractionnées, érythrocytaires	1612.00
Porphyrines, totales, qn, par photométrie, urine	1613.00
Potassium érythrocytaire	1481.00
Potassium, autre liquide biologique	1480.00
Potassium, sang/plasma/sérum	1479.00
Poxvirus, recherche par microscopie électronique	3156.00
Préalbumine (transthyréine)	1615.00
Précallicréine	1614.00
Prégnandiol	1616.00

Dénomination	No. Pos.
Prégnantriol ou prégnantriolone	1617.00
Prélèvement de sang capillaire ou de sang veineux; uniquement pour les laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54, al. 1, let. c en liaison avec al. 2, OAMal, les laboratoires au sens de l'art. 54, al. 3, OAMal et les officines de pharmaciens au sens de l'art. 54, al. 1, let. c, OAMal	4701.00
Primidone, y compris phénobarbital, sang	1618.00
Procalcitonine, qn, méthode sensible (<0.1µg/l)	1619.00
Procollagène	1622.00
Profil porphyrines, par HPLC, au moins trois métabolites, qn, selles, urines	1611.00
Progestérone	1620.00
Prolactine (PRL)	1623.00
Propionate, incorporation de ~ dans des cellules cultivées intactes lors de maladies du métabolisme de l'acide propionique, mesure indirecte sans séparation proprement dite du substrat et du produit au moyen d'un substrat radiomarqué	1624.00
Prostate, antigène spécifique (PSA)	1626.00
Prostate, antigène spécifique (PSA), libre, uniquement en combinaison avec un PSA total entre 3 et 10 µg/l	1627.00
Protéine C réactive (CRP), par test rapide, sq	1246.00
Protéine C réactive (CRP), qn	1245.00
Protéine C, fonctionnelle	1629.00
Protéine C, immunologique	1630.00
Protéine cationique des éosinophiles (ECP)	1278.00
Protéine liée au rétinol	1650.00
Protéine S, libre, fonctionnelle	1631.00
Protéine S, libre, immunologique	1632.00
Protéine S, totale, immunologique	1633.00
Protéines par électrophorèse	1636.00
Protéines par électrophorèse après enrichissement	1637.00
Protéines totales, sang/plasma/sérum	1634.00
Protéines, totales, autre liquide biologique	1635.00
Protoporphyrine, libre, érythrocytaire	1639.00
Protozoaires, recherche, par microscopie après fixation par MIF ou SAF	3536.00
Pseudo-cholinestérase	1640.00
Pulmonaire, maturité foetale ~ (FLM, rapport S/A)	1328.00
Pyridinoline et/ou Desoxypyridinoline, par HPLC	1265.10
Pyruvate	1642.00
Pyruvate kinase érythrocytaire	1644.00
Rage, virus, immunité par test de neutralisation	3174.00
Rage, virus, isolement par cultures cellulaires, un type de cellules ou par inoculation sur l'animal	3176.00
Rage, virus, recherche des antigènes	3175.00
Recherche de spermatozoïdes après vasectomie, sédiment natif	1673.00
Rénine	1646.00
Résistance osmotique érythrocytaire	1588.00
Respiratory syncytial virus (RSV), amplification de l'ARN y compris détection de l'amplificat, ql	3161.00
Respiratory syncytial virus (RSV), Ig ou IgG, qn	3157.00
Respiratory syncytial virus (RSV), recherche des antigènes	3159.00
Respiratory syncytial virus (RSV), recherche par culture rapide	3160.00
Réticulocytes automatisée, qn	1649.00
Réticulocytes, qn, y compris recherche de corps de Heinz, ql, par méthode manuelle microscopique	1648.00
Rétinoblastome, gène RB1	2125.06
Rétinoblastome, gène RB1	2225.06
Rétinoblastome, gène RB1	2325.06
Rétinoblastome, gène RB1	2425.06
Rétinoblastome, gène RB1	2525.06
Rétinoblastome, gène RB1	2825.06
Rhésus, phénotype selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", version 6.0 du 01.01.2017	1653.00
Rickettsie, fièvres pourprées, Ig ou IgG, qn	3463.00
Rickettsie, fièvres pourprées, IgM, qn	3464.00

Dénomination	No. Pos.
Rickettsie, typhus, Ig ou IgG, qn	3465.00
Rickettsie, typhus, IgM, qn	3466.00
Rotavirus, amplification de l'ARN y compris détection de l'amplificat, ql	3165.00
Rotavirus, recherche des antigènes	3163.00
Rotavirus, recherche par microscopie électronique	3164.00
Rougeole (measles) virus, amplification de l'ARN et détection de l'amplificat, ql	3126.00
Rougeole (measles) virus, Ig ou IgG, ql	3121.00
Rougeole (measles) virus, Ig ou IgG, qn	3122.00
Rougeole (measles) virus, IgM, ql	3123.00
Rougeole (measles) virus, recherche des antigènes	3125.00
Rubéole, virus, amplification de l'ARN y compris détection de l'amplificat, ql	3173.00
Rubéole, virus, Ig ou IgG, qn	3167.00
Rubéole, virus, IgM, ql	3168.00
Rubéole, virus, IgM, test de confirmation	3169.00
Rubéole, virus, recherche des antigènes	3171.00
Saignement, temps de~, standardisé	1213.10
Salmonelle, au moins 4 antigènes (groupe A, B, C, D), Ig, qn	3467.00
Sang occulte, par échantillon primaire	1583.00
Pour l'indication préventive au dépistage précoce du cancer du côlon : tous les 2 ans de l'âge de 50 à 69 ans selon l'art. 12e let. d OPAS	
Schistosoma sp., Ig, qn, test de confirmation	3541.00
Schistosoma sp., Ig, qn, test de recherche	3539.00
Schistosoma sp., recherche des oeufs dans l'urine, par microscopie	3542.00
SCID	2105.07
SCID	2205.07
SCID	2305.07
SCID	2505.04
SCID	2805.04
Sédatif/hypnotique de la LS/LMT par HPLC/CG métabolites inclus, sang	1660.00
Sédatif/hypnotique de la LS/LMT par HPLC-SM/CG-SM métabolites inclus, sang	1661.00
Sédatif/hypnotique de la LS/LMT, immunologique, sang	1662.00
Sédatif/hypnotique de la LS/LMT, ql, métabolites inclus, urine	1663.00
Sédiment, examen microscopique	1664.00
Sélénium par AAS	1665.00
Selles, Salmonelles, Shigelles, Campylobacter, négatif	3326.00
Selles, Salmonelles, Shigelles, Campylobacter, positif	3327.00
Séquençage des antigènes érythrocytaires humains (human erythrocyte antigen HEA)	2550.01
Sérotonine thrombocytaire	1667.00
Sidéroblastes, coloration et numération avec commentaire	1670.00
Sodium, autre liquide biologique	1575.00
Sodium, sang/plasma/sérum	1574.00
Somatomédine C (IGF-1)	1671.00
Sperme, culture qn ; mycoplasmes et uréaplasmes non compris, négatif	3322.00
Sperme, culture qn ; mycoplasmes et uréaplasmes non compris, positif	3323.00
Spermogramme, pH, viscosité, comptage des cellules, mobilité, diminution de la mobilité, vitalité, morphologie, éléments cellulaires étrangers, y compris diff. colorations	1674.00
Sporothrix schenkii, Ig, qn	3468.00
Squamous Cell Carcinoma (SCC)	1677.00
Stéroïdes, ql, détermination par spectrométrie de masse, urine	1679.00
Streptococcus antihyaluronidase, qn	3472.00
Streptococcus bêta-hémolytique du groupe A, par méthode rapide	3469.00
Streptococcus bêta-hémolytique du groupe B, amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat, ql	3475.00
Streptococcus bêta-hémolytique du groupe B, culture sélective, négatif	3473.00
Streptococcus bêta-hémolytique du groupe B, culture sélective, positif	3474.00
Streptococcus pneumoniae, détection de l'antigène, ql, urine	3476.00
Streptococcus, Anti-DNAse B, qn	3471.00
Streptococcus, antistreptolysine, qn	3470.00
Strongyloides stercoralis, Ig, qn	3543.00

Dénomination	No. Pos.
Sulfate, sang ou urine	1689.00
Sulfhémoglobine	1690.00
Supplément pour chaque analyse ne présentant pas le suffixe C	4707.20
Applicable pour: - les analyses du chiffre 5.1.2.2.2 „Analyses complémentaires“ - les analyses du chiffre 5.1.3 „Analyses pour les médecins avec certains titres postgrades“ - les analyses du chiffre 5.1.4 „Analyses effectuées par les médecins dans le cadre d’une consultation à domicile“ - les analyses du chiffre 5.1.2.3 „Analyses pour les laboratoires d’hôpitaux au sens de l’art. 54 al. 1 let. b OAMal et les laboratoires d’hôpitaux au sens de l’art. 54 al. 1 let. c en liaison avec l’art. 54 al 2 OAMal“, en lien avec la taxe de présence selon la position 4707.00 - les analyses du chiffre 5.1.2.4 „Analyses pour les officines de pharmaciens au sens de l’art. 54, al. 1, let. c OAMal“, en lien avec la taxe de présence selon la position 4707.00 - les analyses effectuées pour les besoins propres du laboratoire (d’hôpital) au sens de l’art. 54 al. 3 OAMal, en lien avec la taxe de présence selon la position 4707.00	
Supplément pour chaque analyse présentant le suffixe C	4707.10
Applicable pour: - les analyses du chiffre 5.1.2.2.2 „Analyses complémentaires“ - les analyses du chiffre 5.1.3 „Analyses pour les médecins avec certains titres postgrades“ - les analyses du chiffre 5.1.4 „Analyses effectuées par les médecins dans le cadre d’une consultation à domicile“ - les analyses du chiffre 5.1.2.3 „Analyses pour les laboratoires d’hôpitaux au sens de l’art. 54 al. 1 let. b OAMal et les laboratoires d’hôpitaux au sens de l’art. 54 al. 1 let. c en liaison avec l’art. 54 al 2 OAMal“, en lien avec la taxe de présence selon la position 4707.00 - les analyses du chiffre 5.1.2.4 „Analyses pour les officines de pharmacien au sens de l’art. 54, al. 1, let. c OAMal, en lien avec la taxe de présence selon la position 4707.00 - les analyses effectuées pour les besoins propres du laboratoire (d’hôpital) au sens de l’art. 54 al. 3 OAMal, en lien avec la taxe de présence selon la position 4707.00	
Supplément pour chaque km en plus ; uniquement pour les laboratoires au sens de l’art. 54, al. 3, OAMal	4704.00
Supplément pour charges liées aux travaux et techniques spéciales concernant le diagnostic de génétique moléculaire prénatal: nettoyage manuel de matériel de biopsie, contrôle de la contamination au moyen d’une analyse par micro-satellite, analyses doubles ou multiples. Le contrôle post-natal à titre de gestion de la qualité est déjà compris	2007.00
Supplément pour charges liées aux travaux et techniques spéciales concernant le diagnostic de génétique moléculaire prénatal: nettoyage manuel de matériel de biopsie, extraction supplémentaire d’acides nucléiques du sang des parents, contrôle de la contamination au moyen d’une analyse par micro-satellite. Le contrôle post-natal à titre de gestion de la qualité est déjà compris.	2900.00
Supplément pour l’examen supplémentaire des membres de la famille sains et/ou concernés d’un patient cas index ou d’un fœtus qui est nécessaire pour a) la détermination indirecte d’une mutation familiale non caractérisable, par essai de liaison génétique (analyse de linkage) b) la mise en évidence directe de mutations dans le cas où un prélèvement d’échantillons sur les personnes concernées n’est pas possible ou acceptable par personne examinée et système de marqueur/séquence cible (lors d’analyse Monoplex ou Multiplex), chacun Les coûts sont à la charge de l’assureur du patient cas index ou de la femme enceinte.	2920.00
Supplément pour nuit (de 19:00 h à 07:00 h), dimanche et jours fériés: par prescription explicite (et non par résultat), pour les besoins propres ou pour un autre fournisseur de prestations; uniquement pour les laboratoires d’hôpitaux au sens de l’art. 54, al. 1, let. c en liaison avec l’art.54 al. 2 OAMal et les laboratoires au sens de l’art. 54, al. 3, OAMal	4706.00
Supplément pour prélèvement à domicile, dans un rayon de 3 km ; uniquement pour les laboratoires au sens de l’art. 54, al. 3, OAMal	4703.00
Supplément pour rendu de résultat complexe de cytogéné-tique au mandataire, y compris calcul du risque, données pronostiques, propositions pour la suite de la procédure, bi-biographie; caryotype constitutionnel ou hémopathies malignes	2020.00
Supplément pour rendu de résultat complexe de génétique moléculaire au mandataire, y compris calcul du risque, données pronostiques, propositions pour la suite de la procédure, bibliographie.	2910.00
Syndrome d’Angelman	2140.01
Syndrome d’Angelman	2240.01
Syndrome d’Angelman	2340.01
Syndrome d’Angelman	2440.01

Dénomination	No. Pos.
Syndrome d'Angelman	2540.01
Syndrome d'Angelman	2840.01
Syndrome de cri-du-chat	2140.02
Syndrome de cri-du-chat	2240.02
Syndrome de cri-du-chat	2340.02
Syndrome de cri-du-chat	2440.02
Syndrome de cri-du-chat	2540.02
Syndrome de cri-du-chat	2840.02
Syndrome de Di George, syndrome vélo-cardio-facial (syndrome CATCH22)	2140.03
Syndrome de Di George, syndrome vélo-cardio-facial (syndrome CATCH22)	2240.03
Syndrome de Di George, syndrome vélo-cardio-facial (syndrome CATCH22)	2340.03
Syndrome de Di George, syndrome vélo-cardio-facial (syndrome CATCH22)	2440.03
Syndrome de Di George, syndrome vélo-cardio-facial (syndrome CATCH22)	2540.03
Syndrome de Di George, syndrome vélo-cardio-facial, aberration chromosomique 22q11	2840.03
Syndrome de Kallman	2115.16
Syndrome de Kallman	2215.16
Syndrome de Kallman	2315.16
Syndrome de Kallman	2515.15
Syndrome de Kallman	2815.15
Syndrome de Kearn-Sayre	2120.01
Syndrome de Kearn-Sayre	2220.01
Syndrome de Kearn-Sayre	2320.01
Syndrome de Kearn-Sayre	2420.01
Syndrome de Kearn-Sayre	2520.01
Syndrome de Kearn-Sayre	2820.01
Syndrome de l'X-fragile (FRAXA, FRAXE)	2140.04
Syndrome de l'X-fragile (FRAXA, FRAXE)	2240.04
Syndrome de l'X-fragile (FRAXA, FRAXE)	2340.04
Syndrome de l'X-fragile (FRAXA, FRAXE)	2440.04
Syndrome de l'X-fragile (FRAXA, FRAXE)	2540.04
Syndrome de l'X-fragile (FRAXA, FRAXE)	2640.01
Syndrome de l'X-fragile (FRAXA, FRAXE)	2840.04
Syndrome de Leigh	2130.05
Syndrome de Leigh	2230.05
Syndrome de Leigh	2330.08
Syndrome de Leigh	2530.05
Syndrome de Leigh	2830.05
Syndrome de Li-Fraumeni	2125.03
Syndrome de Li-Fraumeni	2225.03
Syndrome de Li-Fraumeni	2325.03
Syndrome de Li-Fraumeni	2425.03
Syndrome de Li-Fraumeni	2525.03
Syndrome de Li-Fraumeni	2825.03
Syndrome de Marfan	2110.05
Syndrome de Marfan	2210.05
Syndrome de Marfan	2310.05
Syndrome de Marfan	2410.01
Syndrome de Marfan	2510.05
Syndrome de Marfan et autres affections de l'aorte thoracique	2810.05
Syndrome de Norrie	2135.03
Syndrome de Norrie	2235.03
Syndrome de Norrie	2335.03
Syndrome de Norrie	2435.03
Syndrome de Norrie	2535.03
Syndrome de Norrie	2835.03
Syndrome de Pearson	2120.05
Syndrome de Pearson	2220.05
Syndrome de Pearson	2320.05
Syndrome de Pearson	2420.05

Dénomination	No. Pos.
Syndrome de Pearson	2520.05
Syndrome de Pearson	2820.05
Syndrome de Prader-Willy	2140.05
Syndrome de Prader-Willy	2240.05
Syndrome de Prader-Willy	2340.05
Syndrome de Prader-Willy	2440.05
Syndrome de Prader-Willy	2540.05
Syndrome de Prader-Willy	2840.05
Syndrome de Rubinstein-Taybi	2140.06
Syndrome de Rubinstein-Taybi	2240.06
Syndrome de Rubinstein-Taybi	2340.06
Syndrome de Rubinstein-Taybi	2440.06
Syndrome de Rubinstein-Taybi	2540.06
Syndrome de Rubinstein-Taybi	2840.06
Syndrome de Smith-Magenis	2140.07
Syndrome de Smith-Magenis	2240.07
Syndrome de Smith-Magenis	2340.07
Syndrome de Smith-Magenis	2440.07
Syndrome de Smith-Magenis	2540.07
Syndrome de Smith-Magenis	2840.07
Syndrome de Williams-Beuren	2140.09
Syndrome de Williams-Beuren	2240.09
Syndrome de Williams-Beuren	2340.09
Syndrome de Williams-Beuren	2440.09
Syndrome de Williams-Beuren	2540.09
Syndrome de Williams-Beuren	2840.09
Syndrome de Wiskott-Aldrich	2105.10
Syndrome de Wiskott-Aldrich	2205.10
Syndrome de Wiskott-Aldrich	2305.10
Syndrome de Wiskott-Aldrich	2505.07
Syndrome de Wiskott-Aldrich	2805.07
Syndrome de Wolf-Hirschhorn	2140.10
Syndrome de Wolf-Hirschhorn	2240.10
Syndrome de Wolf-Hirschhorn	2340.10
Syndrome de Wolf-Hirschhorn	2440.10
Syndrome de Wolf-Hirschhorn	2540.10
Syndrome de Wolf-Hirschhorn	2840.10
Syndrome d'Ehlers-Danlos	2110.02
Syndrome d'Ehlers-Danlos	2210.02
Syndrome d'Ehlers-Danlos	2310.02
Syndrome d'Ehlers-Danlos	2510.02
Syndrome d'Ehlers-Danlos	2810.02
Syndrome du cancer du côlon sans polypose (hereditary non polypotic colon cancer HNPCC), gènes MLH1, MSH2, MSH6, PMS2	2325.02
Syndrome du cancer du côlon sans polypose (hereditary non polypotic colon cancer HNPCC), gènes MLH1, MSH2, MSH6, PMS2	2425.02
Syndrome du cancer du côlon sans polypose (hereditary non polypotic colon cancer HNPCC), gènes MLH1, MSH2, MSH6, PMS2	2525.02
Syndrome du cancer du côlon sans polypose, (hereditary non polypotic colon cancer HNPCC), gènes MLH1, MSH2, MSH6, PMS2	2125.02
Syndrome du cancer du côlon sans polypose, (hereditary non polypotic colon cancer HNPCC), gènes MLH1, MSH2, MSH6, PMS2	2225.02
Syndrome du cancer du côlon sans polypose, (hereditary non polypotic colon cancer HNPCC), gènes MLH1, MSH2, MSH6, PMS2	2825.02
Syndrome héréditaire du cancer du sein et/ou de l'ovaire, gènes BRCA1 et BRCA2	2425.01
Syndrome héréditaire du cancer du sein et/ou de l'ovaire, gènes BRCA1 et BRCA2	2525.01
Syndrome héréditaire du cancer du sein et/ou de l'ovaire, gènes BRCA1 et BRCA2	2825.01
Syndrome MELAS	2120.02
Syndrome MELAS	2220.02
Syndrome MELAS	2320.02

Dénomination	No. Pos.
Syndrome MELAS	2420.02
Syndrome MELAS	2520.02
Syndrome MELAS	2820.02
Syndrome mendélien avec troubles de la croissance chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes	2840.11
Syndrome mendélien avec troubles de la croissance chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes	2840.12
Syndrome MERRF	2120.03
Syndrome MERRF	2220.03
Syndrome MERRF	2320.03
Syndrome MERRF	2420.03
Syndrome MERRF	2520.03
Syndrome MERRF	2820.03
Syndromes avec troubles de la croissance: de Sotos, de Beckwith-Wiedemann, de Silver-Russel, et d'autres	2140.08
Syndromes avec troubles de la croissance: de Sotos, de Beckwith-Wiedemann, de Silver-Russel, et d'autres	2240.08
Syndromes avec troubles de la croissance: de Sotos, de Beckwith-Wiedemann, de Silver-Russel, et d'autres	2340.08
Syndromes avec troubles de la croissance: de Sotos, de Beckwith-Wiedemann, de Silver-Russel, et d'autres	2440.08
Syndromes avec troubles de la croissance: de Sotos, de Beckwith-Wiedemann, de Silver-Russel, et d'autres	2540.08
Syndromes avec troubles de la croissance: de Sotos, de Beckwith-Wiedemann, de Silver-Russel, et d'autres	2840.08
Taenia solium, cysticercose, Ig, qn	3544.00
Taenia solium, cysticercose, Ig, qn, Westernblot	3545.00
Taxe de commande pour mandataires de demandes externes, par mandat et par jour; uniquement pour les laboratoires au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal Une commande correspond à une prescription d'analyses faite par un mandant à un laboratoire, quel que soit le nombre d'analyses, d'échantillons à analyser, de formulaires de commande remplis et de domaines de laboratoire concernés (chimie clinique, hématologie, immunologie clinique, génétique médicale, microbiologie médicale). Le travail relatif à une commande peut s'étendre sur toute une journée (p. ex. profil journalier de la glycémie) ou sur plusieurs jours (p. ex. sang occulte dans trois échantillons de selles). Une commande peut aussi se référer à plusieurs patients ou personnes (p. ex. pour une analyse de liaison en génétique médicale). Si une commande a été répartie sur plusieurs laboratoires, seul le premier laboratoire qui a reçu la commande peut facturer la taxe de commande. Une commande respectivement une prescription complémentaire d'analyses sur des échantillons déjà à disposition est comprise dans la taxe de commande.	4700.00
Taxe de présence applicable par commande et par jour, pour les analyses effectuées par les laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal, art. 54 al. 1 let. c en liaison avec l'art. 54 al 2 OAMal, pour les besoins propres de l'hôpital ou pour pour un autre fournisseur de prestations, ainsi que par les officines de pharmacien au sens de l'art. 54, al. 1, let. c OAMal également applicable par commande et par jour, pour les analyses effectuées par les laboratoires (d'hôpitaux) au sens de l'art. 54, al. 3 OAMal pour les besoins propres de l'hôpital Définition de la commande, voir position 4700.00	4707.00
Télopeptides	1691.00
Temps de reptilase	1647.00
Temps de thrombine	1699.00
Temps de thromboplastine partielle activée (APTT)	1019.00
Temps de thromboplastine selon Quick/INR	1700.00
Test à la filipine dans les fibroblastes pour le diagnostic de la maladie de Niemann-Pick C	1326.10

Dénomination	No. Pos.
Test de compatibilité par test croisé, selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", version 6.0 du 01.01.2017, par concentré érythrocytaire	1744.00
Test de compatibilité: type and screen, contrôle AB/D selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", version 6.0 du 01.01.2017, par concentré érythrocytaire	1745.00
Test de falciformation	1669.00
Test de gonflement hyposmotique, spermatozoïdes	1427.00
Test de lyse du sucrose	1688.00
Test du premier trimestre en tant qu'évaluation prénatale du risque de trisomie 21, 18 et 13 : pregnancy-associated plas-ma protein-A (PAPP-A) et β -hormone chorionique gonado-trope humaine libre (β -hCG libre) sans analyse informatique ni calcul du risque	2950.02
Test du premier trimestre en tant qu'évaluation prénatale du risque de trisomie 21, 18 et 13 : pregnancy-associated plas-ma protein-A (PAPP-A), et β -hormone chorionique gonado-trope humaine libre (β -hCG libre) avec analyse informatique et calcul du risque	2950.01
Test prénatal non invasif (non invasive prenatal test NIPT) à partir de DNA fœtal libre dans le sang maternel, par séquen-çage à haut débit, uniquement pour les trisomies 21, 18 et 13, forfait	2950.10
Testostérone libre	1693.00
Testostérone totale	1694.00
Tétanique, toxine (souris)	3477.00
Tétrahydrofolate-réductase, 5,10-méthylène ~ déficit de, lors de maladies congénitales du métabolisme de la méthionine, mesure avec un substrat radiomarké et séparation simple du substrat et du produit	1010.00
Thalassémies	2105.09
Thalassémies	2205.09
Thalassémies	2305.09
Thalassémies	2405.09
Thalassémies	2505.06
Thalassémies	2805.06
Thallium par AAS	1695.00
Théophylline, sang	1696.00
Thiocyanate, sang	1697.00
Thrombocytes numération, détermination manuelle	1715.00
Thrombocytes, agrégation, plasma riche en plaquettes/sang total, avec trois activateurs de 1 à 2 concentrations	1703.00
Thrombocytes, agrégation, sang total/plasma riche en plaquettes, supplément pour chaque activateur en sus	1704.00
Thrombocytes, alloanticorps anti, recherche	1707.00
Thrombocytes, alloanticorps anti, spécification avec Test-Panel	1706.00
Thrombocytes, alloanticorps, contre les thrombocytes paternels	1705.00
Thrombocytes, auto- et alloanticorps anti ~ sur cellules et dans le sérum	1709.00
Thrombocytes, extension	1708.00
Thrombocytes, rétention	1712.00
Thrombocytes, test de compatibilité, par concentré plaquettaire testé	1714.00
Thrombocytes, test global avec collagène/ADP	1710.00
Thrombocytes, test global avec collagène/épinéphrine	1711.00
Thrombocytes, typisation des ~ par antigène	1713.00
Thyréoglobuline	1717.00
Thyréotropine (TSH), qn (pour un test à la TRH, peut être facturé 2 fois.)	1718.10
Thyroxin binding globuline (TBG)	1722.00
Thyroxine libre (FT4)	1720.00
Thyroxine totale (T4)	1721.00
Tissue Polypeptide Antigen (TPA)	1723.00
Titre par cellule lors d'agglutinines froides cliniquement significatives (nouveau-nés, adultes, etc.), max. 10	1726.00
Toxocara sp., Ig, ql	3546.00
Toxoplasma gondii IgA, ql	3555.00
Toxoplasma gondii IgM, ql	3553.00
Toxoplasma gondii, amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat	3556.00

Dénomination	No. Pos.
Toxoplasma gondii, avidité des IgG	3550.00
Toxoplasma gondii, Ig ou IgG, qn	3549.00
Toxoplasma gondii, profil immunologique mère-enfant par électrophorèse, IgG ou IgM, par isotype	3551.00
Transcobalamine II	1727.00
Transcobalamine III	1728.00
Transferrine	1729.00
Transferrine, bêta-2	1200.00
Transferrine, carbohydre déficiente (CDT)	1226.00
Transferrine, mono- et aglycano-	1570.00
Treponema, amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat	3483.00
Treponema, Ig ou IgG, FTA/EIA, qn	3478.00
Treponema, IgM, FTA/EIA, ql	3480.00
Treponema, Test RPR/VDRL, qn	3482.00
Treponema, TPHA/TPPA, qn	3481.00
Trichinella spiralis, Ig ou IgG, qn	3557.00
Triglycérides	1731.00
Triiodothyronine libre (FT3)	1732.00
Triiodothyronine reverse (rT3)	1652.00
Triiodothyronine totale (T3)	1733.00
Tropheryma whipplei, amplification des acides nucléiques, y compris détection de l'amplificat	3484.00
Troponine, T ou I par méthode ELISA	1734.00
Troponine, T ou I, test rapide	1735.00
Trouble du facteur II/prothrombine: détermination de la mutation G20210A	2105.02
Trouble du facteur II/prothrombine: détermination de la mutation G20210A	2205.02
Trouble du facteur II/prothrombine: détermination de la mutation G20210A	2305.02
Troubles des mouvements choréiformes: Atrophie dentatorubro-pallidolusienne (DRPLA), syndrome similaires à la maladie de Huntington (angl: Huntington-disease like)	2330.02
Troubles du cycle de l'urée, y compris déficit en ornithine transcarbamylase	2815.18
Trypanosoma brucei, trypanosomiase africaine, Ig, qn	3558.00
Trypanosoma cruzi, trypanosomiase américaine, Ig, qn	3559.00
Trypanosoma sp. par xénodiagnostic	3561.00
Trypanosomes et microfilaires, recherche, par microscopie après enrichissement	3560.00
Tryptase	1737.00
Urate	1738.00
Urée, autre liquide biologique	1407.00
Urée, sang/plasma/sérum	1406.00
Uridyltransférase, galactose-1-phosphate ~ lors de galactosémie mesure avec un substrat radiomarqué et séparation simple du substrat et du produit	1336.00
Urine slide, manipulation d'une culture positive	3331.00
Urine slide, négatif ou positif	3330.00
Urine, native ou stabilisée, y compris numération des germes, négatif	3332.00
Urine, native ou stabilisée, y compris numération des germes, positif	3333.00
Vagin, cervix, urètre, sans Chlamydia, mycoplasmes et uréaplasmes, négatif	3334.00
Vagin, cervix, urètre, sans Chlamydia, mycoplasmes et uréaplasmes, positif	3335.00
Virus de la varicelle, zona, amplification de l'ADN y compris détection de l'amplificat, ql	3184.00
Virus de la varicelle, zona, Ig ou IgG, ql	3177.00
Virus de la varicelle, zona, Ig ou IgG, qn	3178.00
Virus de la varicelle, zona, IgA, ql	3180.00
Virus de la varicelle, zona, IgM, ql	3179.00
Virus de la varicelle, zona, isolement par culture rapide	3183.00
Virus de la varicelle, zona, recherche des antigènes	3182.00
Virus, isolement à partir de cultures cellulaires, cumulable si la culture est positive	3000.00
Viscosité	1746.00
Vitamine A resp. rétinol	1747.00
Vitamine B 1	1748.00
Vitamine B 12 resp. Cyanocobalamine	1749.00
Vitamine B 2	1750.00
Vitamine B 6, mesure directe	1751.00
Vitamine C resp. Ascorbate	1752.00
Vitamine E resp. alpha-tocophérol	1755.00

Dénomination	No. Pos.
Vitamine K1	1756.00
Vitamine PP resp. Nicotinamide	1757.00
Vitesse de sédimentation, prélèvement sanguin non compris	1666.00
Washing swim up test/Percoll-test	1762.00
Xylose	1763.00
Yersinia spp, IgA, qn	3487.00
Yersinia spp, IgG, qn	3485.00
Zinc érythrocytaire par AAS	1768.00
Zinc par AAS	1767.00